

LR 8912

UNIVERSITE LUMIERE-LYON II

INSTITUT DE PSYCHOLOGIE

Laboratoire d'Etude et d'Analyse de la Cognition et des Modèles

TOME I

LES CONDUITES DE PLACEMENT DES ENFANTS

ANALYSE DE LA REPETITION INTERGENERATIONS

THESE

de Doctorat en psychologie

présentée par :

Marie ANAUT



Jury : Mr G. AVANZINI
Mr S. HONORE
Mr R. MARTIN
Mr J.-C. SAGNE
Mr A. THEVENET

Professeur à L'Université Lumière-Lyon II
Maître de Conférences à L'Université Lumière-Lyon II
Professeur à L'Université Lumière-Lyon II
Professeur à L'Université Lumière-Lyon II
Inspecteur Général des Affaires Sociales

Directeur de Thèse :

Monsieur Robert MARTIN

LYON
16 Mars 1990

634156

TABLE DES MATIERES

	Page
INTRODUCTION	16
PREMIERE PARTIE :	29
LE PLACEMENT DES ENFANTS : D'UNE COUTUME SOCIALE A UNE PRISE EN CHARGE INSTITUTIONNELLE	
1. 1 ANALYSE DE CONCEPTS	30
11.1 LES DIFFERENTES NOTIONS DU PLACEMENT	30
111. 1 PLACEMENT, INVESTISSEMENT ECONOMIQUE OU SOCIAL	31
111. 2 PLACEMENT OU LA BONNE PLACE	32
111. 3 PLACEMENT ACCUEIL	33
111. 4 ADOPTION OU "PLACEMENT DEFINITIF"	34
111. 5 PLACEMENT LABEUR	35
111. 6 PLACEMENT CURE OU THERAPIE SOCIALE	37
111. 7 PLACEMENT FAMILIAL UNE COUTUME SOCIALE ..	39

11.2 REPETITION DES CONDUITES ET REPRODUCTION SOCIALE	41
112. 1 DEFINITION DE LA REPETITION	41
112. 2 DEFINITION DE LA REPRODUCTION	42
112. 3 CHOIX DU TERME DE REPETITION	42
11.3 DEVELOPPEMENT DU STATUT DE L'ENFANT (Du petit homme au petit d'homme)	45
113. 1 MOYEN-AGE : MORTALITE ET ELEVAGE	48
1131. 1 MIGNOTAGE PAR LES FEMMES	48
1131. 2 DRESSAGE PAR LES HOMMES	49
1131. 3 LES ENFANTS ERRANTS	51
113. 2 A PARTIR DU 17ème SIECLE :	
1132. 1 L'INTIMITE FAMILIALE	52
1132. 2 INFANTICIDES	53
113. 3 18ème SIECLE	55
1133. 1 LA PEDAGOGIE	55
1133. 2 INTERNAT SCOLAIRE	56
113. 4 19ème SIECLE : THEORIES ET PRATIQUES DE L'EDUCATION DES ENFANTS	57

113.5 L'EPOQUE COMTEMPORAINNE : LA FAMILLE MODERNE	59
1135.1 L'ENFANT COMME BIEN DE CONSOMMATION AFFECTIVE	60
1135.2 L'ENFANT COMME RECONNAISSANCE SOCIALE	61
 <u>1.2 COUTUMES SOCIALES</u>	 64
 <u>12.1 HISTOIRE DU PLACEMENT DES ENFANTS</u> <u>DANS LA SOCIETE EUROPEENNE</u> <u>AU COURS DES SIECLES</u>	 65
121.1 TRADITIONS DE PLACEMENT DES NOURRISSONS DANS LA SOCIETE FRANCAISE	66
1211.1 16ème, 17ème et 18ème SIECLES : LES ENFANTS NANTIS	67
1211.2 19ème SIECLE : LES ENFANTS PAUVRES	68
121.2 COUTUMES DE PLACEMENT DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS (OU LOUAGE D'ENFANTS)	73
1212.1 18ème SIECLE : ECHANGES D'ENFANTS DANS TOUTES LES CLASSES SOCIALES	74
1212.2 19ème et 20ème SIECLES : PLACEMENTS DES ENFANTS DES CLASSES SOCIALES DEFAVORISEES	76
121.3 ANALYSE DE LA REPRESENTATION SOCIALE DES PRATIQUES TRADITIONNELLES DE PLACEMENT DES ENFANTS	77

1213. 1 PLACEMENT TRADITIONNEL : UNE NECESSITE EDUCATIVE	78
1213. 2 PLACEMENT INITIATIQUE	79
1213. 4 PLACEMENT : PROTECTION DE LA FAMILLE	80
 1. 3 PRATIQUES INSTITUTIONNELLES	 83
 <u>13. 1 EVOLUTION DES SERVICES SOCIAUX EN FRANCE</u>	 84
131. 1 LES ORGANISMES CARITATIFS	84
131. 2 LA PRATIQUE DU "TOUR"	85
131. 3 LA MORTALITE DES ENFANTS ABANDONNES	87
131. 4 QUI ETAIT ABANDONNE ET POURQUOI ?	89
131. 5 MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES ENFANTS	91
131. 6 EXTENSION DE LA PRISE EN CHARGE AUX ENFANTS NON ABANDONNES	94
131. 7 DE L'ASSISTANCE SOCIALE A L'ASE	95
131. 8 LES JUGES POUR ENFANTS	96
 <u>13. 2 AUTRES PRATIQUES D'E PLACEMENT ACTUELLES EN FRANCE (HORS A.S.E.)</u>	 98
132. 1 INTERNAT SCOLAIRE ET PARASCOLAIRE	99
132. 2 LES PLACEMENTS EN NOURRICE ET CHEZ LES GRANDS-PARENTS	100

132.3 LES PLACEMENTS SANITAIRES ET THERAPEUTIQUES	100
 <u>13.3 ADOPTIONS D'ENFANTS</u>	102
133.1 RAPPEL DE L'HISTOIRE DES ADOPTIONS	103
1331.1 L'ADOPTION DANS L'ANTIQUITE	103
1331.2 L'ADOPTION DANS LES CIVILISATIONS MUSULMANES	106
1331.3 L'ADOPTION AUX ETATS-UNIS	106
1331.4 L'ADOPTION EN FRANCE	107
133.2 PROPOS SUR L'ADOPTION ACTUELLE	112
1332.1 ADOPTION ET ROMAN FAMILIAL	112
1332.2 CONCEPTIONS ACTUELLES DE L'ADOPTION DES ENFANTS	115
 <u>1.4 . PROBLEMATIQUE ET HYPOTHESES</u>	117
 <u>14.1 PROBLEMATIQUE</u>	118
141.1 LES CONDITIONS AMENANT LE PLACEMENT DES ENFANTS	118
141.2 REPETITION DU PLACEMENT, UN SYMPTOME D'INADAPTATION PLUS GENERALE	120
1412.1 PLACEMENTS AU PASSE ET AU FUTUR	120
1412.2 UNE FONCTION PARENTALE DEFAILLANTE ?	123

1412.3	ISOLEMENT SOCIAL ET AFFECTIF ET LIENS DE DEPENDANCE A L'A.S.E.	124
1412.4	INFLUENCE DU CONJoint ET IMMATURETÉ DES PARENTS	126
1412.5	INCIDENCE DES MODALITES DE PLACEMENT	127
 <u>14.2 HYPOTHESES</u>		128
142.1	FACTEURS DE PLACEMENT DES ENFANTS	128
1421.1	FACTEUR ECONOMIQUE	129
1421.2	FACTEUR SOCIOLOGIQUE	129
1421.3	FACTEUR PSYCHOLOGIQUE	129
142.2	REPETITION DES CONDUITES DE PLACEMENT DES ENFANTS	130
 DEUXIEME PARTIE :		132

**ANALYSE DE LA REPETITION
DES CONDUITES DE PLACEMENT DES
ENFANTS :**

**CONTEXTE DES TRAVAUX SUR LE TERRAIN
ET OUTILS METHODOLOGIQUES**

2. 1 CONTEXTE DES TRAVAUX SUR LE TERRAIN : L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE	133
21. 1 PRESENTATION GENERALE DE L'A.S.E.	133
211. 1 PLACEMENT DES ENFANTS	133
211. 2 AIDE AUX ENFANTS NON PLACES	136
21.2 STATUT JURIDIQUE DES ENFANTS CONFIES A L'A.S.E.	137
212. 1 LES PUPILLES D'ETAT	138
212. 2 LES "GARDES"	140
212. 3 LES "RECUIELS TEMPORAIRES" (OU ACCUEILS PROVISOIRES)	141
21.3 MOTIFS DE PLACEMENT A L'A.S.E.	143
213. 1 LES ENFANTS EN DANGER	144
2131. 1 LES MAUVAIS TRAITEMENTS	144
2131. 2 LES CARENCES DE SOINS OU EDUCATIVES	145
2131. 3 MALADIE MENTALE ET DEFICIENCE INTELLECTUELLE DES PARENTS	145
213. 2 L'AMBIVALENCE DANS LES PLACEMENTS DEMANDES PAR LES PARENTS	146

21.4 QUELQUES CHIFFRES SUR LES SERVICES SOCIAUX	149
214.1 EFFECTIFS NATIONAUX DE L'ASE	150
2141.1 ENFANTS PRIS EN CHARGE PAR LES SERVICES SOCIAUX EN FRANCE.....	150
2141.2 LES ENFANTS ADOPTES	151
2141.3 LES ENFANTS PLACES	151
2141.4 LES ENFANTS NON PLACES	155
214.2 EFFECTIFS DE L'A.S.E. DE LA LOIRE	156
2142.1 INTERPRETATION DES TABLEAUX DES EFFECTIFS DES ENFANTS PRIS EN CHARGE PAR L'A.S.E.	156
2142.2 EVOLUTION DES EFFECTIFS DES ENFANTS PRIS EN CHARGE PAR L'A.S.E. DE LA LOIRE SUR 10 ANNEES ..	160
2.2 LA POPULATION	168
22.1 QUELQUES PHOTOGRAPHIES DE LA POPULATION ETUDIEE	169
221.1 LOGEMENT	169
221.2 ORIGINE ECONOMIQUE ET SOCIALE	171
2212.1 SOUS-PROLETARIAT ET PAUVRETE	171
2212.2 CHOMAGE, MARGINALITE ET ABSENCE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE	173
221.3 MALADIES MENTALES ET DEFICiences INTELLECTUELLES	175

2213. 1 FAMILLES HANDICAPEES.....	175
2212. 2 ENFANTS EN ECHEC SCOLAIRE	177
221. 4 PRINCIPALES CAUSES DU PLACEMENT DES ENFANTS	183
221. 5 ISOLEMENT AFFECTIF DES FAMILLES	184
2215. 1 MERES ISOLEES ET IMMATURES	184
2215. 2 ABSENCE DE LIENS RELATIONNELS STABLES	184
<u>22. 2 DONNEES D'ENQUETE</u>	187
222. 1 DESCRIPTION DE LA RECHERCHE PREALABLE	188
222. 2 PRESENTATION DE LA RECHERCHE ACTUELLE	196
2222. 1 RECUEIL DES DONNEES	196
22221. 1 <u>L'OUTIL</u> :	196
- UN QUESTIONNAIRE-ENQUETE	196
- ELABORATION DU QUESTIONNAIRE	199
- PRESENTATION D'UN QUESTIONNAIRE	203
- ADMINISTRATION DU QUESTIONNAIRE	214
- EXPLOITATION DU QUESTIONNAIRE	216
22221. 2 <u>L'ECHANTILLON</u>	217
- CONSTITUTION DE L'ECHANTILLON	217
- LIMITES DE L'ECHANTILLONNAGE	219

TROISIEME PARTIE : 222
ANALYSE DE LA REPETITION
INTERGENERATIONS
**DES CONDUITES DE PLACEMENT DES
ENFANTS :**
RESULTATS ET DISCUSSION
3.1 RESULTATS 223
31.1 PLACEMENT DES PARENTS 223

311. 1 ETUDE DU PLACEMENT DES PARENTS 223

311. 2 ETUDE DU PLACEMENT DES MERES 229

311. 3 ETUDE DU PLACEMENT DES PERES 233

 311. 4 ETUDE DES MODALITES DE PRISE EN CHARGE
DES PARENTS PLACES 237

311. 5 ETUDE DES MOTIFS DE PLACEMENT DES MERES 241

311. 6 STATUT DES MERES LORS DE LEUR PLACEMENT. 242

31.2 REPARTITION EN DEUX GROUPES:
{Mères Placées} et {Mères Non Placées} 244

31.3 ETUDE COMPARATIVE DES DEUX GROUPES (MP) ET (MNP)	245
313.1 PRECOCITE DU PLACEMENT DE L'ENFANT (MP) ...	246
3131.1 MOYENNE D'AGE DES ENFANTS AU PLACEMENT ACTUEL	247
3131.2 MOYENNE D'AGE DES ENFANTS AU PREMIER PLACEMENT DES ENFANTS	251
313.2 JEUNESSE DES PARENTS	254
3132.1 JEUNESSE DES MERES	255
3132.2 REMARQUES SUR LES AGES DES MERES	268
3132.3 JEUNESSE DES PERES	271
3132.4 REMARQUES SUR LES AGES DES PERES	273
313.3 ILLEGITIMITE DES ENFANTS	275
3133.1 RECONNAISSANCE DES ENFANTS PAR LES PERES	278
3133.2 ILLEGITIMITE DES ENFANTS (GROUPE TOTAL)	279
3133.3 ETUDE DE LA COMPOSITION FAMILIALE A LA NAISSANCE DE L'ENFANT :	280
313.4 ETUDE DE LA PRESENCE DES PERES	285
3134.1 PRESENCE DES PERES A LA NAISSANCE DE L'ENFANT	286
3134.2 PRESENCE DES PERES AU PLACEMENT DE L'ENFANT	289
3134.3 COMPARAISON DU TAUX DE PRESENCE DES PERES	291
313.5 ANALYSE DES CONDITIONS DE LOGEMENT DES FAMILLES	294

3135. 1 ANALYSE DES CONDITIONS DE LOGEMENT DES FAMILLES AU MOMENT DU PLACEMENT DE L'ENFANT	295
3135. 2 LOGEMENT DES FAMILLES ETUDIEES EN FONCTION DES DEUX GROUPES {MP} et {MNP}	296
313. 6 ETUDE DE L'ORIGINE ECONOMIQUE ET SOCIALE DES FAMILLES	298
3136. 1 ACTIVITE PROFESSIONNELLE DES PARENTS	299
31361. 1 ECHANTILLON TOTAL DES 56 SUJETS	299
31361. 2 ECHANTILLON REDUIT AUX 46 SUJETS DES GROUPES {MP} et {MNP}	299
- POUR LE GROUPE {MP}	299
- Activité professionnelle du père	299
- Activité professionnelle de la mère	299
- POUR LE GROUPE {MNP}	300
- Activité professionnelle du père	300
- Activité professionnelle de la mère	300
313. 7 ANALYSE DES ORIGINES CULTURELLES ET . ETHNIQUES DES FAMILLES	301
3137. 1 LES ORIGINES ETHNIQUES	302
3137. 2 LES COUPLES "MIXTES"	304
313. 8 ETUDE DU STATUT DES ENFANTS	306
313. 9 ETUDE DU SUIVI DES FAMILLES PAR LES SERVICES SOCIAUX A LA NAISSANCE DE L'ENFANT	309

313.7 ANALYSE DES MOTIFS DE PLACEMENT DES ENFANTS.....	312
3137.1 ETUDE DES MOTIFS DE PLACEMENT DES ENFANTS DU GROUPE {MP}	315
3137.2 ETUDE DES MOTIFS DE PLACEMENT DES ENFANTS DU GROUPE {MNP}	316
3137.3 REMARQUE SUR LES MOTIFS DE PLACEMENT DES ENFANTS.....	317
 <u>31.4 ANALYSE FACTORIELLE DES CORRESPONDANCES</u>	319
314.1 METHODOLOGIE UTILISEE POUR LE CALCUL DE L'ANALYSE FACTORIELLE DES CORRESPONDANCES	320
- GRAPHIQUE DE L'ANALYSE FACTORIELLE DES CORRESPONDANCES.....	321
- TABLEAU DES DONNEES DE L'ANALYSE FACTORIELLE DES CORRESPONDANCES.....	322
314.2 INTERPRETATION DES RESULTATS DE L'ANALYSE FACTORIELLE DES CORRESPONDANCES	323
3142.1 ETUDE DES CARACTERISTIQUES COMMUNES A TOUS LES ENFANTS PLACES	324
3142.2 ETUDE DES CARACTERISTIQUES DES ENFANTS PLACES SUIVANT LES GROUPES	325
- SOUS-GROUPE G{MP}	325
- SOUS-GROUPE F{MP}	325
- SOUS-GROUPE G{MNP}	326
- SOUS-GROUPE F{MNP}	326
3142.3 REMARQUES SUR LES RESULTATS DE L'ANALYSE FACTORIELLE DES CORRESPONDANCES	327

<u>3.2 DISCUSSION</u>	328
<u> 32.1 DIFFICULTES ET LIMITES RENCONTREES</u>	329
321. 1 PORTEE DE L'ETUDE	329
321. 2 AMBIGUITÉ DU TRAVAIL SOCIAL OU LE PARADOXE DU PLACEMENT DES ENFANTS.....	333
<u> 32.2 DISCUSSION SUR LES RESULTATS: LES REPETITIONS INTERGENERATIONS</u>	334
322. 1 PHENOMENE DE REPETITIONS DES CONDUITES DE PLACEMENT DES ENFANTS	335
322. 2 REPETITIONS INTERGENERATIONS DES MOTIFS DE PLACEMENT	335
322. 3 PRECOCITE DU PLACEMENT DES ENFANTS ET JEUNESSE DES MERES DANS LES REPETITIONS DE PLACEMENT	337
322. 4 ILLEGITIMITE DES ENFANTS ET ABSENCE DES PERES	339
322. 5 LES CONDITIONS SOCIO-ECONOMIQUES, LOGEMENT, ABSENCE D'INSERTION PROFESSIONNELLE DES PARENTS	341
<u> 32.3 ETUDE SUR LES CONSEQUENCES DES SEPARATIONS PARENTS/ENFANTS</u>	344
323. 1 SEPARATION ET CULPABILITE	346
323. 2 SEPARATIONS STRUCTURANTES	348

323. 3 SEPARATIONS DESORGANISANTES	349
323. 4 SEPARATIONS DANS LE CADRE DE L'A.S.E. ..	350
323.5 LES SEPARATIONS NECESSAIRES	354
<u>32. 4 CARENCES RELATIONNELLES ET FONCTION PARENTALE DÉFAILLANTE.....</u>	357
324. 1 CONSEQUENCES DES CARENCES RELATIONNELLES CHEZ L'ENFANT.....	358
3241. 1 L'ATTACHEMENT.....	358
3241. 2 CARENCES ET INHIBITIONS INTELLECTUELLES...	359
3241. 3 CARENCES ET PERTURBATIONS AFFECTIVES ET SOCIALES.....	360
324. 2 REPETITION INTERGENERATIONS DES DIFFICULTES RELATIONNELLES PARENTS/ENFANTS	361
3242. 1 REPETITION DU COMPORTEMENT MATERNEL....	361
3242. 2 REPETITION DE L'EVICTION DU PERE ET ECHEC DU ROLE REPARATEUR DE L'ENFANT.....	362
324. 3 DETERMINISME ANIMAL ET CAPACITES D'ADAPTATION CHEZ L'HOMME	364
<u>CONCLUSION</u>	368
BIBLIOGRAPHIE	377
INDEX AUTEURS CITES	391
INDEX DES MOTS CLES	394
TABLE DES FIGURES.....	402
PLAN DES ANNEXES.....	406

TROISIEME PARTIE :

**ANALYSE DE LA REPETITION
INTERGENERATIONS
DES CONDUITES DE
PLACEMENT DES ENFANTS :
RESULTATS
ET
DISCUSSION**

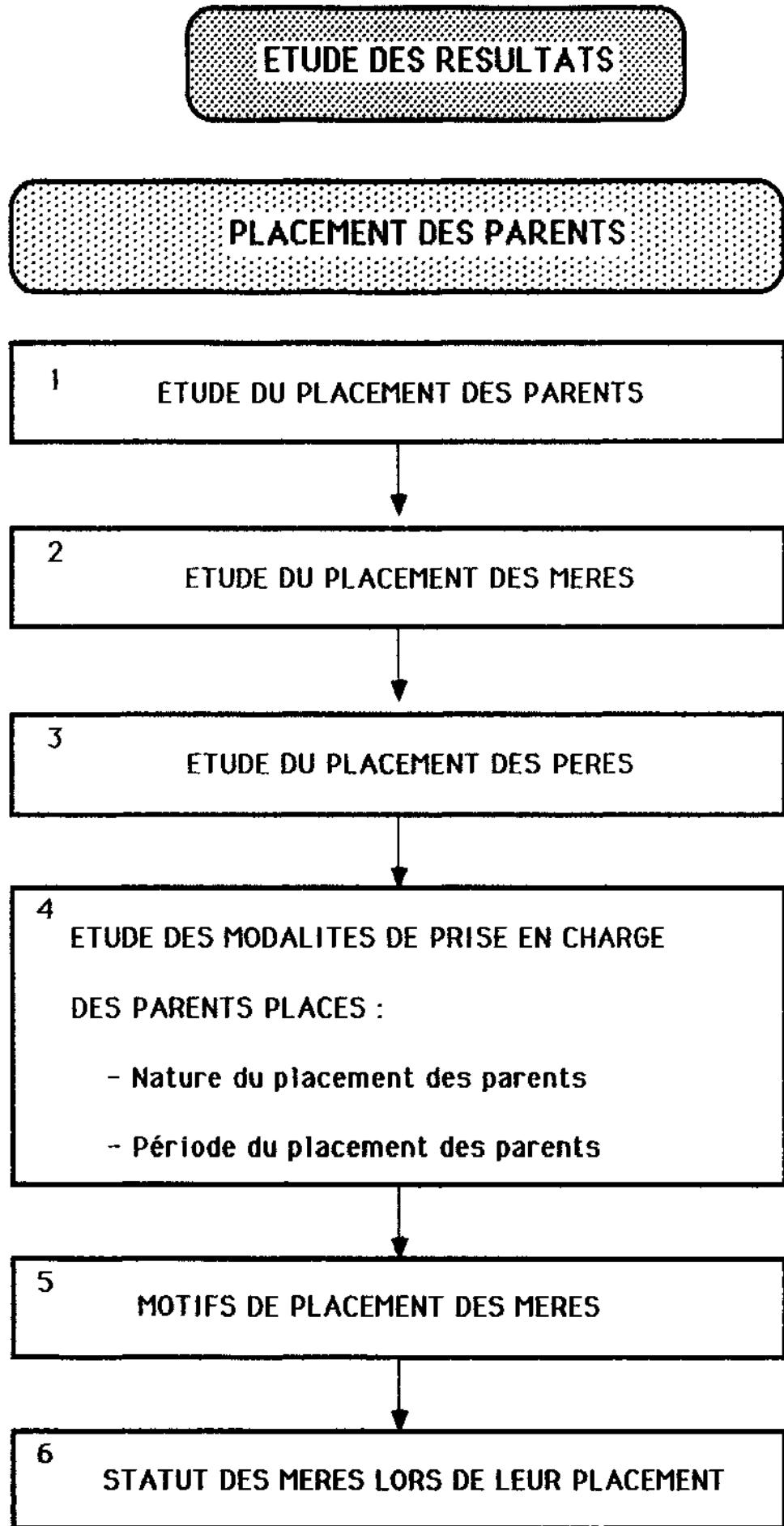


Figure n° 13

3. 1 RESULTATS

L'analyse des questionnaires nous a permis, en premier lieu, de relever les informations concernant le placement ou non des parents du sujet afin de déterminer s'il y a lieu de parler de répétition de la conduite de placement des enfants sur deux générations.

La figure n° 13 présente le plan que nous avons suivi dans cette première étude des résultats.

31. 1 PLACEMENT DES PARENTS

311. 1 ETUDE DU PLACEMENT DES PARENTS

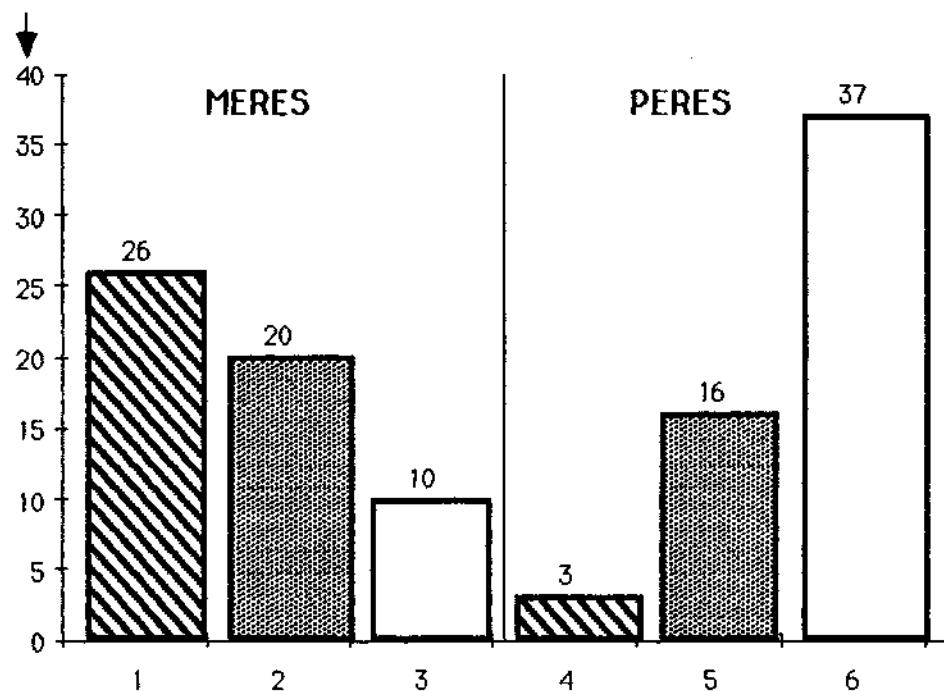
Nous allons d'abord visualiser, à l'aide de graphiques, la répartition du "placement des parents" sur l'ensemble de l'échantillon des 56 sujets.

Nous avons d'abord pris en compte, comme l'illustre le graphique 1, le détail des réponses à la question du placement :

- positives concernant les mères placées (pour 26 sujets),
- positives concernant les pères placés (3 sujets),
- négatives concernant les mères non placées (20 sujets)
- négatives concernant les pères non placés (16 sujets)

REPARTITION DES REONSESSUR LE PLACEMENT DES PARENTS

(nombre de sujets)



1		MERES PLACÉES
2		MERES NON PLACÉES
3		NON RÉPONSE/MERES
4		PERES PLACÉS
5		PERES NON PLACÉS
6		NON RÉPONSE/PERES

Graphique 1

- Non réponses concernant les mères (10 sujets)
- Non réponses concernant les pères (37 sujets)

Les résultats utilisés dans la conception du graphique 1, sont ceux obtenus par rapport au total des sujets de l'échantillon (56).

Les histogrammes qui constituent le graphique n° 1 permettent de comparer les réponses concernant le placement des pères et celles concernant le placement des mères des sujets. Nous pouvons constater l'inégalité de répartition et de qualité des réponses concernant les parents. Ainsi les réponses concernant les mères sont bien plus complètes et précises que celles concernant les pères. Ces derniers se distinguent par une majorité de non-réponses à la question de leur placement éventuel.

Le manque d'informations sur les pères des enfants placés est dû d'une part au nombre de "pères inconnus", d'autre part et surtout au fait que la plupart des pères étaient absents au moment du placement de l'enfant. Ce sont les mères seules qui ont été entendues lors du recueil des informations. Celles-ci interrogées sur les pères de leurs enfants n'ont, dans une majorité des cas, pu fournir que peu d'éléments sur le passé de leurs compagnons et/ou pères de leurs enfants.

Afin de comparer les résultats obtenus, nous avons croisé sur le tableau n° 9 les données recueillies concernant les variables "placement du père" et "placement de la mère" sur les 56 sujets.

Nous avons repris sur ce tableau le nombre de réponses et le pourcentage correspondant pour chaque type de réponse, afin de vérifier quels sont les regroupements existant entre ces deux variables.

Si nous ajoutons les variables "MERES PLACEES" et "PERES PLACES" pour construire une variable que nous appellerons "PARENTS PLACES" nous obtenons **28 réponses positives sur les 56 sujets étudiés.**

TABLEAU CROISE DES REONSES SUR LE PLACEMENT DU PERE ET DE LA MERE DES SUJETS

PLACEMENT ↓ MERE	PLACEMENT PERE →	SANS REONSE	NON	OUI	
		19 33,9 %	6 10,7 %	1 1,7 %	26 46,4 %
	NON	12 21,4 %	6 10,7 %	2 3,5 %	20 35,7 %
	SANS REONSE	6 10,7 %	4 7,1 %	0	10 17,8 %
	TOTAL	37 66 %	16 28,5 %	3 5,3 %	56 100, %

Tableau 9

Nous pouvons constater que les parents qui ont été tous les deux placés sont très peu nombreux (réduit à un seul couple dans notre étude) alors que les parents qui n'ont pas été placés (ni l'un ni l'autre) constituent 10,7 % (avec 6 couples). Le reste des données se répartit en non réponses concernant le placement de la mère et du père (10,7%), et en non-réponses concernant le père ou la mère.

Nous avons illustré les résultats du tableau de contingence n°1 sur le graphique 2 en répartissant les variables comme suit :

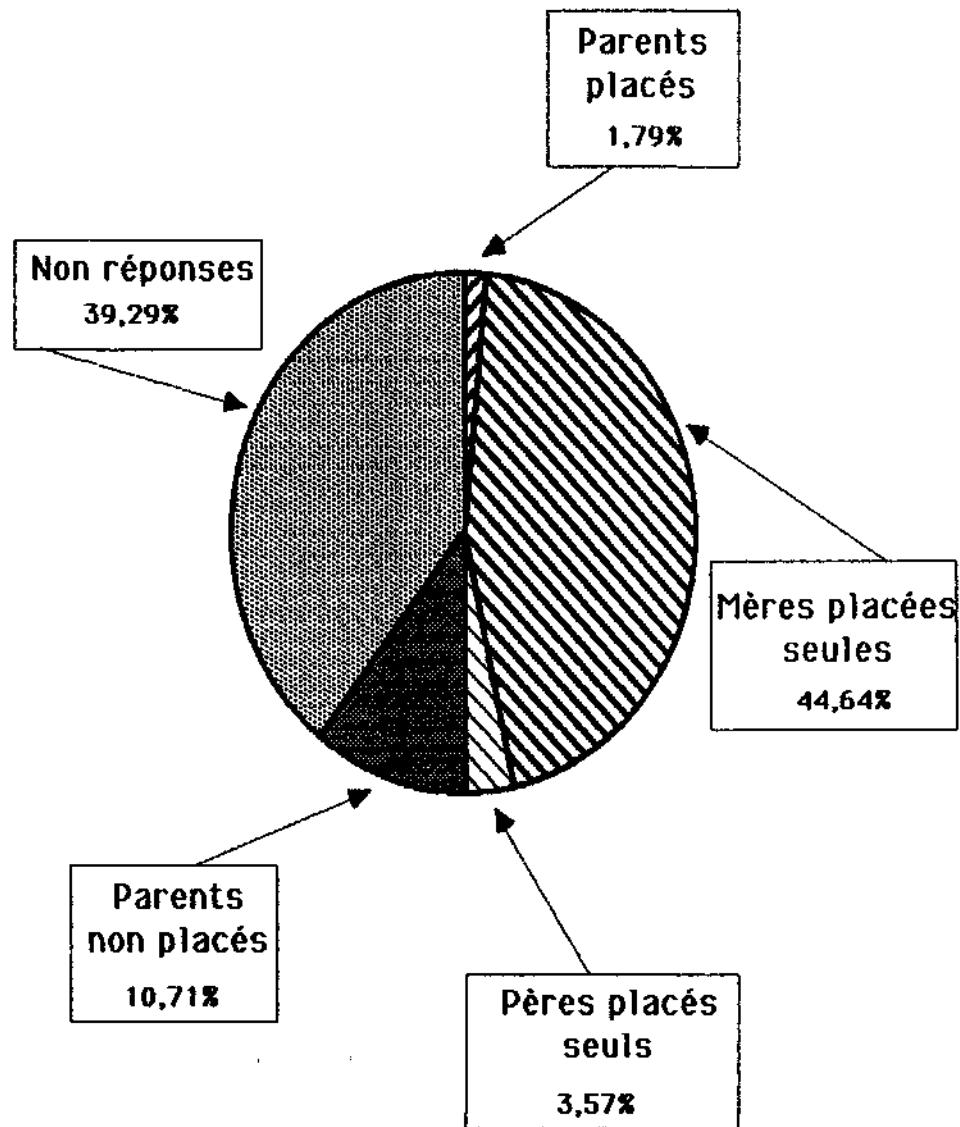
- "Mères placées seules",
- "Pères placés seuls",
- "Parents placés",
- "Parents non placés"
- Non réponses

Le graphique 2 reprend de manière détaillée la répartition des résultats présentés par des secteurs proportionnels.

Nous totalisons alors au moins 50% de réponses marquant la répétition de la conduite de placement sur deux générations.

Le graphique 2, nous montre comment 50% des sujets sont enfants d'un parent qui a été lui même placé durant son enfance. En considérant le placement d'au moins un des parents des enfants étudiés, nous obtenons très exactement, une répétition de la conduite de placement d'une génération à la suivante, pour

REPARTITION DU PLACEMENT DES PARENTS
(en secteurs proportionnels)



Graphique 2

la moitié de l'effectif total des sujets. Etant donné le nombre de non-réponses notamment concernant les pères, nous pouvons considérer que le taux de parents placés que nous avons obtenu dans les limites de notre échantillon est probablement supérieur à 50 %.

Ces résultats confirment l'hypothèse portant sur l'existence d'un phénomène de reproduction de la conduite de placement des enfants en révélant un taux de répétition d'une génération à l'autre très important qui peut être pris en compte comme une variable observable particulièrement significative dans le cadre de la population étudiée.

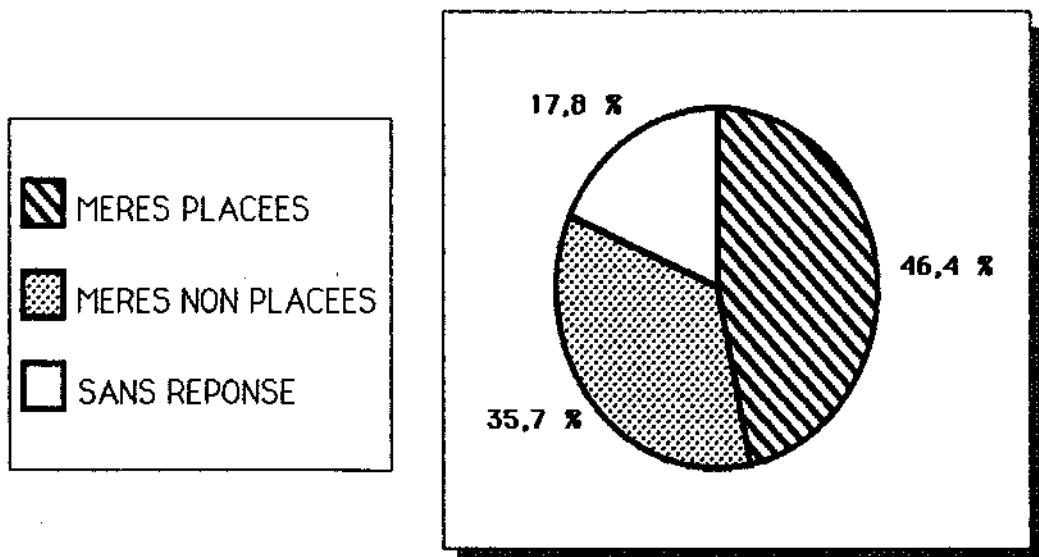
Nous allons maintenant étudier séparément les données recueillies concernant le placement des mères puis celui des pères des sujets de notre échantillon.

3.1.2 ETUDE DU "PLACEMENT DES MERES"

Concernant les mères, à la question "la mère a-t-elle été placée durant son enfance ?", les réponses des 56 questionnaires se répartissent selon le tableau suivant :

MERES PLACEES SUR 56 SUJETS

	OUI	NON	NON REONSE	TOTAL
Nombre	26	20	10	56
Pourcentage	46,4 %	35,7 %	17,8 %	100 %

Tableau 10PLACEMENT DES MERES(SUR 56 SUJETS)Graphique 3

Nous obtenons ainsi 46,4 % de mères ayant été placées pour les 56 sujets étudiés. Ce qui donne un taux de répétition du placement par la lignée des mères très important quantitativement.

Le pourcentage des mères qui n'ont pas été placées pendant leur enfance est de 35,7 %, tandis que les "non réponse" qui ne fournissent pas d'indication sur le placement éventuel des mères sont de 17,8 %. La répartition de ces réponses converties en pourcentage est figurée par secteurs sur le graphique 3.

En considérant maintenant le pourcentage de placement des mères en fonction strictement des réponses obtenues (46 sur 56 sujets) nous voyons d'après le tableau 11 suivant, que le taux de répétition du placement des mères dépasse 50 % .

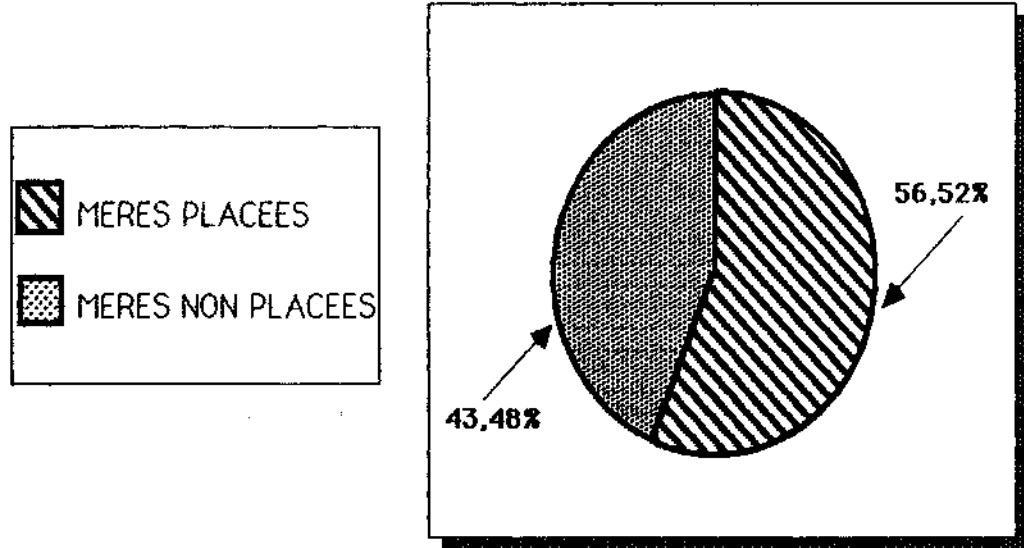
MERES PLACEES SUR 46 REONSES

	OUI	NON	TOTAL
Nombre	26	20	46
Pourcentage	56,5 %	43,4 %	100 %

Tableau 11

Si l'on prend en compte uniquement les réponses obtenues à la question du placement des mères nous obtenons un taux de réponses positives très important. La répétition du placement par la lignée des mères s'effectue à un taux de 56,5 % (sur 46 réponses exprimées), alors que les mères non placées correspondent à 43,4 % des sujets. Ces résultats sont figurés par des secteurs proportionnels sur le graphique 4.

PLACEMENT DES MERES SUR 46 REPONSES



Graphique 4

Un pourcentage aussi élevé (56.52) de réponses positives concernant la répétition du placement par les mères nous permet d'affirmer qu'il existe un phénomène de répétition des conduites de placement des enfants par la lignée des mères particulièrement significatif dans les limites de notre étude.

Nous allons étudier maintenant les données recueillies concernant le placement ou non des pères des sujets.

311. 3 ETUDE DU "PLACEMENT DES PERES"

Les réponses aux 56 questionnaires se répartissent selon des résultats assez hétérogènes concernant les pères des sujets. Ainsi nous remarquons que nous avons recueilli très peu d'informations sur le passé des pères. Les réponses à la question du placement éventuel de ceux-ci sont reprises de manière précise sur le tableau 12.

PERES PLACES SUR 56 SUJETS

	OUI	NON	NON REPONSE	TOTAL
Nombre	3	16	37	56
Pourcentage	5 %	28 %	66 %	100 %

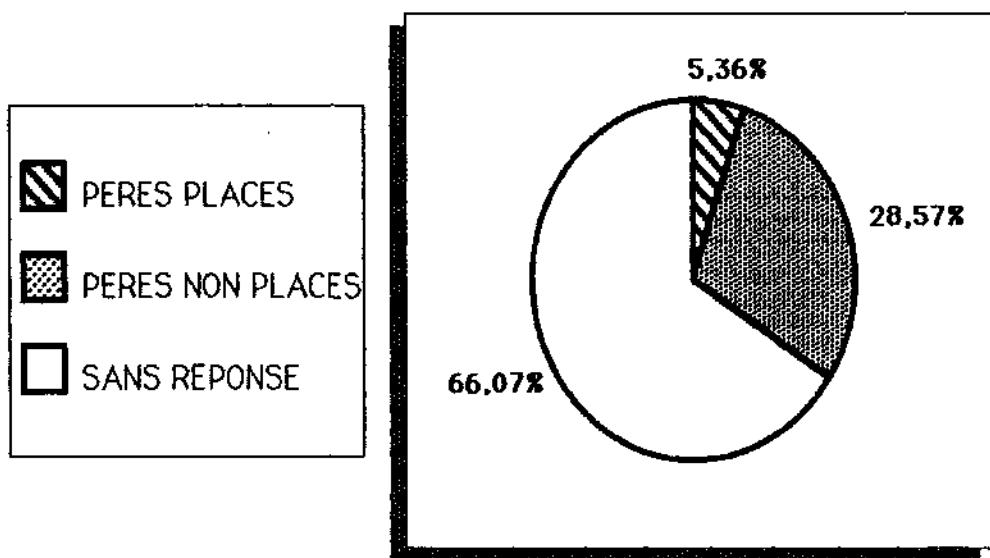
Tableau 12

Nous obtenons un taux de réponses positives relativement faible avec seulement 5 % de pères ayant été placés. Ce résultat porte sur un nombre trop restreint de réponses (3 réponses positives seulement sur 56 sujets) ; il nous paraît donc trop peu représentatif quantitativement pour que l'on puisse en déduire une répétition du placement par les pères de façon significative. Nous ne pourrons pas prendre en compte cette variable dans notre étude puisque le nombre de réponses exprimées est au total seulement de 19 sur 56 sujets.

Ces résultats sont figurés par des secteurs proportionnels sur le graphique 5.

PLACEMENT DES PERES

(SUR 56 SUJETS)



Graphique 5

Nous devons préciser que le pourcentage de répétition du placement par les pères reste important si on le rapporte à la population générale française des "moins de 20 ans" qui comporte 1,4 % d'enfants issus de parents ayant été placés ¹.

En considérant le pourcentage de placement des pères en fonction cette fois-ci du nombre des réponses obtenues (19), nous voyons comme le présente le tableau 13, que le taux de répétition du placement des pères est supérieur. Mais il demeure nettement moins significatif que celui des mères.

PERES PLACES SUR 19 REPONSES

	OUI	NON	TOTAL
Nombre	3	16	19
Pourcentage	15,8 %	84 %	100 %

Tableau 13

¹ Le chiffre de 1,4 % correspond au rapport de la population française de moins de 20 ans qui est chaque année prise en charge par les services nationaux de l'A.S.E. par rapport à la population totale française des moins de 20 ans.

Nous obtenons une répétition du placement par la lignée des pères d'un taux de 15,8 % (sur 19 réponses exprimées).

Il faut souligner, comme on peut le voir à travers l'étude des tableaux 10 et 12, que l'information sur le placement ou non de la mère a été recueillie pour 46 réponses sur 56, soit pour 82% des sujets, alors que les non-réponses concernant le placement des pères sont bien plus nombreuses que les réponses, avec 19 observations sur 56, soit seulement 34% d'informations sur le placement des pères (37 non-réponses).

Parmi les sujets étudiés nous avons relevé un nombre très important d'enfants dont l'un des parents a été placé durant son enfance. Ce résultat nous paraît d'autant plus considérable que nous n'avons pas obtenu de manière systématique des informations à la question du placement des parents et qu'il est permis de supposer que les non-réponses pourraient contenir des informations positives sur le placement de certains des parents des sujets.

Nous avons vu que si nous calculons le nombre de "MERES PLACEES" en fonction strictement des réponses recueillies nous obtenions: 26 "MERES PLACEES" sur 46 réponses soit 56,5%.

On peut en déduire que la répétition de la conduite de placement par l'intermédiaire des mères se trouve ainsi vérifiée dans le cadre de notre échantillon comme un

phénomène observable et significatif d'une conduite spécifique.

En ce qui concerne la variable "PERES PLACES", sur 19 réponses nous avons obtenu seulement 3 réponses positives soit 15,8 % de réponses marquant la répétition de la conduite de placement à travers la lignée paternelle.

Nous regrettons le fait que ces résultats ne puissent pas être considérés comme représentatifs de l'importance du phénomène de répétition de la conduite de placement d'enfants à travers l'analyse des pères des enfants placés, du fait de la taille restreinte de l'échantillon des pères pour lesquels nous avons pu obtenir des informations à la variable "PERES PLACES".

311. 4 ETUDE DES MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES PARENTS PLACES

Nous allons maintenant étudier quelles étaient les conditions de placement des parents : les pères et mères qui ont été placés ont-ils été accueillis par des familles ou par des établissements? Nous avons rencontré, en fait trois cas :

- les parents qui ont été placés en famille d'accueil
- les parents qui ont été placés en institution
- les parents qui ont connu ces deux formules de placement, ayant été placés en famille d'accueil et en foyer durant leur enfance.

Le tableau 14 suivant reprend les résultats de l'enquête concernant les modalités de placement des parents des sujets de l'échantillon total.

NATURE DU PLACEMENT DES PARENTS

MÈRES	PÈRES			% TOTAL	
	Nombre	%	Nombre	%	
FAMILIAL	3	11,5			10,3
FOYER	7	26,9	3	100	34,5
FAMILIAL ET FOYER	16	61,5			55,2
TOTAL	26		3		

Tableau n° 14

L'étude des modalités de placement des parents (voir tableau n° 14), nous montre que les parents ont été en grande majorité placés alternativement en famille d'accueil et en institution (avec un taux de 55, 2 %). Ils ont donc connu au moins deux formules différentes de placement durant leur enfance.

Le taux de placement effectué uniquement en institution (Foyer) est de 34,5 %. Cela nous permet de constater que la majorité des parents ont été placés à un moment donné de leur prise en charge en institution. En effet, si nous ajoutons les parents placés en foyer (34,5 %) et ceux qui ont été placés en famille d'accueil et en foyer (55,2 %) nous obtenons un taux de 89,7 % de parents ayant été placés en institution à un moment donné de leur prise en charge par les services sociaux.

En revanche, les parents qui ont été placés uniquement en famille d'accueil sont fortement minoritaires avec un taux de 10,3 %.

Nous allons voir maintenant avec le tableau 15 sur quelles périodes ont porté les placements des parents.

Nous pouvons constater (voir tableau n° 15) que la très grande majorité des parents a connu un placement portant sur presque la totalité de l'enfance et de l'adolescence (avec un taux de 75,9 %).

Nous avons à faire à des parents qui ont essentiellement connu un environnement de substitution familiale, qu'il s'agisse comme nous l'avons vu d'un placement en établissement ou d'une famille d'accueil.

PERIODE DU PLACEMENT DES PARENTS

MÈRES	PÈRES		% TOTAL	
	Nombre	%	Nombre	%
PETITE ENFANCE	3	11.5		
ADOLESCENCE	4	15.4		
PETITE ENFANCE ET ADOLESCENCE	19	73.1	3	100
TOTAL	26		3	75.9

Tableau n° 15

A la lumière des résultats repris sur ces deux tableaux n° 14 et n° 15, nous pouvons souligner que les parents AEP des enfants qui sont actuellement pris en charge par les services sociaux, sont des individus qui ont majoritairement connu des placements en institution (avec un taux total de 89,7%). Ils ont pour beaucoup vécu au moins deux formules de placement (55,2% ont été placés en famille et en foyer). Enfin, en grande majorité, ils ont été coupés de leur milieu naturel

pendant la majeure partie de leur enfance et de leur adolescence (75,9% ont été placés durant leur petite enfance et leur adolescence).

311. 5 ETUDE DES MOTIFS DE PLACEMENT DES MERES

Nous avons obtenu 20 réponses sur 26 mères ayant été placées. L'analyse des motifs de placement des mères traduit l'importance des ruptures de liens entre la mère et ses parents ou de la mauvaise qualité des relations. Ainsi, parmi les motifs qui ont amené le placement des mères nous rencontrons les explications suivantes :

- L'absence du père dans 40 % des familles, avec notamment des motifs de placement expliqués par la "déchéance des droits paternels", le "décès du père", "l'alcoolisme du père", ou "la mère seule".
- L'Absence de la mère dans 15 % des familles, du fait du "départ de la mère du domicile conjugal" ou du fait de sa "maladie mentale".
- Les "carences éducatives du milieu familial" sont citées dans 70 % des réponses, comme motifs du placement de la mère.

En fait, l'analyse détaillée des réponses permet de regrouper la totalité des placements des mères comme ayant été motivés par

des "carences éducatives du milieu familial", même si d'autres éléments de la situation familiale ont pu intervenir également dans la conduite de placement.

311. 6 STATUT DES MÈRES LORS DE LEUR PLACEMENT

Nous avons obtenu 16 réponses concernant le statut des mères lors de leur placement. Celles-ci se répartissent ainsi :

- Pupilles : 37,5 %
- Gardes : 37,5 %
- Recueil Temporaire : 25 %

L'étude du statut des mères durant leur placement, nous révèle une majorité de formules de placements marquées par la coupure des liens avec la famille d'origine. Ainsi en a-t-il été des placements sous le statut de "Pupilles", qui signifient que les individus ayant ce statut sont définitivement coupés de leurs liens familiaux. Mais nous savons également, que les statuts de "Garde" s'accompagnaient également de l'absence de liens avec les familles naturelles. Ainsi, nous pouvons supposer que seules 25 % de mères ont connu une relation avec leurs familles d'origine.

L'étude des conditions de placement des mères se caractérise donc par les séparations ou la rupture des liens avec les parents d'origine, et l'absence de modèles parentaux positifs, dans leurs familles naturelles.

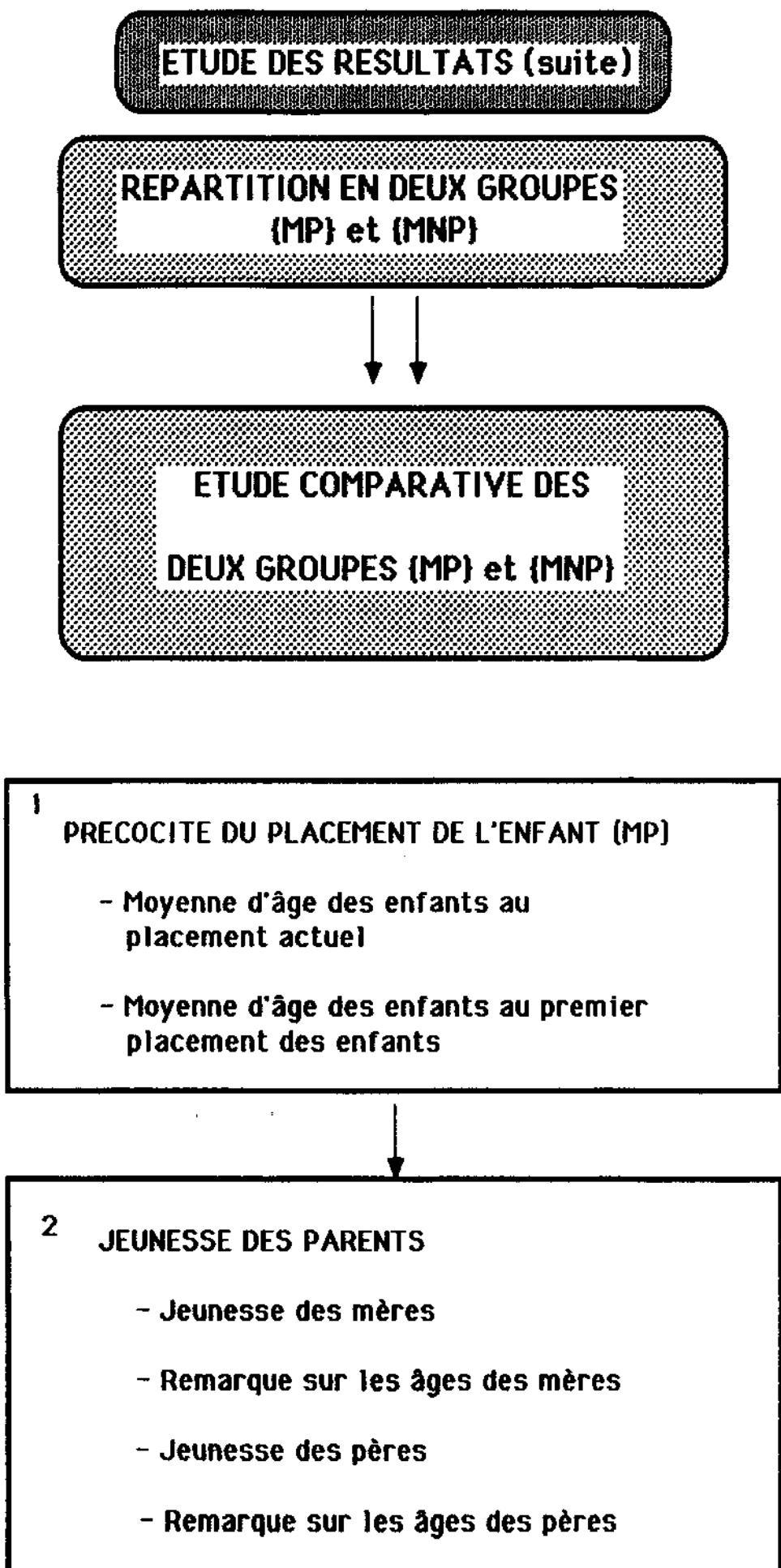


Figure n° 14

31.2 REPARTITION EN DEUX GROUPES

(Mères Placées) et (Mères Non Placées)

Considérant que nous n'avons pas pu disposer d'informations suffisantes au plan quantitatif sur les pères, nous proposons de retenir, comme critère différentiel pour la suite de l'analyse de l'échantillon, le placement ou non des mères, en réduisant notre échantillon aux 46 sujets pour lesquels nous avons recueilli cette information. (Rappelons que nous avons obtenu 10 non-réponses à la question "la mère a-t-elle été placée ?").

Ce qui nous permet de constituer deux groupes composés comme suit :

- **[M N P]**= groupe des enfants issus de Mères Non Placées (20 sujets)

- **[M P]** = groupe des enfants dont les Mères ont été Placées (26 sujets)

Nous utiliserons par la suite, comme ci-dessus, les abréviations **[MP]** et **[MNP]** pour désigner ces groupes afin de faciliter notre exposé.

La figure n° 14 présente le plan que nous avons suivi pour notre première étude comparative des deux groupes ainsi constitués.

31.3 ETUDE COMPARATIVE DES DEUX GROUPES {MP et {MNP}}

Nous allons maintenant procéder à la comparaison de ces deux groupes afin de déterminer s'il y a lieu de vérifier si les enfants composant le groupe {M P} (enfants issus de Mères Placées) présentent des caractéristiques particulières par rapport au groupe {MNP}. Le constat de caractéristiques spécifiques au groupe {MP} devrait nous permettre de vérifier s'il existe des éléments dans la composante familiale propres aux familles composées de parents AEP¹ que l'on pourrait corrélérer au fait de reconduire le placement à la deuxième génération.

Nous reprenons tout d'abord les éléments de comparaison que nous avions considérés comme caractéristiques de la deuxième génération d'enfants placés, lors de notre étude préalable présentée plus avant², afin de vérifier si les mêmes peuvent être reconduites sur l'échantillon actuel.

Lors de notre recherche préalable, nous avions distingué trois principaux éléments différenciateurs dans la composante familiale, en comparant les familles des enfants placés issus de

¹ AEP = Ancien Enfant Placé.

² Cf. Marie ANAUT, mémoire pour le Diplôme d'Etudes Approfondies : "Les conduites de placement des enfants - Analyse de la répétition intergénérations", 1985, Université Lumière-Lyon II.

parents ayant été placés eux-mêmes par rapport aux autres enfants. Nous nous proposons donc de vérifier si le groupe (MP) se différencie du groupe (MNP) par ces trois critères :

- Précocité du placement de l'enfant (MP)
- Plus grande jeunesse des parents et en particulier de la mère à la naissance de l'enfant (MP)
- Illégitimité pour une majorité des enfants (MP)

313. 1 PRECOCITE DU PLACEMENT DE L'ENFANT (MP)

PEUT-ON OBSERVER UNE PRECOCITE DANS LA CONDUITE DU PLACEMENT DE L'ENFANT A LA DEUXIEME GENERATION ?

Nous allons maintenant essayer de déterminer si, dans le cadre de l'échantillon constitué par les données des 46 questionnaires portant l'information sur le placement ou non des mères, la précocité du placement se trouve vérifiée effectivement et se révèle plus marquée pour les enfants de mères placées. Nous pourrions alors affirmer que les enfants de mères ayant été placées sont placés à leur tour plus tôt que les enfants du reste du groupe. Cela peut être interprété comme venant témoigner de l'apparition de difficultés familiales au sein du groupe (MP) de manière plus rapide que dans les familles du groupe (MNP). Nous pourrions en déduire qu'une fragilité plus grande des familles

composées par une mère placée rend plus rapidement difficile la prise en charge des enfants.

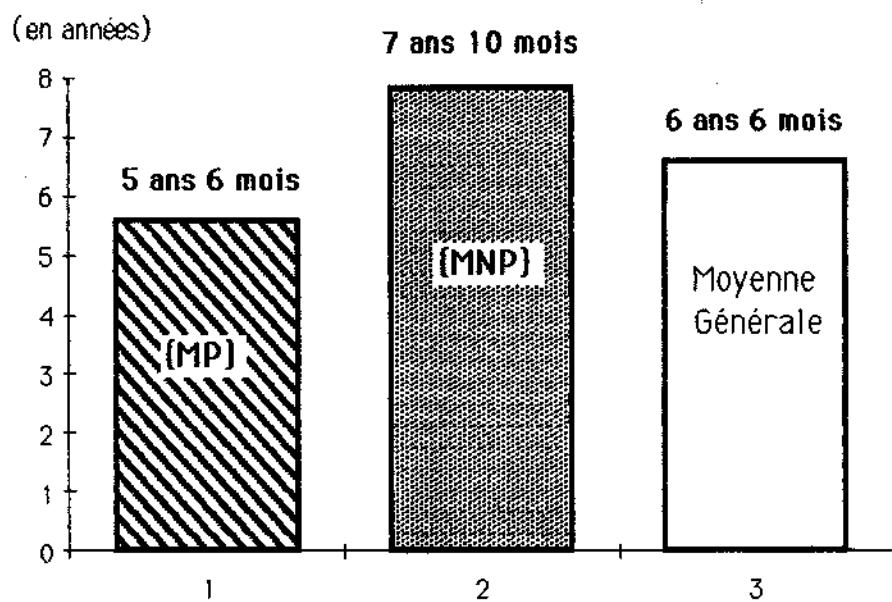
3131. 1 MOYENNE D'ÂGE DES ENFANTS AU PLACEMENT ACTUEL

Nous nous proposons de comparer la moyenne des âges des enfants de mères placées et celle des autres enfants. Les âges retenus correspondent à ceux que nous avons recueillis au moment de l'admission des enfants au service de l'A.S.E., ce qui coïncide avec le début de leur placement actuel. (Graphique n° 6).

Si notre hypothèse se trouve effectivement validée, nous devrions trouver une différence significative entre le groupe {MP} "Enfants de Mères Placées" et le groupe {MNP} "Enfants de Mères Non Placées".

Nous avons représenté, sur le graphique 6, la répartition des âges des enfants à l'entrée du placement actuel, (exprimés en années et mois).

MOYENNE D'ÂGE DES ENFANTS
AU PLACEMENT ACTUEL



Graphique 6

Ce schéma nous permet de comparer la répartition du groupe caractérisé par la variable "Enfants de Mères Placées" (M P) et celle du groupe "Enfants de Mères Non Placées" (M N P), en fonction de la moyenne générale de l'échantillon total.

Nous obtenons les chiffres respectifs suivants:

MOYENNE D'ÂGE DES ENFANTS AU DÉBUT DU PLACEMENT ACTUEL

Moyenne générale d'âges de tout l'échantillon = 6 ans 6 mois

Moyenne d'âge des enfants du groupe {M P} = 5 ans 6 mois

Moyenne d'âge des enfants du groupe {M N P} = 7 ans 10 mois

Nous pouvons observer qu'il existe effectivement une différence notable en ce qui concerne la moyenne des âges des enfants issus de "Mères Placées" {M P} qui est de 5 ans 6 mois. Elle apparaît comme étant la moyenne la plus basse des âges des enfants par rapport au reste de l'échantillon.

La moyenne des âges du groupe "Enfants de Mères Placées" est nettement inférieure à la moyenne des âges des "Enfants de Mères Non Placées" avec une différence de 2 ans et 4 mois. Elle est inférieure de 1 an à la moyenne générale de l'échantillon étudié. La différence de 2 ans et 4 mois entre {MP} et {MNP} représente 41 % de la moyenne d'âge du placement {MP}.

Une analyse de variance nous permet de considérer comme significative (avec une probabilité de 0,089) la différence

observée entre les moyennes des âges des enfants au placement actuel, suivant les deux groupes que nous avons distingués¹.

Nous pouvons donc affirmer que le placement des enfants qui ont une mère ayant été placée elle-même durant son enfance, s'effectue plus précocement que pour les autres familles.

Nous pouvons supposer qu'une fragilité plus grande dans la situation familiale amène les familles du groupe (MP) à recourir au placement des enfants plus rapidement quand il s'agit d'une famille dont la mère a connu le placement étant enfant que quand il s'agit d'une famille qui n'a pas connu le placement d'un des parents.

Il faut préciser que pour les familles (MP), la décision du placement des enfants correspond à une conduite déjà connue des parents de part leur propre histoire. Le placement de leurs enfants peut donc obéir à une conduite facilitée par son caractère connu et presque habituel pour les parents. La répétition intergénérations du placement des enfants représente, pour les parents (MP), un écho de leur propre histoire, leurs enfants pouvant se rapprocher d'eux par le fait même qu'ils sont amenés à traverser le même type d'expérience que celle des parents.

¹ Voir en annexe les calculs de l'analyse de variance effectués à l'aide d'un logiciel Statview.

En fait, notre connaissance de la population prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance, nous a amenée à constater que, pour un certain nombre d'enfants accueillis, le placement actuellement en cours n'est pas le premier. Cette caractéristique se trouve confirmée par l'analyse de notre groupe de sujets. Certains enfants ont connu différents placements, sur des périodes plus ou moins longues, faisant suite à des retours chez leurs parents. La multiplicité des placements, durant la petite enfance, est loin d'être exceptionnelle chez les enfants pris en charge par les services sociaux. Nous pensons même que le placement à l'A.S.E. est souvent l'aboutissement de multiples séparations parents/enfants. Aussi nous nous proposons de procéder maintenant à la vérification de la validation de notre hypothèse en tenant compte de la date du premier placement de l'enfant.

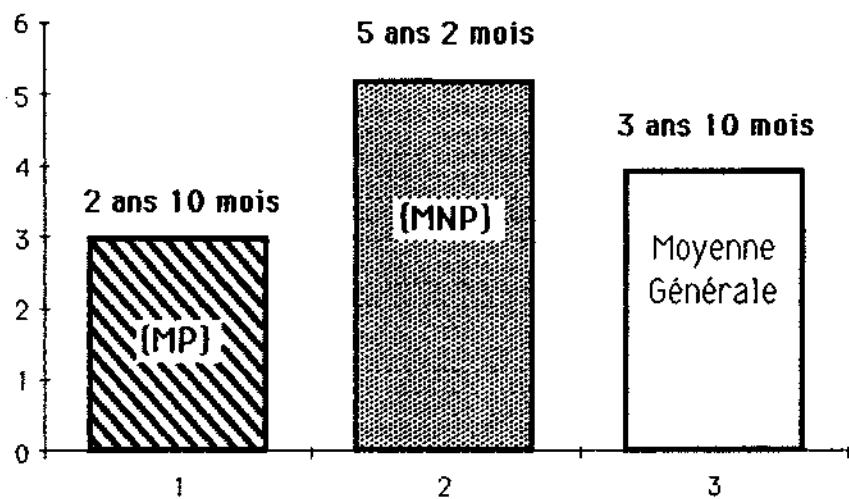
Afin de préciser notre hypothèse concernant la précocité du placement des enfants [MP], nous allons vérifier si le résultat précédemment obtenu reste valable en comparant les âges des enfants au début de leur tout premier placement.

3131. 2 MOYENNE D'AGE DES ENFANTS AU PREMIER PLACEMENT

La comparaison entre les âges des enfants des deux groupes "Enfants de Mères Placées" (M P) et "Enfants de Mères Non Placées" (M N P), au moment du premier placement connu de l'enfant, se trouve représentée sur le graphique 7.

MOYENNE D'ÂGE DES ENFANTSAU PREMIER PLACEMENT

(en années)

Graphique 7

Nous pouvons ainsi vérifier que notre précédent constat se trouve confirmé, par la comparaison des moyennes d'âge des enfants à leur premier placement. Les enfants issus de "Mères Placées" connaissent effectivement plus précocement que les autres enfants du groupe étudié leur premier placement, comme le montrent les résultats suivants.

Une analyse de variance nous permet de considérer comme significative, (avec une probabilité de 0,06), la différence

observée entre les moyennes des âges des enfants au premier placement, suivant les deux groupes étudiés ¹.

AU PREMIER PLACEMENT DE L'ENFANT:

Moyenne générale des âges de tout le groupe = 3 ans 10 mois

Moyenne d'âge des enfants du groupe [M P] = 2 ans 10 mois

Moyenne d'âge des enfants du groupe [M N P] = 5 ans 2 mois

Ainsi nous pouvons remarquer que l'âge moyen du groupe (M P) demeure nettement inférieur au reste de l'échantillon. Les enfants issus de mères placées sont placés eux-mêmes, en moyenne à l'âge de 2 ans 10 mois, alors que les autres enfants sont placés plus tardivement, en moyenne à l'âge de 5 ans 2 mois. La différence de 2 ans et 4 mois entre (MP) et (MNP) représente 79,3 % de la moyenne d'âge du premier placement (MP).

Ces résultats confirment la plus grande précocité du placement des enfants issus de Mères Placées.

¹ Voir en annexes les calculs effectués à l'aide d'un logiciel statview.

313.2 JEUNESSE DES PARENTS

OBSERVE-T-ON UNE PLUS GRANDE JEUNESSE DES PARENTS ET EN PARTICULIER DE LA MERE POUR LES ENFANTS PLACES A LA DEUXIEME GENERATION ?

Nous allons maintenant essayer de vérifier si notre hypothèse concernant la précocité de la maternité des mères des enfants du groupe (MP) par rapport aux autres mères se trouve confirmée dans le cadre de notre échantillon.

La plus grande jeunesse des mères AEP nous permettrait de penser que leur relative immaturité les rend plus vulnérables aux difficultés de prise en charge des enfants. Nous pourrons également nous interroger sur les raisons qui peuvent pousser une jeune femme AEP à avoir des enfants à un âge plus tendre que d'autres femmes qui n'ont pas été placées durant leur enfance. S'agit-il avant tout pour elles de trouver par l'intermédiaire de la maternité une forme d'insertion sociale par la reconnaissance du statut de mère, ou bien doit-on interpréter la maternité précoce comme une tentative plus ou moins consciente d'essayer de compenser les manques affectifs en se créant une famille bien à soi par l'intermédiaire de l'enfant ? Celui-ci ainsi chargé de compenser pour sa mère les frustrations passées et présentes se verrait investi d'un rôle dépassant ses capacités et ne pourrait que s'avérer l'objet de bien des insatisfactions et des déceptions de sa mère.

3132. 1 JEUNESSE DES MÈRES

Nous supposons que, dans le cadre du groupe de sujets étudiés, les mères, qui ont été placées durant leur propre enfance, ont eu leur enfant plus précocement que les autres mères.

Nous allons procéder à la vérification de cette hypothèse en calculant la moyenne des âges des mères à la naissance de l'enfant, d'une part pour le groupe (M P) des "Enfants de Mères Placées" et d'autre part pour le groupe (M N P) des "Enfants de Mères Non Placées". Puis nous procéderons à la comparaison des résultats obtenus.

Le graphique 8 illustre les résultats obtenus en comparant les moyennes suivantes:

MOYENNE DES ÂGES DES MÈRES A LA NAISSANCE DES SUJETS

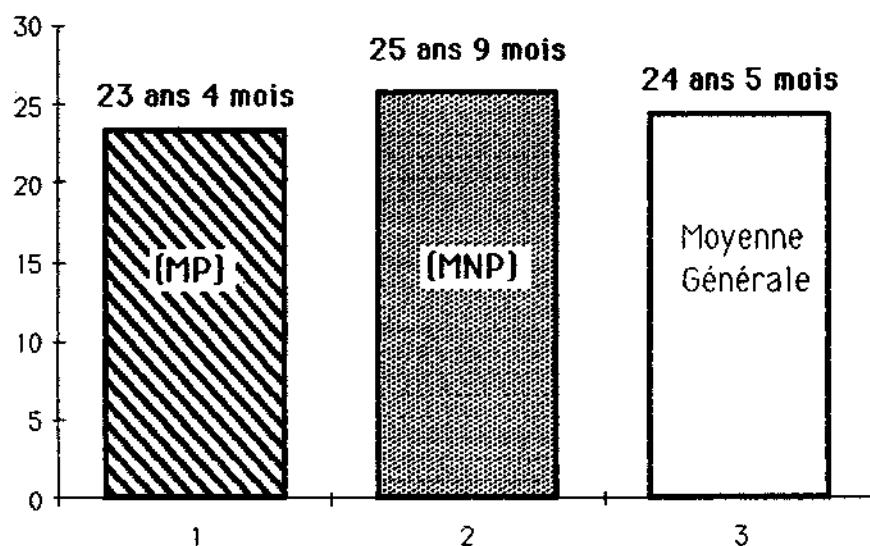
"Moyenne générale" = 24 ans 5 mois

Groupe (M P) "Enfants de Mères Placées" = 23 ans 3 mois

Groupe (M N P) "Enfants de Mères Non Placées" = 25 ans 9 mois

AGES MOYENS DES MERESA LA NAISSANCE DES ENFANTS

(en années)

Graphique 8

Nous pouvons relever qu'il existe une différence au sein de la moyenne des âges des mères qui est effectivement plus basse pour le groupe appelé "Enfants de Mères Placées" ({M P}) que pour le reste de l'échantillon.

La comparaison des moyennes nous donne une différence de 2 ans 5 mois de moins pour l'âge moyen des mères à la naissance de l'enfant quand il s'agit de mères qui ont été elles-mêmes placées.

Nous obtenons pour le groupe {M P} 2 ans et 5 mois de moins que les autres Mères Non Placées. Cela correspond également à une différence de près d'1 an par rapport à la moyenne générale de tout le groupe.

Une analyse de variance (avec une probabilité de 0,16) ne nous permet pas d'affirmer que la différence, que nous avons relevée entre les âges des mères à la naissance de l'enfant placé suivant les deux groupes, était véritablement significative, malgré l'importance relative de cette différence que nous avons soulignée plus haut ¹.

Nous allons voir maintenant comment se répartissent les âges des mères suivant les deux groupes étudiées, afin de déterminer si certaines mères se distinguent par une plus grande dispersion de leur âge à la naissance de l'enfant placé.

REPARTITION DES AGES DES MERES SUIVANT LES 2 GROUPES {MP} ET {MNP} :

- Groupe {MP}

Nous avons réparti les mères en classes d'âge afin de vérifier s'il existe une homogénéité de la répartition des âges des mères suivant leur appartenance à l'un ou à l'autre groupe. Pour cela nous nous reporterons d'abord au graphique 9 pour le groupe {MP}.

¹ Voir en annexe les calculs effectués sur un logiciel Statview.

Comme le montre le graphique 9, le groupe {MP} se compose de mères en majorité âgées de moins de 25 ans à la naissance de leur enfant. Nous comptons plus de 65,3 % de mères âgées de moins de 25 ans à la naissance des enfants placés. 34,6 % de l'effectif du groupe {MP} correspondent à des mères âgées de moins de 20 ans à la naissance de leur enfant.

A l'autre extrémité de l'échelle des âges, nous comptons 34,6% de mères qui ont plus de 25 ans. Parmi lesquelles se détachent 11,5% de mères qui ont entre 30 et 35 ans.

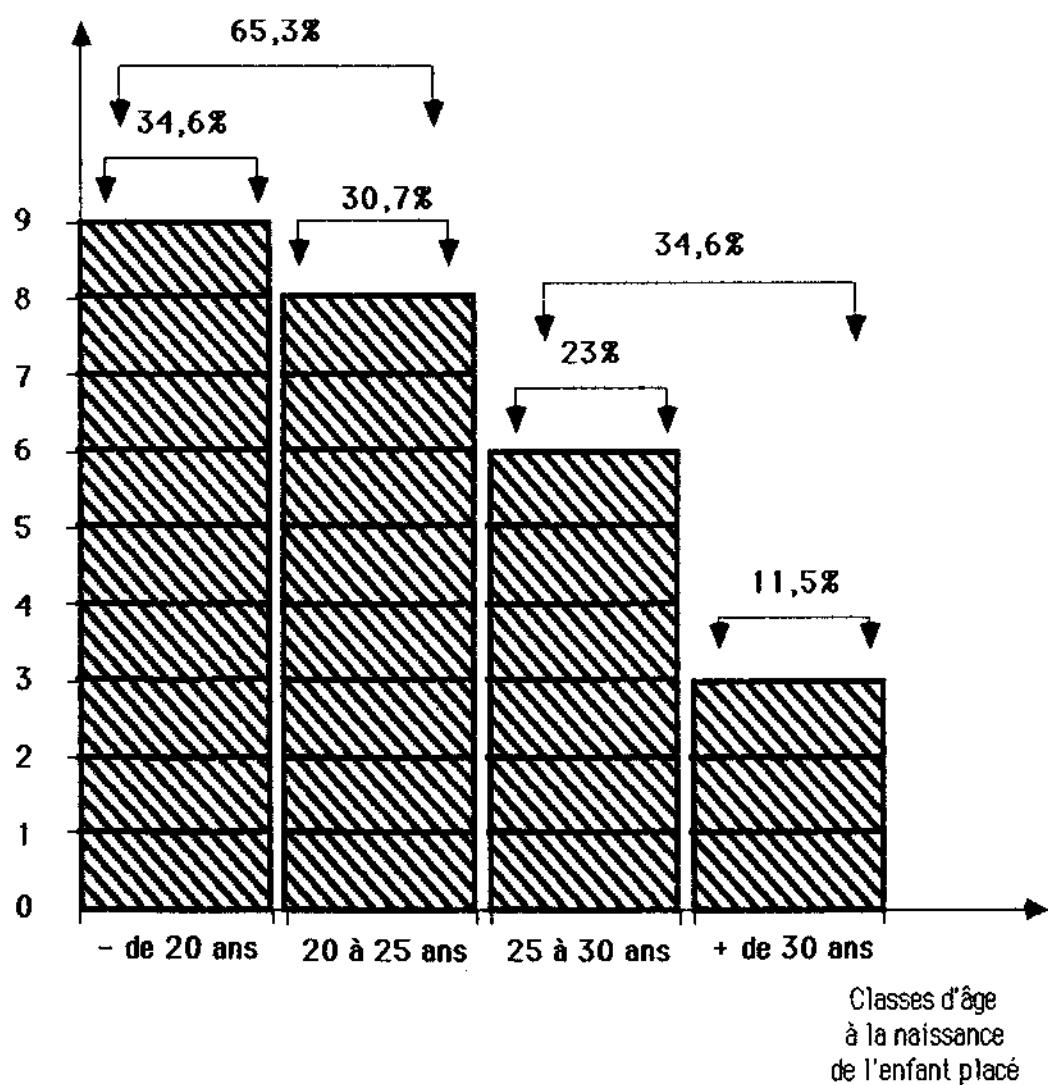
- Groupe {MNP}

Nous allons maintenant étudier la répartition des âges des mères {MNP} à la naissance de leurs enfants. Comme le présente le graphique 10, le groupe {MNP} se compose également en majorité de mères âgées de moins de 25 ans, avec un total de 65 % de mères ayant moins de 25 ans à la naissance de leur enfant. On remarque que ce pourcentage est similaire au chiffre que nous avons obtenu pour les mères {MP} (qui est exactement de 65,3 %).

Mais parmi les mères du groupe {MNP} de moins de 25 ans, nous ne relevons que 20 % de mères âgées de moins de 20 ans, à la naissance de leur enfant (contre 34,6 % pour les mères de moins de 20 ans dans le groupe {MP}).

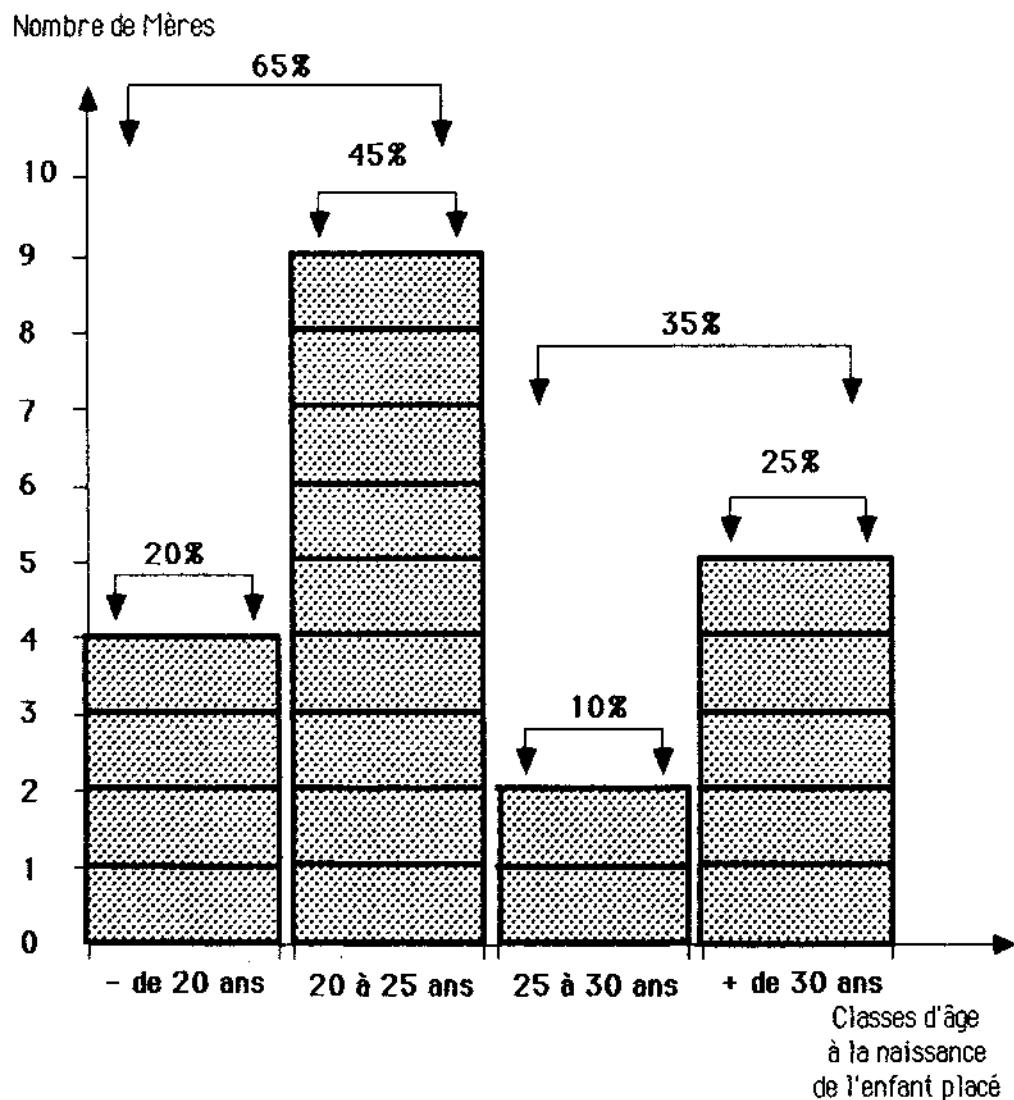
REPARTITION DES AGES DES MERES
DU GROUPE (MP)
A LA NAISSANCE DE L'ENFANT PLACE

Nombre de Mères



Graphique n° 9

REPARTITION DES AGES DES MÈRES
DU GROUPE [MNP]
A LA NAISSANCE DE L'ENFANT PLACE



Graphique n° 10

Les mères de plus de 25 ans représentent 35 % du groupe (MNP).

Parmi lesquelles 25 % de ces mères ont plus de 30 ans à la naissance de leur enfant.

En comparant les graphiques 9 et 10 nous pouvons constater que le groupe (MP) comporte un fort pourcentage de très jeunes mères âgées de moins de 20 ans (34,6 %). Alors que le groupe (MNP) n'en comporte que 20 %.

Le groupe (MNP) dont la classe d'âge des mères âgées de 20 à 25 ans est très largement prépondérante (45 %), se distingue également par un pourcentage important de mères relativement âgées à la naissance de leurs enfants (25 % de plus de 30 ans).

Au sein du groupe (MNP) 35 % de mères sont âgées de plus de 25 ans à la naissance de leur enfant. Parmi ces dernières, nous pouvons noter que l'on trouve 25 % de mères âgées de plus de 30 ans dans l'effectif du groupe (MNP). Alors que nous avons seulement 11,5 % de mères de plus de 30 ans dans le groupe (MP).

L'analyse de notre échantillon fait apparaître que les mères (MP) sont en moyenne plus jeunes que les mères (MNP) à la naissance de leurs enfants, avec une différence de 2 ans et 5 mois. Nous avons voulu compléter ces résultats par la comparaison de l'âge des mères à la naissance de leur premier enfant, afin de déterminer si le constat précédent se trouvait validé.

Nous avons pu constater que, dans un certain nombre de familles, certains enfants de la fratrie sont placés et d'autres pas. Quelquefois même, un seul enfant de la fratrie sera placé.

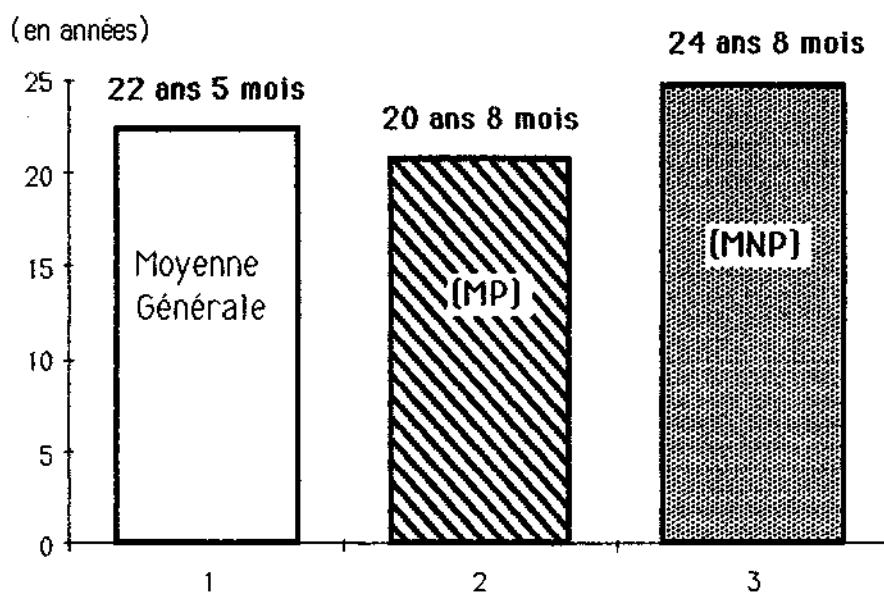
AGES DES MÈRES À LA NAISSANCE DE LEUR PREMIER ENFANT

Dans notre échantillon, les enfants premiers nés représentent très exactement la moitié de l'effectif total du groupe d'observation (soit 23 sujets). Ils se répartissent sur les deux groupes {MP} et {MNP} selon les pourcentages suivants : 50% de l'effectif total des enfants ainés dans le groupe {MP} (soit 13 sujets sur 26) et également 50 % de l'effectif du groupe {MNP} (comprenant 10 sujets sur 20).

Le graphique 11 illustre la répartition des moyennes d'âges des mères à la naissance de leur premier enfant, suivant l'appartenance aux deux groupes {MP} et {MNP}. Ce qui nous permet de déterminer à quel âge, en moyenne, les mères ont eu leur premier enfant et si, comme nous l'avons supposé, les mères {MP} ont des enfants plus rapidement que les autres mères.

Les résultats obtenus montrent qu'il existe bien une précocité pour les mères {MP} par rapport aux mères {MNP}, lors de la naissance de leur premier enfant.

AGES MOYENS DES MERES A LA NAISSANCE
DE LEUR PREMIER ENFANT



Graphique 11

Nous remarquons que la comparaison des âges des mères à la naissance de leur premier enfant fait ressortir une différence des âges suivant les deux groupes comparés qui est plus marquée que celle que nous avons obtenue précédemment. C'est ainsi que la moyenne des âges des mères du groupe (MP) est nettement inférieure à celle du groupe (MNP). Le graphique 11 permet de visualiser cette différence dont nous reproduisons les résultats dans le tableau ci-dessous.

MOYENNE DES AGES DES MERES A LA NAISSANCE DE LEUR PREMIER ENFANT

Moyenne générale	=	22 ans 5 mois
Moyenne des Mères [MP]	=	20 ans 8 mois
Moyenne des Mères [MNP]	=	24 ans 8 mois

La différence d'âge entre les mères du groupe [MP] et celles du groupe [MNP], à la naissance du premier enfant est en moyenne de 4 ans.

Une analyse de variance nous permet de considérer comme significative (avec une probabilité de 0,079) la différence observée entre les moyennes des âges des mères à la naissance de leur enfant premier né ¹.

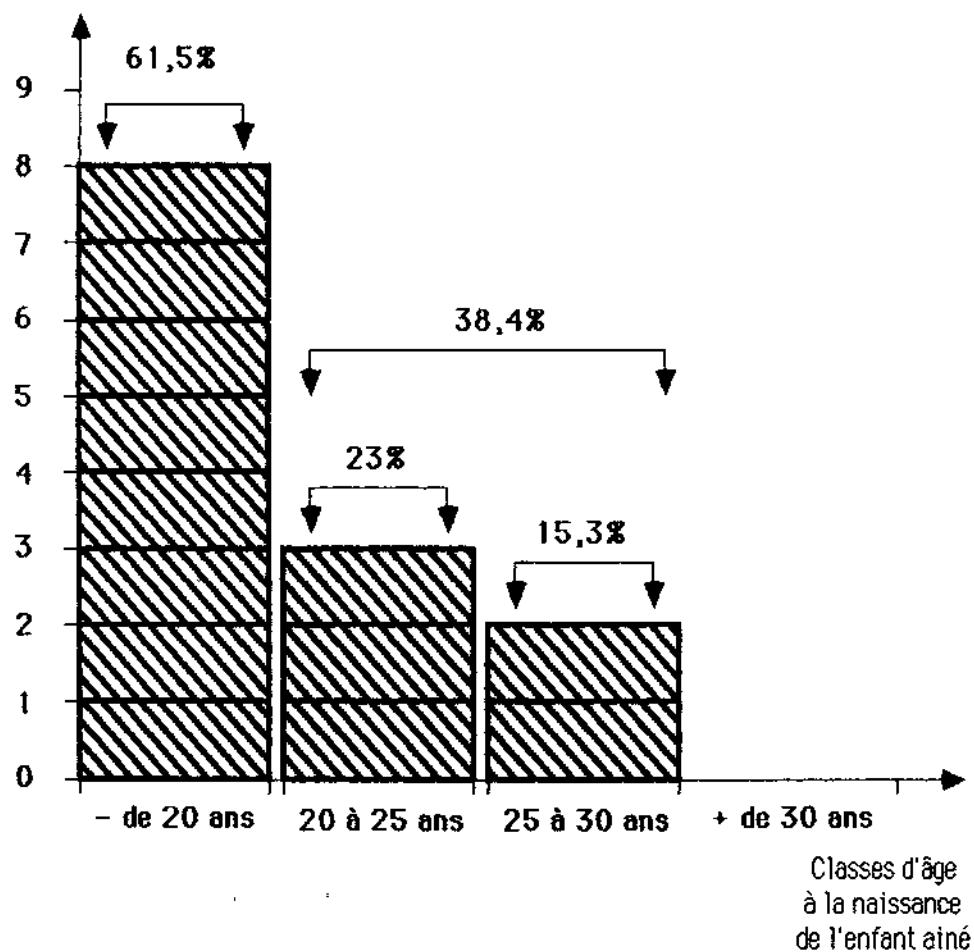
Il semble bien, dans la limite de notre échantillon, que les femmes ayant été placées enfantent en moyenne à un âge nettement inférieur aux autres.

Nous allons maintenant étudier la répartition des âges des mères à la naissance de leur premier enfant, par classes d'âge, suivant les deux groupes comparées.

¹ Voir en annexe les calculs effectués sur un logiciel Statview.

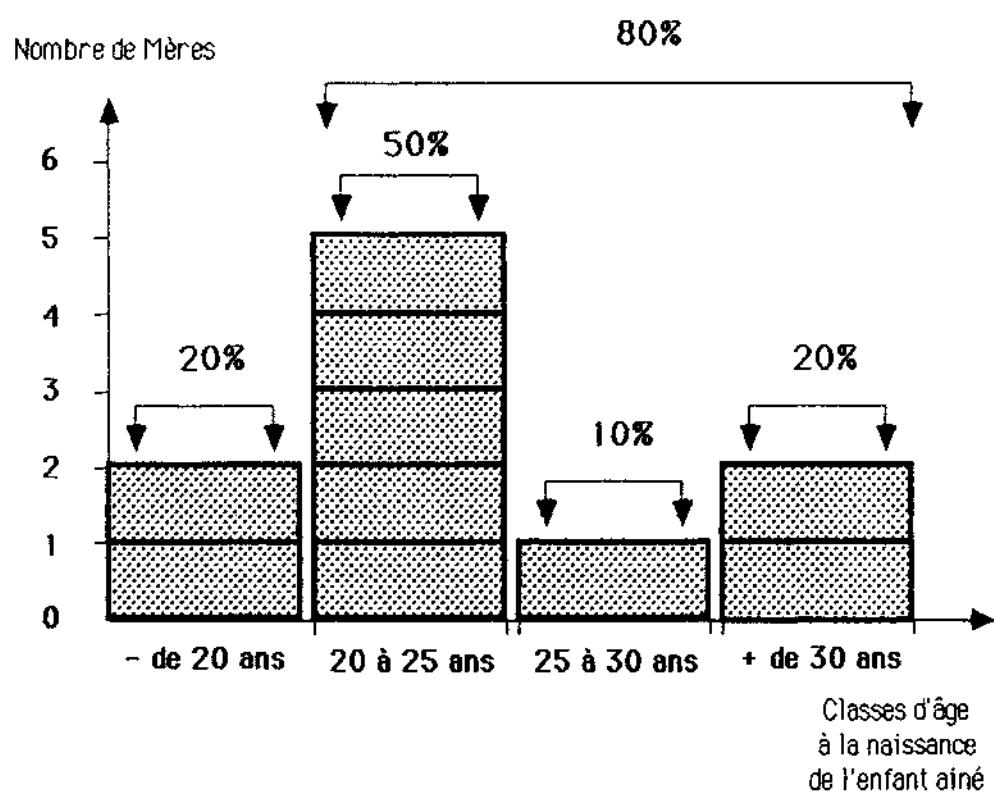
REPARTITION DES AGES DES MÈRES
DU GROUPE (MP)
A LA NAISSANCE DES ENFANTS AINES

Nombre de Mères



Graphique n° 12

REPARTITION DES AGES DES MERES DU GROUPE (MNP)
A LA NAISSANCE DES ENFANTS AINES



Graphique n° 13

REPARTITION DES AGES DES MERES A LA NAISSANCE DE LEUR PREMIER ENFANT PAR CLASSES D'AGES

- Groupe {MP}

La répartition par classes d'âge des mères du groupe {MP}, à la naissance des enfants ainés, reprise sur le graphique n° 12, semble bien illustrer la précocité de la maternité des mères du groupe {MP}.

Nous relevons que 61,5 % des mères du groupe {MP} sont âgées de moins de 20 ans, à la naissance de leur premier enfant, ce qui correspond à une large majorité de l'effectif du groupe des mères {MP}, à la naissance de l'enfant ainé.

Seulement 38,4 % des mères ont plus de 20 ans, à la naissance de l'enfant ainé, 23 % des mères étaient âgées entre 20 et 25 ans à la naissance de leur premier enfant et seulement 15,3 % avaient entre 25 et 30 ans. Aucune mère n'était âgée de plus de 30 ans à la naissance de son premier enfant.

- Groupe {MNP}

Nous proposons maintenant d'étudier la répartition des âges des mères du groupe {MNP} à la naissance de leur premier enfant. Le graphique 13 nous permet de détailler la composition du groupe {MNP} en fonction des âges des mères réparties en classes d'âge.

Nous pouvons constater que le groupe {MNP} compte une proportion importante de mères âgées de plus de 20 ans à la naissance de leur premier enfant comme le montre la répartition par classes d'âge du graphique 13.

Dans le groupe {MNP}, nous ne trouvons plus que 20 % de mères âgées de moins de 20 ans à la naissance de leur premier enfant contre 61,5 % pour les mères du groupe {MP}.

En revanche, les mères de plus de 20 ans deviennent majoritaires avec 80 % de l'effectif considéré. Parmi ces dernières, nous pouvons relever 50 % de mères qui ont un âge situé entre 20 et 25 ans et 30 % qui ont plus de 25 ans à la naissance de leur premier enfant, parmi lesquelles 20% de mères ont plus de 30 ans.

Le graphique 13 révèle une relative maturité des mères du groupe {MNP}, à la naissance de leur premier enfant, par rapport au groupe {MP} (voir graphique 12).

En revanche, nous pouvons dire que les mères du groupe {MP} sont majoritairement plus immatures (car plus jeunes) à la naissance de leur premier enfant (voir graphique 12).

3132.2 REMARQUES SUR LES AGES DES MERES

Si l'on compare les moyennes que nous avons obtenues, avec les statistiques nationales sur la moyenne d'âge des mères à la

naissance de leur enfant, on s'aperçoit que l'échantillon de sujets que nous avons étudié correspond, dans l'ensemble (pour les deux groupes considérés), à des mères très jeunes.

La comparaison de nos résultats avec ceux des statistiques nationales, nous permet de vérifier que nous avons à faire à des mères beaucoup plus jeunes que la moyenne des mères de la population française.

En effet, d'après l'INSEE, l'âge moyen des mères à la naissance de leur enfant est de 27,05 ans, pour la France¹, alors que nous avons obtenu une moyenne générale, pour notre groupe, de 24 ans et 5 mois (voir graphique 8).

En ce qui concerne la population régionale, la moyenne des âges des mères lorsqu'elles mettent au monde leur enfant est, d'après les statistiques de l'INSEE, supérieure à la population nationale pour l'âge moyen des mères à la naissance de leurs enfants, ce qui accentue encore la différence avec notre groupe étudié. En effet, on relève une moyenne d'âge de 27,44 ans pour les mères de la région Rhône-Alpes¹

¹ INSEE, *Points d'appui, pour l'économie Rhône-Alpes, n° 47, Mars 1988, pp 22-24.*

¹ INSEE, *Points d'appui, pour l'économie Rhône-Alpes, n° 47, Mars 1988, pp 22-24.*

Il existe donc une différence de 3 ans entre l'âge moyen des mères de notre groupe et l'âge moyen des mères de la population globale de la région Rhône-Alpes.

Les mères des enfants placés semblent donc se trouver très tôt confrontées à la maternité. Nous pouvons postuler que la précocité de leur accès à la maternité les rend plus vulnérables aux difficultés d'éducation de leur enfant ; elles sont ainsi plus immatures que d'autres mères. Cette particularité, encore accentuée dans le cadre de notre étude en ce qui concerne les mères qui ont été placées, peut contribuer à la conduite de placement de leurs enfants, et dans certains cas, à la répétition de cette conduite d'une génération à l'autre.

Mais nous avons tout lieu de penser que ce n'est pas cette variable seule qui peut expliquer la conduite de placement ou la répétition transgénérationnelle du placement d'enfants. En revanche nous pensons que la jeunesse de la mère participe à la conjonction d'un certain nombre de variables qui contribuent à fragiliser la relation familiale.

Loin de répondre à leurs attentes, la grossesse et la maternité qui correspondent pour certaines jeunes mères, à la recherche d'une reconnaissance sociale, contribuent souvent à les marginaliser et à les isoler davantage sur le plan affectif.

L'immaturité des mères vient s'ajouter souvent à un contexte familial marqué par l'absence de conjoint stable, l'expérience d'un passé relationnel carencé, la difficile insertion sociale et la

faiblesse des ressources économiques. La jeunesse des mères représente ainsi un facteur de fragilité supplémentaire qui rend l'édifice familial des mères (MP) particulièrement précaire.

Chaque variable vient s'inscrire comme une lézarde au sein des relations entre parents, entre parents et enfants, et entre parents et société. Ainsi, lorsqu'un certain nombre de ces facteurs se trouvent rassemblés, nous pensons que les interactions peuvent influer sur la conduite de placement des enfants.

Nous proposons maintenant de procéder aux mêmes comparaisons concernant les pères des enfants placés à la deuxième génération, afin de vérifier s'il existe également une plus grande jeunesse des pères au moment de la naissance de l'enfant pour le groupe des "Enfants de Mères Placées" (M P) par rapport à l'ensemble de l'échantillon analysé.

3132.3 JEUNESSE DES PERES

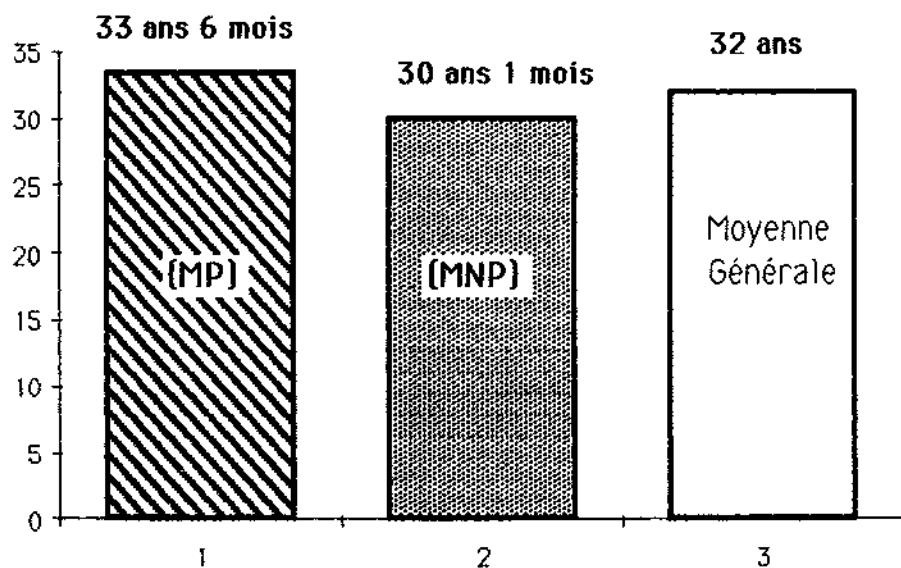
Nous pouvons voir sur le graphique 14 la représentation des résultats obtenus par le calcul et la comparaison des moyennes des âges des pères des enfants placés.

Comme l'illustre le graphique 14 nous pouvons constater que **c'est dans le groupe des "Enfants de Mères Placées" que**

Placées" que se trouvent les pères les plus âgés, en moyenne, à la naissance des enfants.

MOYENNE DES ÂGES DES PÈRES
A LA NAISSANCE DES ENFANTS

(en années)



Graphique 14

Les différences de moyennes que nous avons pu relever concernant les âges des pères des enfants placés montrent que les pères du groupe (MNP) sont en moyenne plus âgés de 3 ans 5 mois que ceux du groupe (MP). Mais une analyse de variance¹ ne

¹ Voir en annexe les calculs effectués sur un logiciel Statview.

nous permet pas de considérer comme significative (avec une probabilité de 0,16) la différence de moyenne des âges des pères à la naissance de leurs enfants.

MOYENNE DES AGES DES PERES A LA NAISSANCE DES SUJETS:

"Moyenne générale"	= 32 ans
--------------------	----------

Groupe (M P) "Enfants de Mères Placées"	= 33 ans 6 mois
---	-----------------

Groupe (M N P) "Enfants de Mères Non Placées"	= 30 ans 1 mois
---	-----------------

Si l'on prend en compte plus particulièrement l'âge des "Pères placés", (dont il faut rappeler la faiblesse du nombre de pères placés connus comme tels dans le cadre de notre échantillon) nous obtenons pour les pères ayant été placés une moyenne d'âge à la naissance des enfants de 26 ans.

3132. 4 REMARQUES SUR LES AGES DES PERES

Le premier constat concernant les âges des pères à la naissance des enfants placés révèle que les pères du groupe (MP) sont plus âgés que ceux du groupe (MNP). Nous pouvons nous demander ce qui explique que les mères AEP ont des compagnons relativement

plus âgés que les autres mères d'enfants placés. Est-ce que les mères du groupe (MP) qui sont elles-mêmes en moyenne plus jeunes que celles du groupe (MNP) ont tendance à rechercher consciemment ou non des compagnons plus "mûrs" qu'elles ? Ne pourrions-nous pas interpréter cela comme une sorte de recherche d'un père pour elles-mêmes ?

Les résultats de notre étude des âges des parents des enfants placés confirme notre hypothèse que l'on pourrait préciser en ces termes : il est vérifié, dans les limites de notre étude, que les parents ayant été placés ont des enfants plus précocement que les autres parents d'enfants placés.

Nous allons maintenant aborder la vérification de l'hypothèse suivant laquelle un grand nombre des enfants issus de mères AEP seraient des enfants considérés comme "illégitimes".

ETUDE DES RESULTATS (suite 1)**ILLEGITIMITE DES ENFANTS**

RECONNAISSANCE DES ENFANTS PAR LES PERES

ILLEGITIMITE DES ENFANTS
(GROUPE TOTAL)

ETUDE DE LA COMPOSITION FAMILIALE
A LA NAISSANCE DE L'ENFANT :

Situation des parents à la naissance de
l'enfant en fonction des 2 groupes {MP} et {MNP}

**ETUDE DE LA PRESENCE DES PERES**

PRESENCE DES PERES A LA NAISSANCE
DE L'ENFANT

PRESENCE DES PERES AU PLACEMENT DE L'ENFANT

COMPARAISON DU TAUX DE PRESENCE DES PERES :

Taux de présence des pères à la naissance et
au placement de l'enfant

Figure n° 15

313. 3 ILLEGITIMITE DES ENFANTS

"C'était d'abord le dérire de l'incertitude, de l'homme privé de toute identité, sans même un nom auquel s'accrocher puisque son père n'avait pas pu, ni peut-être même souhaité, le reconnaître" ¹

La figure n° 15 retrace le plan que nous avons suivi dans notre étude du caractère "illégitime" des enfants et de la place du père en comparant les deux groupes {MP} et {MNP}.

Nous entendons par "illégitimité" des enfants placés, les caractéristiques sociales des enfants qui sont nés en dehors du mariage de leurs parents. Certains des enfants, nés en dehors du mariage, ont été reconnus d'abord par leur mère et ensuite par leur père. Dans ce cas ils portent le nom de leur mère et non celui de leur père. De ce fait, ils ne se trouvent pas inscrits officiellement et symboliquement dans une filiation paternelle. De plus, certains enfants sont issus de "père inconnu". Pour ces enfants de mères célibataires souvent sans partenaire stable, la filiation paternelle est inexisteante et les place dans la catégorie des enfants illégitimes ou "naturels" par rapport à la norme que se donne notre société.

¹ DEL CASTILLO Michel : La gloire de Dina, édit. du Seuil, Paris, 1984, p 20, 403 p.

Nous pouvons penser que le fait d'être un enfant né en dehors du mariage de ses parents met l'enfant, par le peu de place accordée au père, dans une situation de marginalité sociale et psycho-affective, qui peut rendre plus difficile son intégration sociale ultérieure.

Pour la famille dans son ensemble, le fait de ne pas pouvoir compter (même si c'est volontaire) sur le père de l'enfant pour prendre en charge l'enfant, va constituer un facteur renforçant la fragilité familiale et pouvant s'avérer propice au placement de l'enfant.

Dans l'étude de notre échantillon il a pu être établi qu'aucun des enfants nés hors mariage, et qui n'avait pas été reconnu à sa naissance, n'a été reconnu ensuite par son père.

Nous avons relevé un seul cas de reconnaissance tardive d'un enfant, mais celui-ci aurait été reconnu légalement par un homme qui n'est pas le père biologique de l'enfant, d'après les affirmations de la mère. Il s'agissait initialement d'un enfant né "de père inconnu".

Pour faciliter l'exposé nous parlerons donc "d'enfants légitimes" pour les enfants nés de parents mariés et "d'enfants illégitimes" pour les enfants nés dans le cadre du concubinage des parents ou de mères célibataires vivant sans compagnon. Nous détaillerons plus loin les différents cas de figure en prenant en compte la

présence ou l'absence du père auprès de la mère à la naissance de l'enfant.

S'il est difficile de considérer à priori le concubinage comme une situation de couple forcément moins stable que le mariage, du fait de la fréquence des divorces, nous pensons en revanche que vis-à-vis de l'enfant la relation au père peut être plus sécurisante dans le cadre du mariage, du fait de la filiation officielle dont l'enfant bénéficie par le mariage de ses parents. A l'inverse, dans le cas du concubinage, légalement c'est la mère qui, jusqu'à présent, acquiert automatiquement l'autorité parentale prioritairement au père.

Ces considérations nous ont amenée à opter pour le regroupement dans la catégorie des enfants "illégitimes" des sujets issus de concubins, même si nous n'ignorons pas que la société française accorde actuellement de plus en plus de crédit au concubinage et qu'elle vise à reconnaître de plus en plus les droits et les devoirs des pères et des mères dans le cadre de la "vie maritale" des parents, hors mariage.

3133. 1 RECONNAISSANCE DES ENFANTS PAR LES PERES

Au moment de la naissance de l'enfant, la variable "l'enfant a-t-il été reconnu par le père ?" nous donne les résultats suivants, pour tous les sujets étudiés (56) :

RECONNAISSANCE PATERNELLE POUR L'ENSEMBLE DES SUJETS ETUDES

Enfants reconnus par le père : 41 (73,2 %)

Enfants non reconnus par le père : 15 (26,8 %)

Si un nombre important d'enfants (la majorité du groupe global avec 73,2 %) a été reconnu par le père, cela ne signifie pas pour autant que les enfants portent le nom de leur père et ont en majorité un statut d'enfants légitimes. Nous avons discerné dans le recueil des données (voir questionnaire) les enfants issus de couples mariés de ceux qui sont nés en dehors d'un couple parental légitime (parents vivant en concubinage et mères célibataires). Nous avons étudié ces données en fonction du groupe global, et plus particulièrement dans la composition des groupes (MP) et (MNP), suivant la répartition des réponses.

3133.2 ILLEGITIMITE DES ENFANTS DU GROUPE TOTAL

A la naissance de l'enfant la description des situations familiales nous permet de relever, pour la totalité des sujets étudiés (56), les effectifs suivants :

50 % d'enfants légitimes (issus de parents mariés)

50 % d'enfants illégitimes (parents non mariés)

Les 50 % d'enfants illégitimes se répartissent ainsi pour tous les sujets confondus (56) :

- **16 % issus de parents vivant en concubinage**
- **34 % de mères célibataires** (sans présence du père)

Mais la description des composantes familiales suivant les deux groupes (MP) et (MNP) donne une répartition très inégale des enfants légitimes et illégitimes en fonction de l'appartenance aux groupes. Nous allons voir que les enfants illégitimes se trouvent essentiellement dans le groupe (MP), qui comprend une majorité de mères célibataires sans compagnon stable.

3133. 3 ETUDE DE LA COMPOSITION FAMILIALE A LA NAISSANCE DE L'ENFANT

Le tableau n° 16 reprend les caractéristiques détaillées de la composition des familles, telle qu'elle se présentait à la

SITUATION DES PARENTS A LA NAISSANCE DE L'ENFANT
EN FONCTION DES DEUX GROUPES (MP) ET (MNP)

GROUPES	Mère célibataire	Parents en concubinage	Parents mariés	SITUATION PARENTS NAISSANCE DE L'ENFANT
(MP)	15	6	5	26
	57,6 %	23 %	19,2 %	
	78,9 %	75 %	26,3 %	
	32,6 %	13 %	10,8 %	56,5 %
(MNP)	4	2	14	20
	20 %	10 %	70 %	
	21 %	25 %	73,6 %	
	8,7 %	4,3 %	30,4 %	43,4 %
	19	8	19	46
	41,3 %	17,3 %	41,3 %	100 %

LEGENDE CASES :
 - Nombre
 - % Ligne
 - % Colonne
 - % Total

Tableau n° 16

naissance des enfants placés. Nous avons comparé les deux groupes {MP} et {MNP} (soit 46 sujets) en croisant les informations relatives aux familles de ces deux groupes.

Les chiffres concernant les enfants nés dans le cadre du mariage de leurs parents se répartissent de manière significative suivant les deux groupes :

- groupe {MP} = 19,2 % d'enfants légitimes
- groupe {MNP} = 70 % d'enfants légitimes

COMPOSITION FAMILIALE DU GROUPE {MP}

- **19,2 %** d'enfants légitimes (parents mariés)
- **80,6 %** d'enfants illégitimes dont 23 % de parents concubins et 57,6 % de mères célibataires.

COMPOSITION FAMILIALE DU GROUPE {MNP}

- **70 %** d'enfants légitimes (parents mariés)
- **30 %** d'enfants illégitimes dont 10 % de parents concubins et 20 % de mères célibataires.

La situation familiale des enfants du groupe [MP] se caractérise par une très grande majorité de parents non mariés qui représentent 80,6 % des situations familiales.

Nous pouvons remarquer que ces familles [MP] étaient composées dans une proportion de 57,6 % par des mères célibataires et de 23 % de parents vivant en concubinage. Seuls 19,2 % des parents des enfants placés [MP] étaient mariés. Le groupe [MP] est donc essentiellement composé d'enfants illégitimes. Il semble qu'une des caractéristiques des mères placées consiste à avoir des enfants en dehors d'une situation de couple institué.

Les 57,6 % de mères célibataires pourraient laisser supposer qu'il ne s'agit pas seulement de parents non conformistes contestant la norme sociale du mariage (comme pourraient le revendiquer les 23 % de concubins) mais d'une absence des pères. Les mères [MP] semblent avoir plus de difficultés ou de réticences pour nouer des relations affectives stables avec un partenaire, même s'il s'agit du père de leur enfant. Celui-ci n'est pas inclus dans la cellule familiale de l'enfant, pour une grande partie des familles [MP].

Le fort pourcentage de familles mono-parentales dans le groupe [MP] implique que les pères, absents dans l'inscription et la

dynamique familiale, ne peuvent pas contribuer à la stabilité du groupe familial. Nous supposons que l'absence des pères ne permet pas à la famille de bénéficier d'un soutien économique, d'un statut social reconnu et accepté par la société et d'un équilibre psychologique par la régulation des interactions mère-enfant que peuvent permettre les pères.

La situation familiale des enfants du groupe (MNP) se caractérise par une forte majorité de parents mariés avec un taux de 70 %.

Le groupe (MNP) présente une plus grande conformité aux normes sociales de la société française, avec une majorité d'enfants légitimes, nés dans le cadre du mariage de leurs parents.

Nous pouvons noter que les parents vivant en concubinage ne constituent que 10 % et les mères célibataires 20 % de l'effectif du groupe (MNP). Ces deux dernières situations familiales représentent une minorité au sein du groupe (MNP).

L'étude comparative de la composition des familles des enfants placés fait apparaître une différence significative entre le groupe (MP) et le groupe (MNP) pour les caractéristiques que nous avons appelées "légitimité" et "illégitimité" des enfants.

Nous pouvons considérer que notre hypothèse concernant l'existence d'une très forte proportion d'enfants illégitimes issus de mères ayant été placées durant leur enfance se trouve validée à la lumière des résultats énoncés plus avant.

313. 4 ETUDE DE LA PRESENCE DES PERES

Nous voudrions maintenant plus particulièrement nous attacher à l'étude du rôle des pères des enfants placés. Nous avons vu que certaines cellules familiales mono-parentales excluent le père. Pour les autres cas de figure, nous avons cherché à évaluer si le père pouvait matériellement, par sa présence ou son absence auprès de la mère, effectivement assurer sa fonction parentale. Ne disposant pas d'éléments d'appréciation sur les capacités des pères à assumer leur fonction parentale, nous ne pourrons certes pas déterminer qualitativement le rôle des pères présents dans la dynamique familiale. En revanche nous pensons que l'absence des pères représente un élément de fragilité familiale qui va alimenter le faisceau des dysfonctionnements familiaux et contribuer au placement des enfants.

Les mères AEP (du groupe [MP]) semblent plus instables affectivement que les autres mères d'enfants placés, si l'on en juge par l'absence des pères. En effet, la présence des pères des enfants du groupe [MP] est plus faible que celle du

(MP) est plus faible que celle du groupe (MNP), dès la naissance de l'enfant placé. Mais nous verrons qu'au moment du placement de l'enfant, l'absence des pères dans la famille ou l'entourage de la mère sera presque totale pour les deux groupes de l'échantillon.

S'il est difficile d'affirmer que la présence des pères contribuerait au bien être et à la stabilité du groupe familial, du moins nous pouvons supposer que l'absence (pour des motifs divers) des pères a pu contribuer au placement de l'enfant.

Nous avons recueilli et comparé des informations sur la situation familiale à deux moments qui nous paraissent déterminants dans l'évolution de la structure familiale des enfants placés. Ainsi nous avons demandé si le père était effectivement présent auprès de la mère à la naissance de l'enfant, puis au moment du placement de l'enfant. Les résultats obtenus et la comparaison des données en fonction des deux groupes (MP) et (MNP) sont repris sous forme de tableaux (voir tableaux n° 17 et n° 18)

3134. 1 PRESENCE DES PERES A LA NAISSANCE DE L'ENFANT

Comme le tableau n° 17 le montre, les pères des enfants étaient présents à la naissance de l'enfant dans plus de 58 % des

observations. Nous verrons plus loin, que la présence des pères sera nettement moindre au moment du placement de l'enfant (voir. Tableau n° 18).

Nous nous apercevons, d'après le tableau n° 17, que la présence des pères, à la naissance de l'enfant, reste beaucoup plus importante, quantitativement, pour les familles du groupe (MNP) que pour les autres. En effet, les pères sont présents dans 80% des familles (MNP), alors que ce n'est le cas que dans 42,3% des familles (MP). Moins de la moitié des pères sont présents, à la naissance de l'enfant, dans le groupe (MP).

PRESENCE DES PERES A LA NAISSANCE DE L'ENFANT

GROUPÉ	NON	OUI	Père présent (naissance de l'enfant)
(MP)	15	11	26
	57,6 %	42,3 %	
	78,9 %	40,7 %	
	32,6 %	23,9 %	56,5 %
(MNP)	4	16	20
	20 %	80 %	
	21 %	59,2 %	
	8,7 %	34,7 %	43,4 %
	19	27	46
	41,3 %	58,7 %	100 %

LEGENDE CRSES :
 - Nombre
 - % Ligne
 - % Colonne
 - % Total

Tableau n° 17

L'étude de la présence/absence des pères à la naissance de l'enfant, en fonction des deux groupes, permet de constater une différence fortement significative (avec une probabilité de 0,01)¹ entre les deux groupes (MP) et (MNP).

Nous pouvons affirmer que le groupe (MP) se distingue par une forte proportion de pères absents (avec 57,6 % des cas), dès la naissance de l'enfant, par rapport au groupe (MNP) (20 % des cas).

Nous avons vu précédemment que les familles du groupe (MP) se caractérisent par une forte proportion de mères célibataires ou seules dès la naissance de leur enfant. Cette caractéristique représente une source de fragilité familiale qui peut influer sur la conduite de placement des enfants. En l'absence d'un partenaire, la mère ne peut compter sur un tiers pour l'aider à surmonter les difficultés de tout ordre qu'elle peut rencontrer, et en premier lieu pour l'aider à réguler les interactions avec son enfant. Les mères qui ont été placées durant leur enfance, semblent plus que les autres mères se trouver isolées relationnellement, alors même qu'elles sont confrontées à la maternité.

¹ Se reporter aux calculs du χ^2 sur la présence des pères à la naissance de l'enfant, présentés en annexe.

Nous allons maintenant étudier quelle est la situation familiale au moment du placement des enfants.

3134. 2 PRESENCE DES PERES AU PLACEMENT DE L'ENFANT

GROUPES	NON	OUI	Père présent (placement de l'enfant)
(MP)	25 96,1 % 62,5 % 54,3 %	1 3,8 % 16,6 % 2,1 %	26 56,5 %
(MNP)	15 75 % 37,5 % 32,6 %	5 25 % 83,3 % 10,8 %	20 43,4 %
	40 86,9 %	6 13 %	46 100 %

LEGENDE CASES :
 - Nombre
 - % Ligne
 - % Colonne
 - % Total

Tableau n° 18

Le tableau n° 18 présente l'étude que nous avons effectuée en croisant les informations concernant la composition familiale des deux groupes (MP) et (MNP), au moment du placement des enfants.

Nous comptons seulement 3,8 % de présence des pères dans le groupe (MP) et 25 % dans le groupe (MNP), lors du placement de l'enfant.

La défection des pères est particulièrement importante dans le groupe (MP) qui accuse une absence des pères dans plus de 96% des cas. Alors que dans le groupe (MNP) l'absence des pères apparaît dans 75 % des situations familiales, au moment du placement des enfants .

L'étude de la présence/absence des pères au moment du placement de l'enfant, permet de constater une différence fortement significative (avec une probabilité de 0,03)¹ , entre les deux groupes (MP) et (MNP).

Lors du placement de l'enfant, les pères se trouvent absents de la famille en très grande majorité, puisqu'il n'existe que 13 % des cas où le père est présent pour les deux groupes confondus ((MP) et (MNP)).

Dans 86,9 % des situations familiales observées, le père est absent du domicile familial au moment du placement de l'enfant, pour les deux groupes confondus.

¹ Se reporter aux calculs du χ^2 sur la présence des pères au placement de l'enfant, présentés en annexe.

Pour l'ensemble des situations familiales, au moment du placement de l'enfant, nous sommes en présence de mères isolées, en grande majorité, avec leurs enfants à charge, le conjoint ou le père des enfants ne faisant plus partie de l'entourage relationnel. Nous considérons que du fait de l'absence des conjoints, la fragilité familiale se trouve accrue.

Il est très probable que l'isolement des mères, du fait de l'absence des pères influe sur le placement des enfants, cette caractéristique étant davantage accentuée au sein du groupe (MP) dès la naissance de l'enfant, elle devient une variable caractéristique pour le groupe (MNP) au moment du placement de l'enfant. Pour apprécier ce phénomène comparons les taux de présence des pères aux moments de la naissance et du placement de l'enfant.

3134.3 COMPARAISON DU TAUX DE PRÉSENCE DES PÈRES

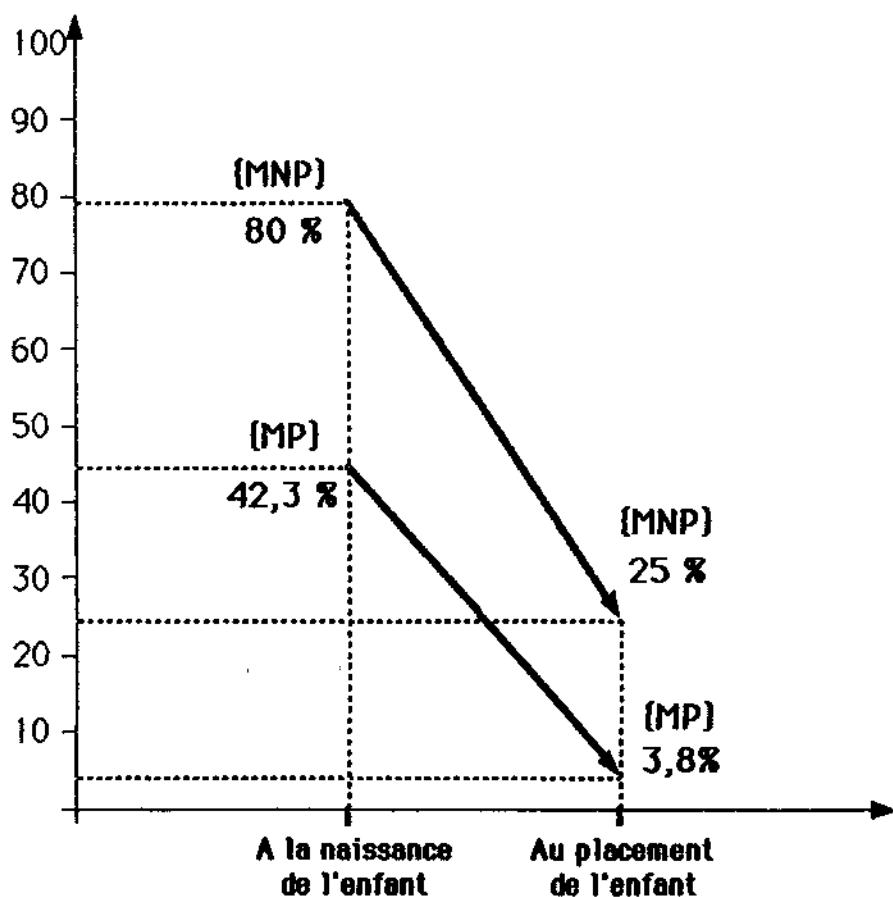
La comparaison du taux de présence des pères effectuée sur le graphique n°15 nous permet de visualiser la progression de la situation familiale des sujets. Entre la naissance de l'enfant et le moment du placement de celui-ci, nous pouvons constater une chute considérable du taux de présence des pères pour les deux groupes étudiés. Elle est particulièrement significative pour le groupe (MNP). Les chiffres utilisés pour construire le graphique

15 sont les pourcentages de présence des pères par rapport à l'effectif de chacun des deux groupes.

Nous pouvons supposer que la conduite de placement des enfants s'est trouvée facilitée du fait de l'absence d'un parent.

TAUX DE PRESENCE DES PERES

A LA NAISSANCE ET AU PLACEMENT DE L'ENFANT



Graphique n°15

Du fait de la défection des pères, constatée entre la naissance de l'enfant et lors du placement, et bien que, nous le verrons, l'absence du père ne soit que très rarement exposée comme motivant le placement de l'enfant, nous pouvons supposer que l'absence du père influence la conduite de placement des enfants.

Nous pouvons considérer que les enfants du groupe (MP) qui se trouvent dans une plus grande proportion dans un contexte familial marqué par l'absence des pères dès la naissance, sont dans une situation plus propice au placement que les autres enfants, ce qui pourrait expliquer la précocité du placement des enfants du groupe (MP).

Nous allons maintenant étudier quelles étaient les conditions économiques des familles de notre échantillon de référence, au moment du placement de l'enfant. La qualité du logement est révélatrice des conditions de vie du groupe familial et nous renseigne sur les éventuelles difficultés matérielles et éducatives de la famille. Elle nous informe sur une des composantes pouvant entraîner la conduite de placement des enfants. Nous verrons ensuite, en complément quels sont les niveaux de ressources supposés en prenant en compte la profession des parents des enfants placés.

ETUDE DES RESULTATS (suite 2)

ANALYSE DES CONDITIONS DE LOGEMENT DES FAMILLES

- ANALYSE DES CONDITIONS DE LOGEMENT DES FAMILLES AU MOMENT DU PLACEMENT DE L'ENFANT
- LOGEMENT DES FAMILLES ETUDIEES EN FONCTION DES DEUX GROUPES {MP} ET {MNP}



ETUDE DE L'ORIGINE ECONOMIQUE ET SOCIALE DES FAMILLES

ACTIVITE PROFESSIONNELLE DES PARENTS

ECHANTILLON TOTAL DES 56 SUJETS

ECHANTILLON REDUIT AUX 46 SUJETS
DES GROUPES {MP} et {MNP} :

- POUR LE GROUPE {MP}
 - Activité professionnelle du père
 - Activité professionnelle de la mère
- POUR LE GROUPE {MNP}
 - Activité professionnelle du père
 - Activité professionnelle de la mère

La figure n° 16 présente le plan que nous avons suivi dans notre analyse des conditions de logement des familles ainsi que l'origine économique et sociale de celles-ci, à travers la profession des parents des enfants des groupes (MP) et (MNP).

313. 5 ANALYSE DES CONDITIONS DE LOGEMENT DES FAMILLES AU MOMENT DU PLACEMENT DE L'ENFANT

Le tableau n° 19 reprend les réponses obtenues concernant la qualité du logement des familles des enfants placés (pour l'échantillon de référence), en comparant les deux groupes (MP) et (MNP) par le croisement des données.

Pour l'ensemble de l'échantillon, nous n'obtenons qu'un pourcentage faible de logements répondant à des normes de confort. Seulement 38,6 % des logements des familles des enfants placés sont considérés comme "satisfaisants". Cet élément n'est donc pas intervenu dans le processus de placement des enfants dans ces cas-là.

En revanche 61,4 % des habitations des familles peuvent être considérées comme "insatisfaisantes". Les conditions de logement non satisfaisantes se répartissent en 25 % de logements "insalubres", 9 % de logements "trop petits" et 27 %

des familles ne disposant pas de domicile fixe. Nous pouvons supposer que les mauvaises conditions d'habitat sont intervenues dans le processus de placement des enfants, dans ces cas-là.

3135. 2 LOGEMENT DES FAMILLES ETUDIEES

{MP} ET {MNP}

GROUPE	Insalubre	Sans Domicile Connue	Trop Petit	Satisfaisant	Logement au placement enfant
{MP}	6 23 % 54,5 % 13,6 %	9 34,6 % 75 % 20,4 %	4 15,3 % 100 % 9 %	7 26,9 % 41,1 % 15,9 %	26
					59 %
{MNP}	5 27,7 % 45,4 % 11,3 %	3 16,6 % 25 % 6,8 %	0	10 55,5 % 58,8 % 22,7 %	18
					40,9 %
	11 25 %	12 27 %	4 9 %	17 38,6 %	44 100 %

LEGENDE CASES :

- Nombre
- % Ligne
- % Colonne
- % Total

Tableau n° 19

La description qualitative de l'habitat des familles étudiées révèle une différence notable entre les conditions de vie des familles [MP] et celles des familles [MNP]. D'après le tableau 19, nous pouvons noter qu'il existe, au moment du placement de l'enfant, une précarité des conditions de logement de la famille, plus importante pour les familles [MP] que pour le reste des familles de l'échantillon considéré.

Les familles [MNP] vivent dans 55,5 % des cas dans des logements qui sont jugés "satisfaisants" par les services sociaux. En revanche, 27,7 % de ces familles vivent dans un logement insalubre et 16,6 % n'ont pas de domicile fixe. Nous pouvons donc supposer que pour un peu plus de la moitié des familles [MNP] les conditions de logement n'ont pas pu influencer la décision du placement de l'enfant.

Alors que les familles [MP] ne disposent d'un logement "satisfaisant" que dans 26,9 % des cas. Plus d'un tiers (34,6 %) des familles [MP] n'ont pas de domicile fixe, 23 % vivent dans l'insalubrité et 15,3 % habitent dans un logement trop petit. Nous pouvons en déduire que les familles [MP], se trouvant mal logées dans une proportion de près de 3 familles sur 4, les conditions de logement "insatisfaisantes" (suivant les critères des services sociaux), peuvent influencer le placement des enfants. En effet, les mauvaises conditions de logement des familles, vont faciliter pour les services sociaux la décision du placement des

enfants en mettant en avant des raisons très matérielles qui s'avèrent toujours plus faciles non seulement à apprécier, mais encore et surtout à utiliser comme source d'explication de la prise en charge physique des enfants.

313. 6 ETUDE DE L'ORIGINE ECONOMIQUE ET SOCIALE DES FAMILLES

Nous ne reviendrons pas sur les caractéristiques générales de la population constituée par les familles des enfants placés. Les éléments développés plus haut pourraient qualifier la situation des enfants étudiés ici. Nous pouvons dire que d'une manière générale les familles des sujets étudiés font partie des familles très démunies matériellement. Les informations dont nous disposons concernant les conditions de ressources de ces familles passent par l'examen de la profession des parents.

Nous n'utiliserons pas les classifications habituelles des catégories socio-professionnelles, du fait que les résultats obtenus à la question posée sur la profession des parents s'inscrivent dans un corps de métiers restreint, dans la classe prolétaire et sous-prolétaire. Il importe de préciser que bon nombre de parents n'ont pas de qualification professionnelle proprement dite et en fait très peu exercent un métier au moment du placement de leur enfant.

Pour les 56 sujets étudiés nous n'avons obtenu que 41 réponses sur 56 concernant les pères, alors que pour les mères nous avons recueilli la totalité des réponses (soit 56).

3136. 1 ACTIVITE PROFESSIONNELLE DES PARENTS

31361. 1 ECHANTILLON TOTAL DES 56 SUJETS

Nous avons pu compter, pour l'effectif total, 36 % de pères exerçant une activité professionnelle et 14 % de mères travaillant, au moment du placement de l'enfant. Ces résultats affirment la difficulté d'insertion professionnelle des parents des enfants placés.

31361. 2 ECHANTILLON REDUIT AUX 46 SUJETS DES GROUPES

{MP} et {MNP}

Si nous considérons maintenant les sujets des deux groupes comparés ({MP} et {MNP}) qui réduisent l'échantillon à 46 sujets nous relevons les résultats suivant, en fonction des deux groupes:

- POUR LE GROUPE [MP]:

Activité professionnelle du père : 35 %

Activité professionnelle de la mère : 3,8 %

- POUR LE GROUPE (MNP) :

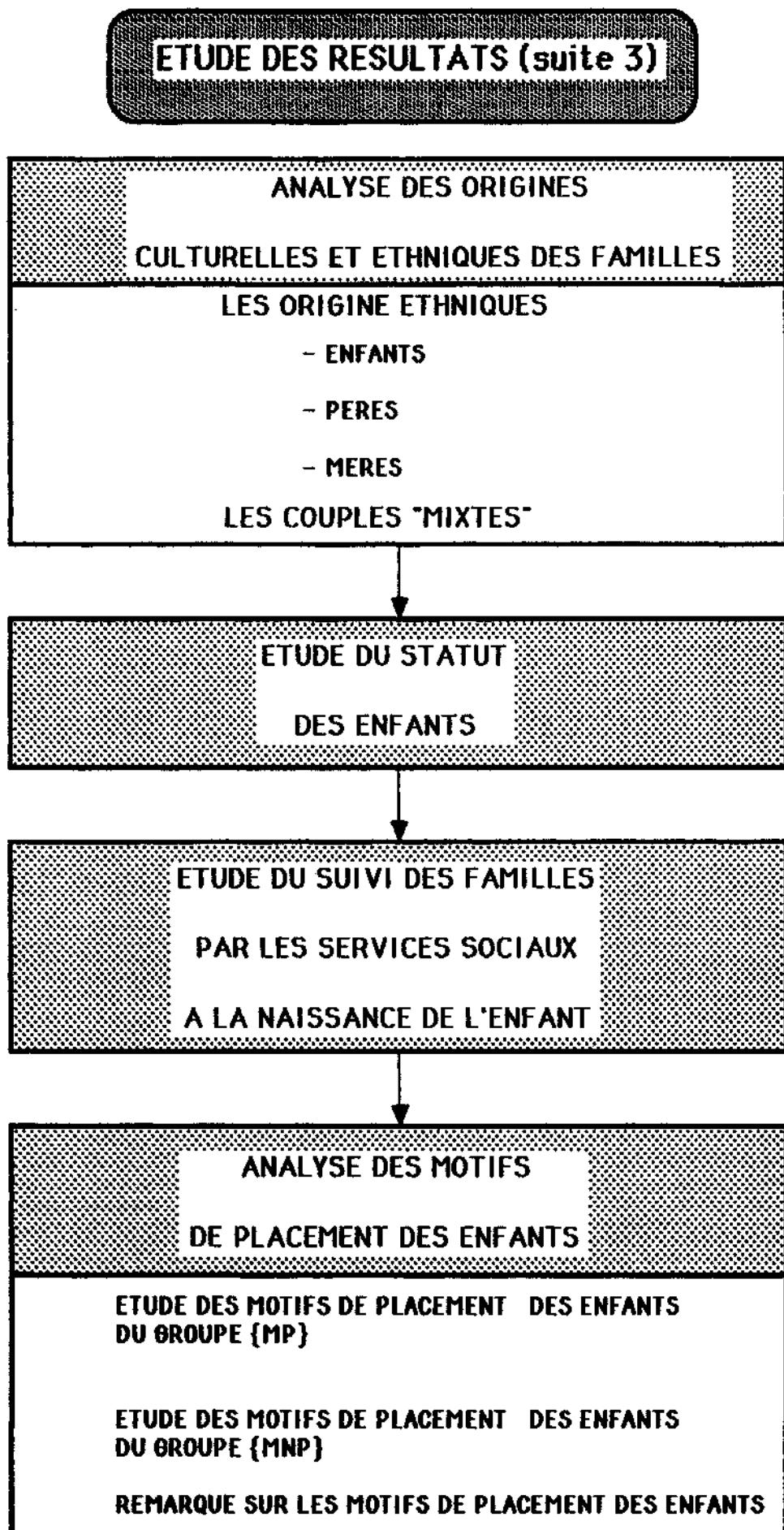
Activité professionnelle du père : 38 %

Activité professionnelle de la mère : 23 %

Nous constatons que les parents du groupe (MNP) travaillent dans une proportion légèrement supérieure à ceux du groupe (MP). Ce dernier se caractérise notamment par moins de mères en activité professionnelle par rapport au groupe (MNP).

Il semble que les mères AEP ont plus de mal à s'insérer professionnellement, alors qu'elles sont en majorité seules pour élever leur enfant.

La figure n° 17 présente le plan que nous avons suivi dans la suite de notre analyse des résultats. Nous aborderons ainsi, l'étude des origines culturelles et ethniques des familles, puis le statut des enfants et les rapports des familles avec les services sociaux suivant les deux groupes comparés.

Figure n° 17

313. 7 ANALYSE DES ORIGINES CULTURELLES ET ETHNIQUES DES FAMILLES

Nous étudierons maintenant les origines culturelles et ethniques des familles de l'échantillon étudié. Nous verrons successivement les origines culturelles et ethniques des enfants, des pères et des mères¹.

3137. 1 LES ORIGINES ETHNIQUES

Nous avons pu relever que les enfants considérée par notre étude étaient tous à un seule exception près des enfants nés en France. La répartition de leur origine culturelle et/ou ethnique est la suivante :

ENFANTS (sur 56 réponses) :

- Enfants issus de père et mère français : 25 soit 44,6 % de l'effectif total.
- Enfants issus d'un parent français et d'un parent européen : 5, soit 8,9 %.
- Enfants issus d'un parent français et d'un parent maghrébin : 12, soit 21,4 %.

¹ Pour simplifier notre exposé et permettre le traitement des données, nous avons regroupé ensemble les individus d'origine étrangère et les individus français d'ethnie non européenne, soit supposés appartenir à une culture différente quelque soit leur nationalité.

- Enfants issus de parents européens : 1 , soit 1,8 %.
- Enfants issus de parents maghrébins : 11, soit 19,6 %.
- Enfants issus de parents d'autres origines¹ : 2 , soit 3,6 %.

La répartition des origines culturelles et/ou ethniques des parents est la suivante :

PERES (sur 47 réponses obtenues au questionnaire sur 56) :

- Pères français : 20, soit 42,5 % (sur les 47 réponses)
- Pères européens : 5 , soit 10,6 %
- Pères maghrébins : 20, soit 42,5 %
- Pères d'autres origines : 2 , soit 4,2 %

MERES (sur 56 réponses) :

- Mères françaises : 42, soit 75 %
- Mères européennes : 2, soit 3,6 %
- Mères maghrébines : 11, soit 19,6 %
- Mères d'autres origines : 2 , soit 3,6 %

Une étude plus fine des origines ethniques nous a permis de relever des différences importantes suivant l'appartenance des enfants aux deux groupes {MP} et {MNP}. C'est ainsi que nous avons pu constater une plus grande proportion d'enfants issus de couples "mixtes", c'est à dire le plus souvent d'une mère française et d'un père d'origine étrangère, dans le groupe {MP}

¹ En l'occurrence il s'agit d'un enfant issu de parents venant d'Afrique noire, et d'un enfant issus d'un parent français et d'un parent Africain.

que dans le groupe (MNP). Nous allons voir cela plus en détail dans notre étude de la répartition des couples dits mixtes et non mixtes.

3137. 2 LES COUPLES "MIXTES"

Nous avons vérifié qu'elle est la proportion de couples dits "mixtes", c'est à dire regroupant deux individus d'origine culturelle et/ou ethnique différente et comment ils se répartissent suivant les deux sous-groupes comparés. Le tableau n° 20 présente les résultats obtenus par le croisement des données en fonction des deux groupes étudiés.

Nous ne saurions dire dans quelle mesure il faut faire une relation entre l'importance de la mésentente conjugale qui s'est révélée presque systématique dans l'exposé de la situation familiale des parents de notre groupe de sujets et l'appartenance culturelle ou ethnique des parents. Cependant il est possible de se demander si la différence d'origine et la confrontation de deux cultures qui en découle, ne peuvent pas aggraver l'intensité de la mésentente du couple parental.

Dans la description de notre échantillon, présentée sur le tableau n° 20, il apparaît que c'est au sein du groupe (MP) que l'on rencontre le nombre le plus important de parents qui appartiennent à des cultures et/ou à des ethnies différentes.

L'étude de la répartition des couples dits "mixtes", en fonction des deux groupes, permet de constater une différence fortement significative (avec une probabilité de 0,006)¹ entre les deux groupes (MP) et (MNP) .

REPARTITION DES COUPLES "MIXTES"
SUIVANT LES GROUPES (MP) ET (MNP)

GROUPE	NON	OUI	Couple "mixte"
{MP}	10	11	21
	47,62	52,38	
	38,46	84,62	
	25,64	28,21	53,85
{MNP}	16	2	18
	88,89	11,11	
	61,54	15,38	
	41,03	5,13	46,15
Total	26	13	39
	66,67	33,33	100,00

LEGENDE CASES :
- Nombre
- % Ligne
- % Colonne
- % Total

Tableau n° 20

¹ Se reporter aux calculs du X2 sur l'étude des couples mixtes présentés en annexe .

Nous trouvons une fréquence de 52,38 % de couples dits "mixtes" parmi les parents [MP], alors que les couples "mixtes" dans le groupe (MNP) ne représentent que 11,11 %. Les parents (MP) regroupent ainsi 84,62 % du total des couples d'origine ethnique différente.

Nous pouvons nous interroger sur la signification de cette recherche de la différence qui amène les mères du groupe (MP) à avoir des enfants avec des hommes de cultures autres que la leur, mais semble-t-il sans s'engager officiellement par le mariage comme nous l'avons vu précédemment ¹.

Si nous ajoutons les données des deux groupes, nous trouvons une proportion de couples "mixtes" relativement importante. En effet, nous comptons en tout 33,33 % de parents d'origine ethnique et/ou culturelle différente pour l'ensemble des deux groupes étudiés. Mais il faut préciser que nous avons associé dans la même observation les différences culturelles et ethniques.

313. 8 ETUDE DU STATUT DES ENFANTS

L'analyse des statuts des enfants placés, présentée dans le tableau n° 21, nous montre que la proportion de "Gardes" et de

¹ Se reporter à l'étude de l'ilégitimité des enfants.

"R.T." est peu différente suivant l'appartenance au deux groupes comparés ({MP} et {MNP}).

REPARTITION DU STATUT DES ENFANTS
SUIVANT LES DEUX GROUPES {MP} ET {MNP}

GROUPE	Garde	R.T.	Statut de l'enfant
{MP}	21	5	26
	80,77	19,23	
	55,26	62,5	
	45,65	10,87	56,52
{MNP}	17	3	20
	85,00	15,00	
	44,74	37,50	
	36,96	6,52	43,48
Total	38	8	46
	84,61	17,39	100,00

LEGENDE CASES :
- Nombre
- % Ligne
- % Colonne
- % Total

Tableau N° 21

Nous devons souligner que, pour l'ensemble des deux groupes, la grande majorité des mesures prises est de type contraignant, avec un pourcentage de "Gardes" de 84,61 % au total.

Nous pouvons constater qu'il existe cependant davantage de mesures de "Gardes" parmi les enfants du groupe (MNP) que dans le groupe (MP). Ainsi, nous comptons plus de 85 % de "Gardes" dans le groupe (MNP) et 80,77 % pour le groupe (MP)). Le statut de "Garde" signifie que l'enfant a été placé sur décision judiciaire. Cela correspond en général à un "danger" encouru par l'enfant évalué comme plus important que pour les autres placements. Cette décision de placement représente une mesure autoritaire vis à vis des parents, le placement de l'enfant étant imposé.

Bien que l'écart entre les deux groupes soit peu significatif (avec une probabilité de 0,7¹), nous pouvons nous demander si l'existence de mesures autoritaires plus fréquentes concernant les enfants des familles (MNP) correspond à une réponse vis à vis de l'évaluation de situations de danger pour l'enfant qui seraient réellement plus importantes et plus fréquentes chez les familles (MNP) que chez les autres. Cela reviendrait à relever l'existence d'un plus grand nombre de situations de danger chez les parents dont la répétition du placement n'existe pas par la lignée maternelle.

¹ Se reporter aux calculs du X2 sur l'étude du statut du placement des enfants présentés en annexe.

Mais le fait de faire appel à une mesure de protection plus lourde, qui est surtout plus coercitive pour la famille, peut trouver une explication dans le fait que les services sociaux n'ont été mis au courant des difficultés familiales que tardivement. En effet, nous allons voir que les familles (MNP) sont peu connues des services sociaux avant le placement de l'enfant, contrairement aux familles répétant le placement qui sont très fréquemment suivies par les services sociaux dès la naissance de l'enfant.

En revanche, en ce qui concerne les familles du groupe (MP), la connaissance précoce de ces familles par les services sociaux, pourrait expliquer la mise en place de mesures moins contraignantes (de type Recueil Temporaire) mais un placement des enfants plus rapide¹.

313. 9 ETUDE DU SUIVI DES FAMILLES PAR LES SERVICES SOCIAUX A LA NAISSANCE DE L'ENFANT

Le tableau n° 22 présente l'état de connaissance des familles par les services sociaux lors de la naissance de l'enfant, suivant les deux groupes comparés.

¹ Se reporter à l'étude de l'âge des enfants au moment du placement, suivant les deux groupes considérés.

FAMILLES SUIVIES PAR LES SERVICES SOCIAUX
A LA NAISSANCE DE L'ENFANT

GROUPÉ	OUI	NON	Familles suivies par les services sociaux
(MP)	21 80,77 84,00 45,65	5 19,23 23,81 10,87	26 56,52
(MNP)	4 20,00 16,00 8,70	16 80,00 76,19 34,78	20 43,48
Total	25 54,35	21 45,65	46 100,00

LEGENDE CASES :

- Nombre
- % Ligne
- % Colonne
- % Total

Tableau n° 22

Nous pouvons constater que **plus de 80 % des familles du groupe (MP) étaient " suivies" par les services sociaux dès la naissance de l'enfant, alors que seulement 20 % des familles (MNP) étaient connues des services sociaux.** Nous pouvons considérer la différence existant entre le groupe (MP) et le groupe (MNP) comme fortement significative, (avec une probabilité¹ de 0,0001)

Nous pouvons nous demander si, dans un certain nombre de cas, le fait que les familles soient "connues" par les services sociaux antérieurement au placement de l'enfant, n'amène pas les intervenants sociaux à anticiper de manière peu positive sur l'évolution de la famille et à envisager plus rapidement le placement des enfants. Les services sociaux n'ont-ils pas tendance à prêter une fragilité plus grande aux familles (MP) par rapport aux autres familles ?

L'intervention plus rapide des services sociaux vis à vis des familles (MP) en ce qui concerne le placement des enfants peut-être considérée comme une mesure préventive justifiée. Mais nous pouvons nous demander dans quelle mesure elle n'obéit pas à l'idée inconsciente que la situation familiale doit-être jugée avec plus de sévérité quand il s'agit d'une famille dont la mère a connu elle même une enfance placée.

¹ Se reporter aux calculs du X2 sur l'étude du suivi des familles par les services sociaux présentés en annexe.

Une meilleure connaissance, ou du moins une connaissance plus ancienne, n'amène-t-elle pas les services sociaux à surévaluer le danger de la situation familiale quand un placement est préconisé après d'autres tentatives d'aide proposées antérieurement à la famille ? Dans quelle mesure est-ce que l'on ne cherche pas inconsciemment à faire "payer" le sentiment d'échec des services sociaux à la famille, en adoptant envers elle une attitude plus rigoriste ?

Nous allons maintenant effectuer l'analyse des motifs de placement des enfants tels qu'ils ont été énoncés par les travailleurs sociaux lors de l'enquête. Nous effectuerons l'étude comparative des deux groupes (MP) et (MNP).

313.7 ANALYSE DES MOTIFS DE PLACEMENT DES ENFANTS

Nous devons rappeler que nous avions demandé aux travailleurs sociaux chargés de remplir les questionnaires, de citer si possible trois motifs de placement de l'enfant, en précisant l'ordre d'importance de ces éléments qui expliquent selon eux la conduite de placement de chaque enfant considéré. A partir de ces réponses nous avons effectué une analyse qualitative des résultats obtenus.

MOTIFS DE PLACEMENT DES ENFANTS DU GROUPE (MP)

(motifs cités en)	1er	2ème	3ème	Total	%
CARENCE DE SOINS à l'enfant, RAISONS EDUCATIVES, et PSYCHOLOGIQUES...	14	15	12	41	57,7
SEPARATION, MESENTENTE DU COUPLE PARENTAL	5	8	-	13	18,3
MALADIE MENTALE ET DEBILITE DE LA MERE	6	3	3	12	17
RAISONS MATERIELLES (économiques, financières...)	1	-	4	5	7
TOTAL	26	26	19	71	100

Tableau n° 23

MOTIFS DE PLACEMENT DES ENFANTS DU GROUPE (MNP)

(motifs cités en)	1er	2ème	3ème	Total	%
CARENCE DE SOINS à l'enfant, RAISONS EDUCATIVES, et PSYCHOLOGIQUES...	11	11	8	30	57,7
MALADIE MENTALE ET DEBILITE DE LA MERE	5	2	1	8	15,4
RAISONS MATERIELLES (économiques, financières...)	1	6	2	8	15,4
SEPARATION, MESENTENTE DU COUPLE PARENTAL	4	1	1	6	11,5
TOTAL	20	20	12	52	100

Tableau n° 24

Après avoir enlevé les motifs non cités par les travailleurs sociaux et regroupé les motifs cités, nous avons retenu quatre groupes de motifs présentés comme principaux dans la conduite de placement des enfants étudiés. Les tableaux ci-dessous présentent les résultats obtenus en précisant l'ordre d'importance donné, c'est à dire s'ils ont été cités en premier, en deuxième ou en troisième position pour chacun des deux groupes {MP} et {MNP}.

Sur les deux tableaux n° 23 et n° 24, nous avons regroupé les motifs évoqués pour le placement des enfants étudiés, en présentant ces motifs dans l'ordre d'importance quantitative des réponses. **Cela nous permet dans une première approche de constater que, dans les deux groupes {MP} et {MNP}, les motifs très largement présentés comme majoritaires sont groupés sous le thème "carences de soins à l'enfant, raisons éducatives et psychologiques" (avec respectivement 57 et 57,7 % des réponses).** En revanche l'ordre d'importance des motifs suivants est différent suivant les deux groupes étudiés.

3137. 1 ETUDE DES MOTIFS DE PLACEMENT DES ENFANTS DU GROUPE {MP}

Nous avons présentés sur le tableau n° 23, les différents motifs de placement évoqués pour les enfants du groupe {MP} par ordre

de fréquence. Nous avons vu que les motifs présentés comme premiers sont "les carences de soins à enfants et les raisons éducatives et psychologiques".

En nous reportant au tableau n° 23 concernant le groupe (MP) nous pouvons constater que les motifs qui viennent en seconde position concernent les séparations et mésententes du couple parental (avec 18,3 %), alors que dans le groupe (MNP) ce thème obtient le pourcentage de réponses le plus faible (11,5 %)

Il semble donc que la conduite de placement des enfants issus de mères ayant été placées (groupe (MP)), obéissant au constat de carences de soins à l'enfant, soit renforcée par la séparation et la mésentente du couple parental. Puis viennent ensuite les raisons empêchant la mère de prendre en charge son enfant du fait de son incapacité mentale (avec 16,9 % des cas). Les motifs d'ordre matériel semblent en revanche être peu significatifs dans la conduite de placement des enfants du groupe (MP), (cités seulement dans 7% des cas).

3137. 2 ETUDE DES MOTIFS DE PLACEMENT DES ENFANTS DU GROUPE (MNP)

Nous avons présentés sur le tableau n° 24, les différents motifs de placement évoqués pour les enfants du groupe (MNP) par ordre

de fréquence. Nous avons vu que les motifs présentés comme premiers sont "les carences de soins à enfants et les raisons éducatives et psychologiques".

L'étude du tableau n° 24 (groupe (MNP) des mères non placées), donne comme motifs seconds, dans la conduite de placement des enfants, les "raisons matérielles" et la "maladie mentale et débilité de la mère" (avec 15,4 % des réponses pour chacun de ces deux motifs).

La conduite de placement des enfants issus de mères non placées (groupe (MNP)), obéit également en premier lieu au constat de "carences de soins à l'enfant", renforcé par les "raisons matérielles" et la "maladie mentale et débilité de la mère".

3131. 3. REMARQUE SUR LES MOTIFS DE PLACEMENT DES ENFANTS

A travers l'analyse des motifs de placement, nous nous sommes demandée si les intervenants sociaux connaissant la majorité des familles (MP) n'ont pas tendance à oblitérer les difficultés économiques déjà bien connues par eux. Cela peut expliquer que les difficultés matérielles qui sont importantes pour les familles (MP) dont nous avons décrit les caractéristiques, notamment l'absence d'insertion professionnelle et sociale, soient aussi peu évoquées comme pouvant motiver le placement

des enfants. En revanche pour les familles (MNP) non connues par les services sociaux avant le placement des enfants, les difficultés matérielles sont plus spontanément évoquées.

Il nous paraît important de souligner que les mésententes et séparations du couple parental ne sont énoncée que dans 11,5 % des cas pour le groupe (MNP), alors que nous avons vu dans notre étude précédente qu'il y avait un très fort pourcentage de séparations de couples dans ce groupe entre la naissance et le moment du placement des enfants. Cet élément de changement qui est source de déséquilibre familial important ne semble pas avoir été pris en compte comme susceptible de contribuer fréquemment au placement des enfants.

L'étude de ces résultats nous amène à nous interroger sur la connaissance objective des difficultés familiales qui peuvent entraîner la conduite de placement des enfants et sur la prise de conscience de la complexité des motifs de placement des enfants. Au delà des motifs de placement mis en avant de manière officielle, une analyse approfondie de la situation familiale n'est-elle pas nécessaire afin d'approcher le réseau complexe des interactions pouvant amener le placement des enfants. Comment sinon venir en aide à ces familles de manière adéquate et expliquer aux enfants placés les motifs de leur placement ?

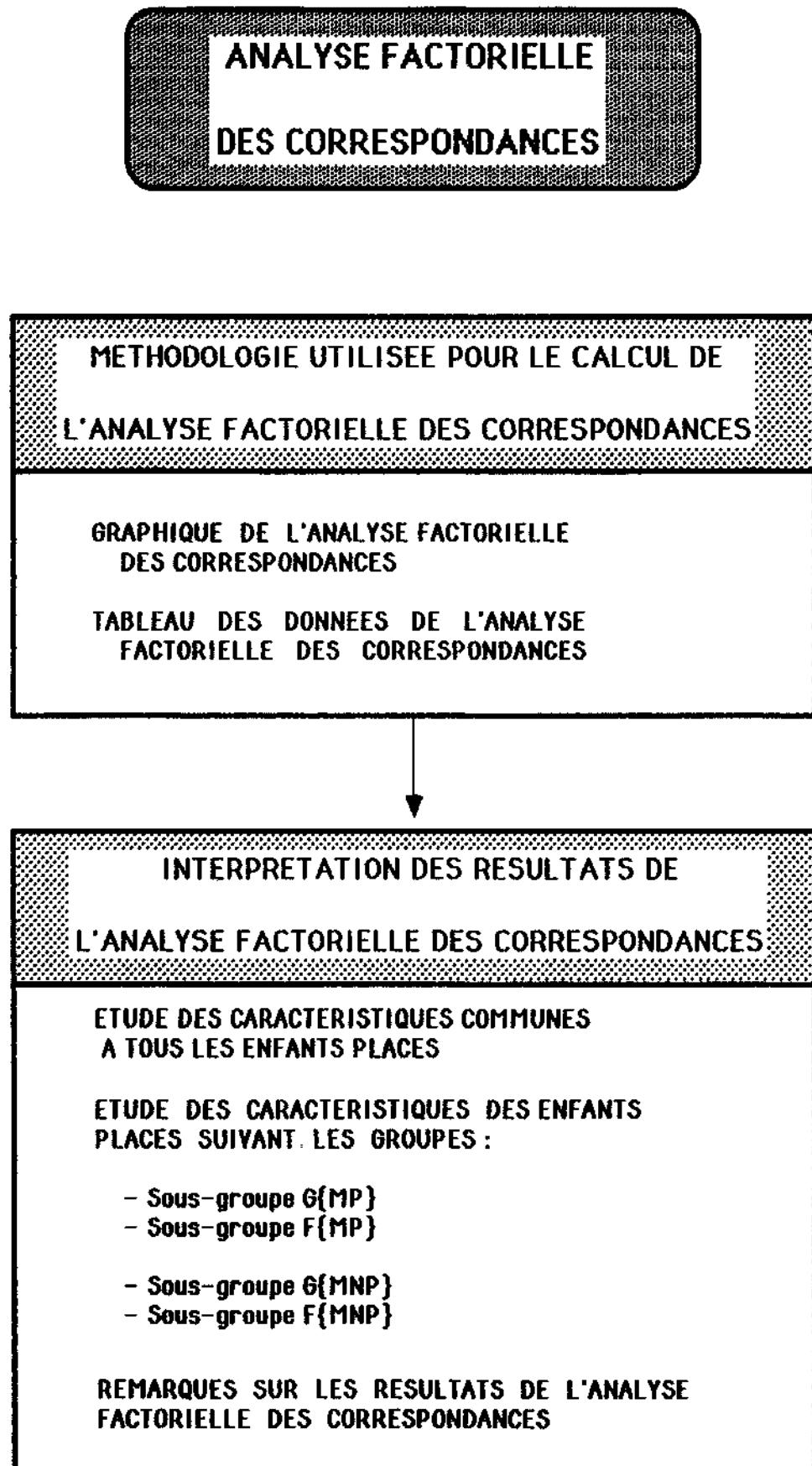


Figure n° 18

31.4 ANALYSE FACTORIELLE DES CORRESPONDANCES

La figure n° 18 retrace le plan que nous avons retenu lors de notre présentation des résultats de l'analyse factorielle des correspondances.

314. 1 METHODOLOGIE UTILISEE POUR LE CALCUL DE L'ANALYSE FACTORIELLE DES CORRESPONDANCES

Afin de procéder à l'analyse factorielle des correspondances nous avons opéré une sélection des variables les plus pertinentes¹ extraites des résultats des questionnaires². Puis nous avons introduit une nouvelle variable qui prend en compte le sexe de l'enfant et son appartenance aux groupes des mères (MP) et (MNP), ce qui nous a permis de répartir les données en quatre sous-groupes :

G (MP) : Garçons de Mères Placées (13 sujets)

F (MP) : Filles de Mère Placées (13 sujets)

G (MNP) : Garçons de Mères Non Placées (6 sujets)

F (MNP) : Filles de Mères Non Placées (14 sujets)

¹ Nous avons ainsi éliminé bon nombre de variables dont les informations étaient trop partielles, c'est le cas notamment de certaines variables concernant les pères des enfants placés

² A partir des données traitées avec un logiciel Excel sur ordinateur.

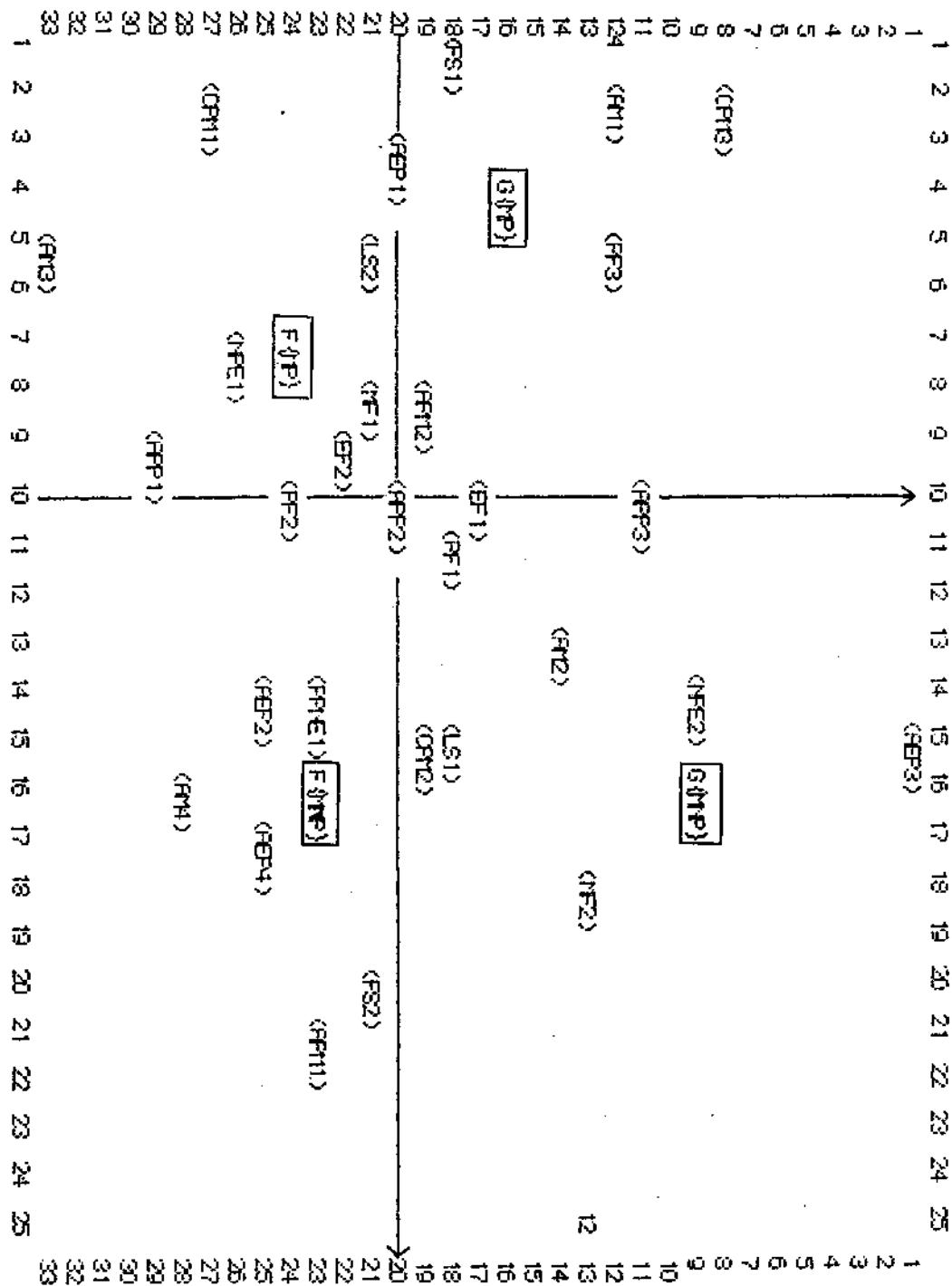
GRAPHIQUE DE L'ANALYSEFACTORIELLE DES CORRESPONDANCES

TABLEAU DES DONNEES DE L'ANALYSE
FACTORIELLE DES CORRESPONDANCES

MIS 35 points représentés - 0 points doubles
 Axe horizontal: 1 (inertie: 74,47 %) - Axe vertical: 2 (inertie: 14,81 %)
 MIS Tableau - 32 colonnes et 4 lignes

num colonnes	sous	ver	hor	pds	Axe1	ctr	cor	Axe2	ctr	cor
1 (MPE1)		7	26	507	-219	17	507	-211	79	471
2 (MPE2)		14	9	326	341	26	506	329	124	471
3 (PPNE1)		14	23	579	284	32	846	-105	22	115
4 (PPNE2)		1	12	253	-650	75	845	242	52	117
5 (CPM1)		2	27	235	-538	43	817	-240	48	162
6 (CPM2)		15	19	489	384	50	953	30	1	5
7 (CPM3)		2	8	108	-565	24	651	384	56	300
8 (FS1)		1	18	434	-644	126	994	46	3	5
9 (FS2)		20	21	398	703	138	994	-50	3	5
10 (LS1)		15	18	307	354	27	665	46	2	11
11 (LS2)		5	21	471	-360	42	841	-53	4	18
12 (LS3)		25	13	54	1119	47	955	204	8	31
13 (EF1)		10	17	416	14	0	8	79	9	261
14 (EF2)		9	22	416	-14	0	8	-79	9	261
15 (PF1)		11	18	344	78	1	690	49	2	272
16 (PF2)		10	24	362	40	0	86	-128	21	984
17 (PF3)		5	12	126	-327	9	661	233	24	336
18 (MF1)		8	21	670	-150	10	673	-53	6	84
19 (MF2)		18	13	163	618	43	674	218	27	83
20 (APP1)		9	29	199	-70	0	31	-279	54	500
21 (APP2)		10	20	434	34	0	166	5	0	3
22 (APP3)		10	11	199	-5	0	0	268	50	871
23 (APM1)		21	23	126	788	55	687	-100	4	11
24 (APM2)		8	19	706	-141	9	688	18	0	11
25 (AM1)		2	12	199	-569	45	797	260	47	166
26 (AM2)		13	14	326	242	13	632	171	33	315
27 (AM3)		5	33	144	-305	9	299	-434	96	806
28 (AM4)		16	28	163	480	26	706	-274	43	230
29 (REP1)		3	20	398	-447	56	937	5	0	0
30 (REP2)		14	25	181	320	13	567	-176	19	171
31 (REP3)		15	1	90	343	7	183	613	120	587
32 (REP4)		17	25	163	547	34	712	-158	14	59

10000 1000 1000

num lignes	sous	ver	hor	pds	Axe1	ctr	cor	Axe2	ctr	cor
33 G (MP)		4	16	2826	-423	356	718	118	139	55
34 F (MP)		7	24	2826	-224	99	255	-147	216	109
35 G (MNP)		16	9	1304	440	177	583	329	499	326
36 F (MNP)		16	23	3043	412	363	684	-113	137	51

10000 1000 1000

A l'aide de cette nouvelle variable (Sexe/groupe) nous avons pu établir des tableaux de contingence en croisant chaque variable avec cette variable discriminante ¹, obtenant ainsi des données utilisables afin d'effectuer une analyse factorielle des correspondances ².

Le graphique ³ illustrant les calculs de l'analyse factorielle des correspondances comporte deux axes qui correspondent :

- pour l'axe 1 : à la répartition des enfants suivant leur sexe
- pour l'axe 2 : à la répartition des enfants suivant leur appartenance aux groupes [MP] et [MNP].

314. 2 INTERPRETATION DES RESULTATS DE L'ANALYSE FACTORIELLE DES CORRESPONDANCES

L'interprétation des résultats de l'Analyse Factorielle des Correspondances nous permet de relever des variables communes à tous les enfants de l'étude. Ces variables sont celles qui se

¹ Voir en annexe les tableaux de contingence établis à l'aide d'un logiciel Statworks sur ordinateur.

² Voir la liste des variables retenues pour le calcul de l'analyse factorielle des correspondances, présentées en annexe.

³ Voir le graphique de l'analyse factorielle des correspondances effectué à l'aide d'un logiciel Anaconda permettant de traiter des données à partir de fichiers Excel, présenté p 320.

situent sur le graphique autour du point d'intersection des deux axes¹.

3142. 1 ETUDE DES CARACTERISTIQUES COMMUNES A TOUS LES ENFANTS PLACÉS

L'étude des résultats nous permet de relever le fait que les **parents des enfants placés se trouvent, en majorité, sans activité professionnelle tous les deux.** Cette caractéristique est commune à la plupart des enfants placés. Quant à l'origine ethnique, se sont les **mères françaises qui sont majoritaires**, alors que les enfants relèvent pour partie d'une origine française, et pour partie d'origine étrangère.²

Si nous considérons maintenant les nuages de points entourant chacun des quatre sous-groupes dégagés, nous aurons les variables qui caractérisent chacun des quatres sous-groupes par rapport aux autres.

¹ Pour la lecture du graphique, se reporter au codage correspondant aux variables utilisées pour l'analyse factorielle des correspondances, présenté en annexe.

² Pour simplifier le traitement des données, nous avions retenu la variable "enfant français" pour désigner des enfants de nationalité française et de type européen. Alors que la variable "enfants non français" correspondait à des enfants de nationalité étrangère et/ou d'origine ethnique non européenne.

3142. 2 ETUDE DES CARACTERISTIQUES DES ENFANTS PLACÉS
SUIVANT LES GROUPES

A l'intérieur du groupe [MP] nous obtenons :

- le sous-groupe G [MP] :

Il correspond à des garçons dont la mère avait été placée durant son enfance. Ce sous-groupe se caractérise par des **enfants placés entre 0 et 3 ans**. Issus de **jeunes mères, âgées de moins de 20 ans à la naissance de leur enfant**. Le père est **d'origine inconnue et donc absent**. Enfin, la famille de ces enfants était connue et "suivie" par les services sociaux dès la naissance de l'enfant.

- le sous-groupe F [MP] :

Il correspond à des filles dont la mère avait été placée durant son enfance. Ce sous-groupe est composé d'**enfants placés en familles d'accueil** plutôt qu'en institution. Elles sont dans la majorité, **issues de mères françaises et de père non français**. La majorité sont nées de couple parental "mixte"¹, ce qui place ces enfants dans la catégorie des enfants "non français". La famille vivait, avant le placement, dans des conditions de logement très inconfortables, jugés **insatisfaisants par les services sociaux**.

¹ C'est à dire d'origine ethnique différente.

A l'intérieur du groupe (MNP) nous obtenons :

- le sous-groupe G (MNP) :

Ce groupe correspond à des garçons dont la mère n'a pas été placée. Ces garçons sont, en majorité placés en institution (Foyer) plutôt qu'en famille d'accueil. Ils ont été placés entre 6 et 9 ans. Les mères sont d'origine "non française" pour la plupart. Elles ont eu leur enfant entre 20 et 25 ans, ce qui les place parmi les jeunes mères. Enfin, la famille vivait dans des logements jugés "satisfaisants", avant le placement de l'enfant.

- le sous-groupe F (MNP) :

Ce groupe correspond à des filles dont la mère n'a pas été placée. Ce sous-groupe d'enfant qui est majoritaire à l'intérieur du groupe (MNP), puisqu'il comprend 14 enfants sur 20, se caractérise par la présence du père à la naissance de l'enfant. Les enfants sont placés pour certains entre 3 et 6 ans, les autres plus tardivement après l'âge de 9 ans. Les mères sont plus âgées ; elles avaient plus de 30 ans à la naissance des enfants. Le couple parental est non "mixte", et la famille était inconnue des services sociaux à la naissance des enfants. La famille n'était donc pas "suivie" par les travailleurs sociaux avant le placement de l'enfant.

3142 . 3 REMARQUES SUR LES RESULTATS DE L'ANALYSE FACTORIELLE DES CORRESPONDANCES

Dans le cadre de notre étude, l'analyse factorielle des correspondances nous a permis de dresser un tableau très synthétique des principales caractéristiques de l'échantillon que nous avons étudié composé par les enfants placés et leurs familles. Nous avons ainsi dégagé les particularités des enfants placés suivant l'appartenance aux deux groupes {MP} et {MNP}. C'est à dire les caractéristiques liées aux familles suivant que celles-ci connaissent la répétition intergénérations du placement ou pas.

L'analyse factorielle des correspondances nous permet de mettre en relation des éléments de différenciation importants entre les deux groupes {MP} et {MNP}, ce qui confirme l'étude comparative que nous avons effectuée plus avant.

Il semble que la fragilité de la famille des enfants {MNP} apparaît, dans l'ensemble plus tardivement que celle des enfants du groupe {MP}. La présence des pères dans le groupe {MNP}, la relative maturité des mères (étant plus âgées à la naissance de leur enfant) expliquent sans doute un placement plus tardif, chez des familles par ailleurs sans ressources économiques (rappelons-nous que les deux parents sont dans l'ensemble sans activité professionnelle). Alors que les difficultés familiales apparaissent plus précocement et de manière, sans doute plus évidente dans le groupe des enfants {MP} qui sont pour la plupart déjà connus des services sociaux dès la naissance des enfants.

DISCUSSION

DIFFICULTES ET LIMITES RENCONTREES

PORTEE DE L'ETUDE

AMBIGUITÉ DU TRAVAIL SOCIAL OU LE
PARADOXE DU PLACEMENT DES ENFANTS

DISCUSSION SUR LES RESULTATS :

LES REPETITIONS INTERGENERATIONS

PHENOMENE DE REPETITION DES CONDUITES DE
PLACEMENT DES ENFANTS

REPETITION INTERGENERATIONS DES MOTIFS
DE PLACEMENT

PRECOCITE DU PLACEMENT DES ENFANTS ET JEUNESSE
DES MERES DANS LES REPETITIONS DE PLACEMENTS

ILLEGITIMITE DES ENFANTS ET ABSENCE DES PERES

LES CONDITIONS SOCIO-ECONOMIQUES : LOGEMENT,
ABSENCE D'INSERTION PROFESSIONNELLE DES PARENTS

Figure n° 19

3. 2 DISCUSSION

32. 1 DIFFICULTES ET LIMITES RENCONTREES

321. 1 PORTEE DE L'ETUDE

Nous avons exposé les difficultés auxquelles nous avons été confrontée du fait de notre situation d'acteur interne. Cette situation particulière nous a permis d'avoir accès à des informations importantes et à des investigations quotidiennes, mais elle nous a mis dans la position de devoir faire un effort supplémentaire de mise à distance afin de trouver le plus d'objectivité possible. Nous sommes consciente que cette objectivité est très difficile à maintenir dans les conditions de notre recherche. La constitution d'un échantillon de référence grâce à une enquête à propos de tous les placements d'enfants d'une période donnée a eu pour but de faciliter la recherche d'une attitude plus distante dans notre approche des conduites de placement des enfants.

Notre recherche est limitée à une analyse des situations de placement des enfants à partir des familles connaissant actuellement le placement de leurs enfants. Notre investigation théorique s'est heurtée au manque d'études spécifiques portant

sur les anciens enfants placés¹. Dans le cadre de notre intervention, nous ne pouvions faire une enquête systématique sur le devenir des anciens enfants placés.

Bien que nous ayons souhaité que notre investigation concerne le placement des enfants sur trois générations (grands-parents et parents du sujet actuellement placé), nous avons essentiellement étudié deux générations. En effet, nous n'avons pas pu recueillir suffisamment d'éléments d'information sur les grands-parents et notamment savoir s'ils avaient eux-même été placés. La recherche sur des archives n'a pas été possible : d'une part du fait de la mobilité d'un grand nombre de familles (elles viennent d'origines diverses, ce qui oblige à traiter les archives de toute la France et de pays étrangers) ; d'autre part, en ce qui concerne les familles installées dans le département de la Loire depuis plusieurs générations, il s'est avéré que les archives du

¹ Nous avons pris connaissance d'une seule recherche toute récente (travaux parus en juillet 1989 sous le titre Transmission intergénérationnelle et comportement parental : étude longitudinale d'enfants placés, par J.P. ASSAILLY, M. CORBILLON, et M. DUYME, in revue de Neuropsychiatrie de l'Enfance et de l'Adolescence. Les familles atypiques, n° 7, 37ème année, Juillet 1989, pp 285-289.) , qui conclue à une relative faiblesse de la reproduction du phénomène de placement des enfants. A part cette étude nous n'avons pu nous appuyer que sur des études partielles, portant essentiellement sur les performances scolaires des enfants placés, dont nous avons fait état précédemment.

département ne sont pas exhaustives et sont détruites au bout de quelques années¹.

Aussi, notre recherche porte sur les familles connaissant le placement des enfants pour la première fois et celles qui répètent cette conduite depuis la génération précédente. Si notre propos était d'étudier plus spécifiquement les conduites de placement à travers la répétition intergénérations, l'étude de l'échantillon constitué à partir de l'enquête nous a amenée à traiter de manière privilégiée le placement des enfants suivant la lignée maternelle. La défection des pères étant trop importante pour que nous puissions tenir compte des statistiques en notre possession sur les pères d'Anciens Enfants Placés qui auraient connu eux-mêmes le placement au cours de leur enfance.

Dans le but de comparer les structures sociales et les pratiques en matière d'aide sociale à l'enfance, nous avons contacté les ambassades de différents pays, mais notre démarche s'est avérée infructueuse dans le cas de pays non européens². Aussi, en ce qui concerne le placement et la prise en charge des enfants, nous avons dû nous limiter à une approche des pays européens, dont les politiques sociales ne se différencient guère de celle de la France.

¹ C'est le cas notamment des dossiers dits de "R.T." (Recueil temporaires) qui sont détruits au bout de 10 ans.

² Nous n'avons pas pu obtenir les documents ou les informations recherchées, en réponse à notre courrier.

En ce qui concerne la France et les pays européens, nous avons souhaité situer notre recherche dans une perspective socio-historique. C'est pourquoi, avant d'aborder l'analyse de la répétition des conduites de placement des enfants, nous avons proposé un rappel des coutumes sociales concernant l'éducation et le statut de l'enfant à travers les siècles. Il apparaît que le placement des enfants a constitué une pratique commune et courante au sein de toutes les classes sociales, dans l'histoire des pays européens et particulièrement en France. Il nous a paru important de souligner le fait que le placement des enfants effectué par les services sociaux n'était à l'origine que la mise en pratique de cette formule traditionnelle, même si le placement des enfants tend à devenir de plus en plus une conduite marginale. Aussi, avons-nous étudié les formules de placement des enfants telles qu'elles existaient dans la société en dehors des services sociaux, puis dans le cadre des prises en charge institutionnelles.

Le rappel socio-historique du placement des enfants constitue pour nous, un moyen de souligner combien le placement des enfants tel qu'il est régi par les services sociaux, en liaison avec les évolutions des mentalités et de la société, tend à perdre de sa justification et de son sens positif pour ne devenir bien souvent qu'un pis-aller dans le regard des intervenants sociaux eux-mêmes.

321. 2 AMBIGUITÉ DU TRAVAIL SOCIAL OU LE PARADOXE DU PLACEMENT DES ENFANTS

Nous pouvons relever des ambiguïtés et des contradictions dans le cadre du travail social. En effet, l'évolution sociale tend à détruire la structure familiale : "les conditions de production et notamment du salariat et de la mobilité sociale contribuent à la déstructuration de l'institution familiale"¹. Or, la famille est considérée, dans notre société, comme le garant de l'ordre public. Elle permet et assure la reproduction de l'espèce et la reproduction des rapports sociaux. Le travail social vise à maintenir cette cellule de base, la famille. Mais nous pouvons considérer que le fait d'intervenir dans une famille met en péril son existence même en introduisant un extérieur qui peut conduire à son démantèlement. Le fait de prétendre venir en aide à une famille en difficulté, en plaçant un enfant hors de cette famille ,ne constitue-t-il pas de ce fait un paradoxe ?

Si l'on considère que le placement d'un enfant est une mesure qui devrait lui être bénéfique en favorisant son intégration sociale ultérieure, que doit-on penser du fait que cet individu qui a été placé hors de son foyer d'origine va développer une conduite amenant le placement de ses enfants ? Le constat d'une répétition des conduites de placement des enfants, ne place-t-il pas les intervenants sociaux dans une situation encore plus

¹ BONNETTI (M), FRAISSE, (J) et GAULEJAC (V) : De l'assistance publique aux assistantes maternelles, (la professionnalisation du maternage), édit. Germinal, Les cahiers de Germinal, 2ème trimestre 1980, p 21.

paradoxe ? La répétition du placement peut-elle alors être considérée comme négative ? Reconnaître comme un échec la reconduction du placement des enfants de la part des anciens enfants placés, ne revient-il pas à penser le placement comme une mesure préjudiciable pour les enfants alors que le placement se veut un mieux ?

La réPLICATION d'une génération à l'autre de la conduite de placement doit-elle alors, avant tout être considérée comme révélatrice de l'échec du travail social et de l'inadaptation des mesures d'aide proposées ? Ne témoigne-t-elle pas des difficultés à répondre réellement aux besoins des enfants ?

32.2 DISCUSSION SUR LES RESULTATS : LES REPETITIONS INTERGENERATIONS

En regroupant les principales caractéristiques des familles des sujets étudiés telles qu'elles se dégagent notamment de la comparaison des deux groupes que nous avons appelés (MP) et (MNP), suivant qu'il s'agissait respectivement d'enfants de "Mères Placées" et d'enfants de "Mères Non Placées", nous pourrions esquisser un tableau bien différent des familles (MP) et des familles (MNP), malgré l'existence de caractéristiques communes pour ces familles.

322. 1 PHENOMENE DE REPETITION DES CONDUITES DE PLACEMENT DES ENFANTS

L'étude statistique du placement des parents nous a permis de vérifier l'existence, dans les limites de notre échantillon, d'un taux de répétition de la conduite de placement des enfants particulièrement significatif en ce qui concerne les mères des enfants actuellement placés par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance. Nous avons obtenu un taux de répétition par la lignée des mères de 46,4 % pour l'échantillon global (56 sujets) et un taux de 56,5 % pour l'échantillon réduit aux réponses effectivement obtenues (46 sur 56 sujets).

La majorité des parents AEP (Anciens Enfants Placés) des enfants étudiés, sont des individus qui ont majoritairement connu des placements en institution (89,7 %), et pour beaucoup au moins deux formules de placements (55,2 % ont été placés en famille et en foyer). En grande majorité, ils ont été coupés de leur milieu naturel pendant la majeure partie de leur enfance et de leur adolescence (75,9 % ont été placés durant leur petite enfance et leur adolescence).

322. 2 REPETITION INTERGENERATIONS DES MOTIFS DE PLACEMENT

Les raisons du placement des mères AEP se trouvent majoritairement regroupées sous les motifs de "carences éducatives du milieu familial" (70%). Nous pouvons cependant

souligner l'absence des pères mentionnée dans 40 % des motifs de placement et l'absence des mères dans 15 % des réponses.

L'analyse des motifs de placement dans le cas des mères AEP des enfants actuellement placés, fait apparaître l'importance des ruptures de liens et la mauvaise qualité des relations entre l'AEP (mère actuelle) et ses parents.

L'étude des conditions de placement des mères AEP, en particulier l'analyse du statut des mères¹ durant leur placement, confirme l'état des manques relationnels, liés aux séparations ou aux ruptures de liens avec ses parents naturels. Seulement 25% des mères AEP ont connu des relations avec leurs propres parents.

L'étude des motifs de placement des enfants du groupe (MP), , révèle une majorité de raisons regroupées sous les termes de "carences de soins à l'enfant", et "raisons éducatives et psychologiques" (avec un taux de 57 %). Les motifs évoqués en second lieu sont les "séparations et mésententes du couple parental" (avec un taux de 18,3 %). Ce taux de mésentente du couple parental pourrait paraître faible mais en fait une très forte majorité de mères AEP sont célibataires.

La comparaison des motifs de placement des mères AEP et ceux de leurs enfants fait apparaître une répétition que nous

¹ *Se reporter à l'étude du statut des mères ayant été placées.*

pourrions résumer en termes de "carences de soins à l'enfant". Dans la majorité des situations nous retrouvons la même difficulté à exercer la fonction parentale pour les mères AEP et leurs parents. Nous pouvons considérer qu'il existe au sein de la conduite de placement des enfants une répétition en ce qui concerne les motifs de placement les plus fréquemment évoqués. Qu'il s'agisse du placement des mères AEP, ou de celui de leurs enfants, dans les deux cas, les raisons d'ordre purement économique sont peu évoquées, pour laisser place aux motifs impliquant des carences éducatives.

322. 3 PRECOCITE DU PLACEMENT DES ENFANTS ET JEUNESSE DES MERES DANS LES REPETITIONS DE PLACEMENTS (GROUPE (MP))

L'analyse de l'âge des enfants au moment de leur premier placement nous a permis de constater une différence significative (avec une probabilité de 0,06) concernant l'âge des enfants du groupe (MP) qui se révèle être inférieur à celui du groupe (MNP). Les enfants du groupe (MP) étant placés en moyenne à l'âge de 2 ans 10 mois, alors que ceux du groupe (MNP) sont placés en moyenne à l'âge de 5 ans 2 mois. Nous pouvons donc affirmer que le placement des enfants de mères AEP s'effectue plus précocement que pour les autres familles.

En ce qui concerne l'âge des mères AEP à la naissance de leur premier enfant placé, l'étude que nous avons effectuée nous a permis de relever une précocité de la maternité de ces mères.

Ainsi, les mères AEP ont leur premier enfant avant l'âge de 20 ans, dans une proportion de 61,5 %. Elles se trouvent confrontées à la maternité, en moyenne, 4 ans avant les autres mères non placées.

La jeunesse des mères AEP nous permet de penser que leur immaturité les rend plus vulnérables aux difficultés d'éducation et de prise en charge de leurs enfants et contribue à expliquer la précocité du placement de leurs enfants. Pour certaines mères AEP, avoir un enfant peut avant tout leur permettre de trouver par l'intermédiaire de la maternité une forme d'insertion sociale qui fait défaut. Il s'agit donc pour elles davantage d'un désir de reconnaissance du statut de mère plus que d'une recherche de maternité proprement dite.

La maternité précoce des mères AEP peut également représenter une recherche visant à compenser pour la mère ses propres manques affectifs. Ce n'est pas l'enfant à materner qui est souhaité mais l'enfant porteur de tous les espoirs qui a pour tâche de combler les carences affectives et les frustrations de sa mère. Un enfant investi d'un tel espoir ne peut que décevoir les attentes de sa mère.

Le placement des enfants, et donc la répétition de celui-ci, peut être également facilité par la connaissance du phénomène de placement de la part de la mère. La décision du placement des enfants correspond à une conduite déjà connue de la mère dans sa propre histoire. La répétition intergénérations peut représenter pour la mère un écho évocateur de sa propre enfance;

la répétition de cette conduite peut contribuer symboliquement à inscrire l'enfant dans la continuation de l'histoire familiale.

Notre analyse globale de la répétition du placement des enfants nous amène à penser que la jeunesse des mères AEP n'explique pas en soi la conduite de placement des enfants, mais qu'elle participe à la conjonction d'autres variables, (telles que le célibat, l'isolement et l'instabilité des relations, fréquentes chez les mères AEP), qui contribuent à fragiliser les interactions familiales et notamment les échanges mères-enfants. L'immaturité des mères vient s'ajouter à un contexte environnemental marqué par l'absence de conjoint stable, l'expérience d'un passé affectivement carencé, l'absence d'insertion professionnelle et sociale et la précarité des ressources économiques.

322. 4 ILLEGITIMITE DES ENFANTS ET ABSENCE DES PERES

L'étude comparative des groupes (MP) et (MNP) nous a permis de constater que le groupe (MP) comprend une majorité d'enfants "illégitimes" (80,6 %), issus de mères AEP majoritairement célibataires (57,6%), sans compagnon stable.

Le fait d'être un enfant "illégitime", né en dehors du mariage de ses parents, peut favoriser la marginalité sociale et psycho-

affective, par le peu de place dévolue au père. Mais nous pensons surtout que l'absence effective des pères (légitimes ou non) va constituer un facteur renforçant la fragilité familiale et pouvant faciliter la conduite de placement des enfants. Selon Stefano CIRILLO¹ l'exclusion d'un enfant peut fonctionner "comme menace, punition, vengeance, contre celui ou celle qui a abandonné sa famille, et/ou comme appât pour l'amener à un rapprochement. Le destinataire de ce message d'inclusion est d'habitude soit un membre de la famille étendue (le plus typique : la grand-mère maternelle de l'enfant exclu), soit un ex-conjoint".

Les familles "mono-parentales" (en l'occurrence composées de la mère et des enfants) sont largement majoritaires dans le groupe [MP]. Cela signifie que le père est absent dans la dynamique familiale et ne peut contribuer à la stabilité du groupe familial. L'absence du père ne permet pas à la famille de bénéficier d'un soutien économique, d'un statut social reconnu et accepté par la société - l'institution de la famille et du mariage - et d'un équilibre psychologique par la régulation des interactions mère-enfant que peut permettre le rôle du père. Ainsi, l'absence des pères va représenter un élément supplémentaire de fragilité familiale qui en alimentant le faisceau des dysfonctionnements familiaux peut conduire au placement des enfants. Nous pouvons supposer que la conduite de placement des enfants s'est trouvée facilitée du fait de l'absence d'un parent.

¹ CIRILLO Stefano : Familles en crise et placement familial, guide pour les intervenants, p 39, édit. E.S.F., coll. "Sciences Humaines Appliquées", Paris, 1988, 127 p.

Nous pouvons remarquer que les mères AEP s'avèrent plus instables dans leurs attaches affectives, comme le montre l'absence des pères dès la naissance de l'enfant. Cette caractéristique des familles du groupe (MP) peut également expliquer la précocité du placement des enfants de mères AEP.

322.5 LES CONDITIONS SOCIO-ECONOMIQUES : LOGEMENT, ABSENCE D'INSERTION PROFESSIONNELLE DES PARENTS

L'étude de la qualité des conditions de vie de la famille et notamment l'habitat et la profession des parents nous renseigne sur les éventuelles difficultés matérielles et éducatives de la famille. Elle constitue une des composantes de la conduite de placement des enfants.

Si dans l'ensemble de l'échantillon de population étudié nous trouvons des logements peu satisfaisants (seulement 38,6 % des logements étaient considérés comme "satisfaisants" par les services sociaux), le groupe (MP) se distingue par la proportion la plus importante de conditions de logement précaires. Celui-ci ne dispose d'un logement "satisfaisant" que dans 26,9 % des familles (contre 55,5 % pour le groupe (MNP)).

Ainsi, au sein du groupe (MP) près de 3 familles sur 4 se trouvent mal logées ou sans logement fixe. Les mauvaises

conditions d'habitat des familles peuvent inciter les services sociaux à décider le placement des enfants : les conditions matérielles s'avèrent plus faciles à apprécier et à utiliser comme source d'explication de la prise en charge physique des enfants.

L'étude de la profession des parents des enfants placés met en évidence l'absence globale de qualification professionnelle et la rareté de l'exercice d'un métier. L'absence d'insertion professionnelle est plus importante pour les parents du groupe [MP] et particulièrement pour les mères AEP qui, nous l'avons vu, sont en majorité seules pour élever leurs enfants (seulement 3,8% d'activité professionnelle pour les mères AEP contre 23 % pour les autres mères).

L'histoire des mères AEP et leur rapport à l'environnement semble tel qu'elles n'ont pas pu avoir accès aux représentations qui leur permettraient de s'insérer socialement à travers l'exercice d'une profession, ni même de déterminer un choix professionnel en effectuant une formation. Selon R. MARTIN¹ "l'émergence d'un choix professionnel, c'est à dire le besoin d'insertion dans une société qui a des caractéristiques économiques, sociales, culturelles, bien définies, réactive en retour les représentations de la profession retenue. D'ailleurs, la

¹ MARTIN Robert : Représentations et professions, p 182, pp 161- 194, in Les savoirs dans les pratiques quotidiennes, recherche sur les représentations, ouvrage collectif sous la direction de Claire Belisle et Bernard Schiele, éditions du CNRS, Centre Régional de Publication Lyon, Paris, 1984, 440 p.

rencontre avec la profession, c'est-à-dire l'insertion professionnelle, sera souvent révélatrice de la plus ou moins bonne adéquation des représentations avec le réel." L'absence d'insertion professionnelle pour la grande majorité des mères AEP vient témoigner de la difficulté d'une inscription sociale plus générale. S'ajoutant à l'isolement relationnel, le non-exercice d'une profession peut être interprété comme révélant une dimension de l'impossibilité pour ces mères carencées dans leur passé de se projeter dans l'avenir en s'inscrivant dans la société. Le statut de mère, malgré les défaillances de la fonction maternelle, semble représenter le seul mode d'insertion que les mères AEP ont essayé de mettre en jeu.

Nous pouvons déduire de cette étude statistique que le phénomène de répétition du placement par la lignée des mères s'effectue dans le contexte de parents se caractérisant par l'absence de modèles parentaux stables, positifs et ayant souffert de fortes carences relationnelles durant leur enfance. Comment et sur quelles bases se reposeraient ces mères pour étayer une fonction parentale dont les modèles parentaux ont été soit absents, soit multiples ? L'absence de conjoint stable et l'isolement relationnel et familial, la relative jeunesse accompagnant la maternité de ses mères, l'absence de ressources économiques viennent créer un environnement défavorable à l'édification d'une fonction parentale/maternelle adaptée aux besoins de l'enfant, et favorisent la conduite passive ou active du placement des enfants.

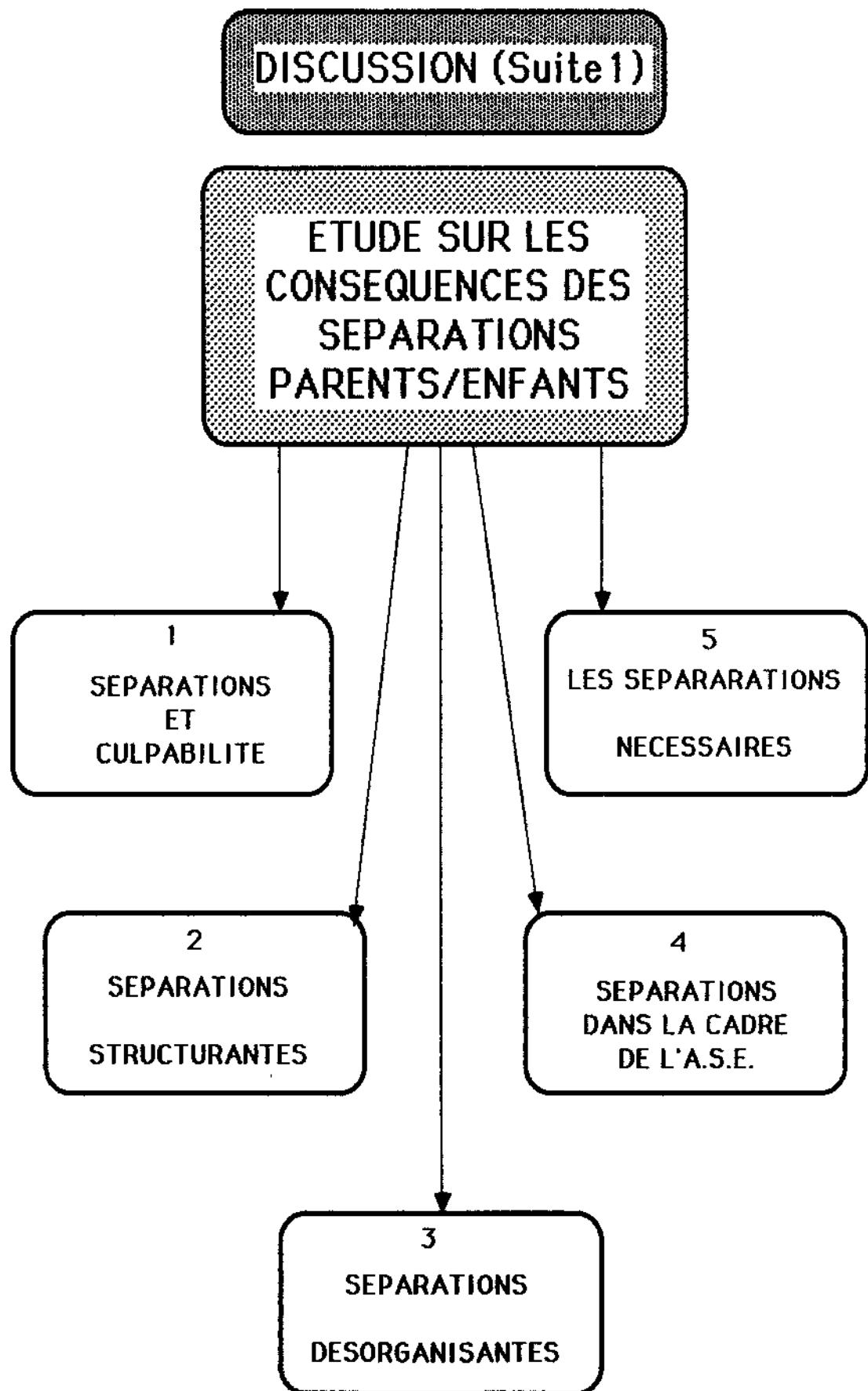


Figure n° 20

32. 3 ETUDE SUR LES CONSEQUENCES DES SEPARATIONS PARENTS/ENFANTS

"Devenue "mère", j'ai donné. Formes de pincements, émotions souterraines sont venues m'envahir pour me faire éprouver comme il est difficile qu'une femme donne ce qu'elle n'a pas reçu. Et pourtant, quelle réparation n'opérais-je pas ainsi sur ma propre enfance ? Avec l'enfant j'assurais échange et communication : une façon de poser chacun pour soi son univers intérieur singulier. Quelquefois encore, je cherche en l'embrassant les bras maternels absents, les regards qui ne se posaient pas sur les miens, les tonalités vocales emportées qui ne se calmaient pas et je retrouve en petits bouts les grandes souffrances de la petite fille qui m'habite."

Yolande TISSERON¹

Les séparations ponctuent la vie de l'être humain, qu'il s'agisse de séparations momentanées ou bien définitives entraînant le

¹ Yolande TISSERON; *Du deuil à la réparation*, Anna O restituée à Bertha PAPENHEIM, : naissance d'une vocation sociale, p 7, Des femmes, La Psychanalyste, 1986, Paris, 140 p.

phénomène de perte d'objet et l'aménagement du deuil. Les relations parents/enfants et en premier lieu la relation mère/enfant qui est la toute première relation pour l'enfant dès la naissance, sont marquées par des séparations courtes ou prolongées tant dans la durée objective que dans l'intensité subjective. Nous nous proposons d'étudier les conséquences des séparations parents/enfants dans leur portée positive en tant qu'elles permettent l'individuation nécessaire à l'autonomie de l'enfant, aussi bien que dans leurs aspects négatifs et déstructurants pour l'enfant.

De la séparation culpabilisante à la séparation nécessaire, la figure n° 20 présente le plan que nous avons suivi dans notre propos concernant les séparations parents/enfants.

323. 1 SEPARATION ET CULPABILITE

Nous constatons en cette fin du vingtième siècle où les enfants se font de moins en moins nombreux dans les pays occidentaux, que la séparation familiale, à travers le placement des enfants, en perdant son caractère coutumier, s'est vue dépouillée de son aspect positif du point de vue social et culturel, pour acquérir de plus en plus souvent une valeur essentiellement négative.

De nos jours, les parents qui sont amenés à placer leurs enfants, même lorsqu'il s'agit seulement de gardes journalières durant l'activité professionnelle parentale, ne sont pas sans avoir à

lutter contre des sentiments de culpabilité. Cette mauvaise conscience commune à bien des adultes peut s'interpréter comme étant due à la représentation du placement comme un acte sinon toujours d'abandon du moins de démission parentale et donc condamnable vis à vis de l'enfant.

La séparation même momentanée, malgré quelquefois un caractère avoué de nécessité économique ou d'accomplissement de la personnalité des parents, demeure le plus souvent considérée sous l'aspect négatif. On craint des conséquences néfastes pour l'enfant et nous pouvons nous demander dans quelle mesure cela correspond, au-delà des fantasmes et de la culpabilité, à une réalité pour l'enfant.

Alors que, du fait notamment du travail de la femme, dans tous les pays et avant tout dans les pays occidentaux, les sociétés mettent en place de multiples formules et structures d'accueil pour enfants¹, la mauvaise conscience des parents qui font garder leurs enfants ne cesse de croître, en liaison probable avec l'inquiétude des pays riches vis à vis de la baisse de la natalité.

Il est difficile d'admettre ou de faire admettre que ce n'est pas tant la séparation de la famille qui peut se révéler nocive pour l'enfant, mais plutôt l'absence de sens attribué à cette conduite. Les conséquences psycho-affectives des placements d'enfants,

¹ *La documentation du Centre International de l'Enfance, Paris, fait état de la multiplication de structures d'accueil pour très jeunes enfants, notamment de crèches.*

même lorsqu'ils se déroulent sur de courtes durées, ne sont pas sans conséquence pour l'enfant, mais nous savons maintenant comment une préparation de cette séparation peut désamorcer l'essentiel des conséquences néfastes pour la famille tout entière.

323. 2 SEPARATIONS STRUCTURANTES

Au cours de l'existence, l'individu va apprendre combien les séparations avec sa famille sont inévitables mais il ignore bien souvent combien elles sont avant tout nécessaires et comment elles participent à la structuration de sa personnalité. Dès la toute première enfance, la séparation devient pour l'enfant une expérience fondamentale pour son développement psychique. Quand elle est réussie elle correspond à une expérience organisante pour l'enfant, mais mal assumée elle peut au contraire se révéler désorganisante pour lui.

La séparation bien négociée favorise l'acquisition de l'autonomie nécessaire à l'enfant et prépare sa socialisation. L'enfant doit pouvoir se séparer tout d'abord de sa mère, sans se sentir en danger ; il va expérimenter l'espace transitionnel pour construire son champ propre qui le différencie de sa mère avec qui il a d'abord une relation fusionnelle et dont il doit se détacher pour acquérir sa propre identité . Cette expérience de différenciation vis à vis de la mère, des parents, de l'environnement, va servir à l'enfant pour mettre en place le processus qui lui permettra d'atteindre l'individuation. C'est dans la mesure où il négocie

bien la séparation que l'enfant va pouvoir se constituer comme une personne autonome.

323. 3 SEPARATIONS DESORGANISANTES

Si des séparations ponctuelles sont porteuses de sens pour l'enfant et contribuent à la structuration de sa personnalité en l'a aidant à s'individualiser de manière positive, il n'en est pas de même des séparations prolongées ou répétées qui sont insécurisantes pour l'enfant et peuvent être vécues par lui comme de graves traumatismes psychiques qui pourront marquer sa vie future.

Les séparations fréquentes, vécues comme autant d'abandons par l'enfant, sont souvent le corollaire d'une relation plus généralement carencée, pouvant se traduire par la mauvaise qualité des soins physiques et alimentaires, un manque d'investissement affectif qui peut notamment être entaché d'une ambivalence très forte faisant osciller la mère entre une relation fusionnelle avec l'enfant et la fuite loin de celui-ci.

Les conséquences ultérieures pour l'enfant peuvent consister en des perturbations diverses allant du retard du développement intellectuel, à une personnalité mal structurée et un moi défaillant. Elles peuvent, également être à l'origine de difficultés relationnelles et éventuellement d'une inadaptation sociale de l'individu.

De nombreux travaux ont mis en évidence les perturbations d'ordre psychologique engendrées chez les enfants par des séparations parents-enfants, même lorsque la séparation s'effectue sur une courte durée ¹.

Dans le cas de séparations plus longues ou de mauvaises relations parents/enfants les conséquences pour l'individu peuvent être plus graves ². Ainsi, Michel LEMAY ³ se fait le porte parole et le défenseur de la théorie expliquant l'existence d'une fragilité plus grande chez les individus ayant connu de graves carences affectives maternelles durant leur enfance. Ces individus devenus adultes se caractériseraient notamment par des troubles psychologiques et des difficultés à établir des relations affectives avec des partenaires stables.

323. 4 SEPARATIONS DANS LE CADRE DE L'A.S.E.

Dans le cadre des admissions à l'Aide Sociale à l'Enfance, nous devons reconnaître que les placements effectués ne sont pas toujours bien préparés. Le plus souvent les parents sont en désaccord avec le placement de leur enfant et si certains

¹ BOWLBY (J.) : L'anxiété de la séparation, in *Psychiatrie de l'enfant*, P.U.F., Paris, 1962, pp 317-335.

² SPITZ (R.A.): Anaclitic Depression, in *Psychoanalytic Study of the child*, Int. Uni. Press, Vol 1, New York, 1946, pp 313-314.

³ Michel LEMAY: J'ai mal à ma mère, (Approche thérapeutique du carencé relationnel), Paris, Fleurus, coll. Pédagogie Psychosociale, 6ème édit., 1979, 368 p.

l'acceptent plus ou moins bien, c'est parce qu'ils ne sont bien souvent pas en mesure d'effectuer un choix, n'ayant pas d'autre alternative. Dans ce contexte, la préparation du placement ne peut pas se faire dans de bonnes conditions, puisqu'elle ne correspond pas à un acte véritablement volontaire de la part des parents.

De leur côté, les intervenants sociaux n'accordent pas toujours suffisamment d'importance à la préparation du placement. Les explications données aux enfants placés restent bien souvent très succinctes quand elles ne sont pas inexistantes. Les placements étant effectués trop souvent dans un contexte d'urgence, la priorité est donnée à la séparation physique au détriment de la séparation psychologique qui n'est pas suffisamment travaillée. Dans ce contexte, libre court est donné à l'enfant pour développer des sentiments de culpabilité, celui-ci ayant tendance à trouver comme source d'explication à son placement la punition de sa méchanceté.

Lorsque la séparation se prolonge, elle engendre la rupture des liens affectifs pour l'enfant. Dans le cas des séparations de longue durée effectuées dans les premières années de la vie de l'enfant, nous pouvons nous demander si l'enfant et sa famille ne se trouveront pas devant l'impossibilité de restaurer véritablement ce qui a été rompu par la séparation ou même n'a pas pu se construire. Dans le cas des séparations précoces, les interactions mère-enfant n'ont pas pu aboutir au phénomène d'attachement, la séparation empêchant l'élaboration psychique des liens familiaux.

Dans le cadre des placements d'enfants, effectués par l'Aide Sociale à l'Enfance, la séparation s'accompagne bien souvent d'une rupture des liens familiaux et explique la fréquence des troubles psychologiques présentés par les enfants pris en charge par les services sociaux. Cela explique aussi la grande difficulté à négocier dans des conditions optimales un "retour" dans la famille, pour tout le groupe familial ainsi bouleversé.

Le placement de l'enfant implique qu'il y ait déplacement pour l'enfant de ses premiers repères culturels et socio-affectifs. Or, nous savons combien l'environnement des premières années de l'individu doit être stable pour permettre à l'enfant de construire le fondement de sa personnalité. Aussi une rupture dans ses premiers repères ne sera-t-elle pas sans conséquence pour le devenir de l'enfant.

Differentes études¹ effectuées sur des populations d'enfants présentant des difficultés d'adaptation dues à des troubles psychologiques ont mis en évidence chez ces enfants la grande fréquence des ruptures des liens affectifs familiaux, à la suite de séparations parentales, de décès d'un proche, ou de placements divers des enfants.

¹ Notamment l'article paru dans la Revue de Neuropsychiatrie et d'Hygiène Mentale de l'Enfance: "Etude comparée de la structure psychologique de l'enfant dit cas social", pp 559-572, 22ème année, Septembre 1974, n°9.

Les observations que nous avons faites auprès des enfants placés dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance, vont dans le même sens que ces études qui démontrent comment les troubles psychologiques présentés par les enfants sont à mettre en relation avec les nombreuses ruptures familiales qu'ils ont connues.

Nous pouvons dire que la discontinuité dans la vie affective et les investissements affectifs de ces enfants sont facteurs de perturbations d'ordre psychologique, dont l'intensité est mesurable notamment par les troubles du comportement, les désinvestissements scolaires, les difficultés à s'insérer socialement, qui sont le lot commun de la population relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Une corrélation entre l'intensité des troubles psychologiques et la fréquence ou l'intensité des ruptures familiales peut être relevée. Nous avons pu observer, au sein même de la conduite de placement, que la multiplicité des placements amène un accroissement notable des perturbations présentées par les enfants placés. Les placements successifs représentent pour les enfants autant de vécus d'abandons qui ne font qu'accroître les carences affectives dont ils souffrent et accentuent les conséquences toujours préjudiciables pour les enfants. Chez les enfants ainsi déplacés, la répétition des placements réactive les sentiments liés au premier "abandon", en contribuant notamment à la genèse de sentiments de culpabilité, de dévalorisation et des angoisses de perte d'objet.

323. 5 LES SEPARATIONS NECESSAIRES

La notion même de séparation parents-enfants semble tellement entachée de culpabilité que l'on peut trouver dans ce concept l'explication des fréquentes décisions de placement effectuées en urgence, insuffisamment préparées mais surtout souvent trop tardives. En effet, nous avons pu constater (et peut-être dans certains cas contribuer à cela), que certaines situations familiales précocement carencées aboutissaient trop tardivement au placement d'un enfant, après épuisement de formes d'aides qui apparaissent avec le recul comme vouées à l'échec dès le départ, comme s'il y avait eu scotomisation des éléments de carence, au profit du souci de ne pas contribuer à la séparation familiale.

Les intervenants des services sociaux, en proie à la culpabilité et sensibilisés par l'idée de la nocivité affirmée des séparations parents-enfants, tendent bien souvent à ne recourir au placement de l'enfant que dans la mesure où il a pu être relevé des éléments de danger reconnus comme évidemment graves, ou bien lorsque d'autres formes d'aide semblent avoir été épuisées. Nous pensons que le recours au placement de l'enfant doit faire l'objet d'une investigation poussée et ne pas être envisagé quand d'autres formes d'aide peuvent être mises en place, cela dans le contexte d'une relation parent-enfants qui s'étaye sur les bases solides de bonnes relations précoces, mais dans un certain nombre de cas le placement n'est-il pas trop tardif ? Ainsi, l'évaluation de relations fortement carencées du point de vue psychologique (qui

sont certes difficiles à diagnostiquer) n'est pas toujours prise en compte pour orienter vers un placement. L'idée qu'une relation parentale ou maternelle est toujours préférable à une séparation, n'a de sens que si la qualité de la relation parents-enfants est prise en compte. Nous devons reconnaître que dans un certain nombre de cas cette relation même peut être dangereuse pour l'enfant.

Michel Soulé nous met en garde contre cette tendance qui consiste à oblitérer la notion de carence¹ qui peut être "complètement absorbée par la notion de la gravité, considérée comme absolue, de la séparation"². La prise en compte de la famille naturelle peut entraîner les intervenants sociaux à "investir d'abord les parents, ceux avec qui ils ont le dialogue et qui sont objectivement pitoyables, aux dépend parfois de l'enfant".³

La "bonne volonté" verbalisée ou affirmée par les parents empêche bien souvent de relever les maladresses relationnelles allant jusqu'à la dangerosité de certains modes relationnels

¹ Pour la commodité de notre exposé nous englobons sous le terme de "carence" aussi bien la mauvaise qualité des soins physiques que psychologiques, par exemple une relation affective défaillante ou très ambivalente.

² Michel SOULE in Pour une réforme de l'Aide Sociale à l'Enfance, texte du Rapport Dupont-Fauville et documents, p102, édit. E.S.F., 1973, Paris, 262 p,

³ Michel SOULE in Pour une réforme de l'Aide Sociale à l'Enfance, op cit., p 102.

tissés entre les parents et les enfants. Ainsi des parents peuvent sincèrement "aimer" leurs enfants mais s'avérer incapables de développer avec eux un comportement parental adapté. Différentes formes d'exemples pourraient illustrer cela, allant de la mère incapable de "défusionner" avec son enfant, aux parents qui vivent leur enfant comme dangereux, persécuteur, ou bien qui tendent à inverser les rôles parents/enfants en demandant à leur enfant une relation maternante envers eux. René CLEMENT¹ explique le comportement inadapté ou "rétorsif" de certains parents par le fait que "*les parents adressent à leurs enfants des demandes et attendent de lui qu'il vienne réparer magiquement les déconvenues, les souffrances ou les blessures qu'ils ont connues enfants. Au travers de l'enfant, c'est à leurs propres parents qu'ils s'adressent. Tout se passe comme si l'enfant malheureux, demeuré tout-puissant, restait actif en eux, et que leur trajet de développement n'avait pas permis que se mettent en place les élaborations psychiques qui rendent possible le deuil de l'impossible et la séparation sans drame des objets d'amour infantiles.*"

Nous allons continuer notre discussion sur le phénomène de placement des enfants en étudiant les conséquences des carences relationnelles sur la fonction parentale.

¹ CLEMENT René : La séparation : une réponse aux phénomènes de dysparentalité, in *Enfants maltraités, droits de l'enfant,inceste, séparation*, AFIREM, médicales, Coll. Médecine et enfance, Paris, 1986, pp 154-148, p 158.

DISCUSSION (Suite2)

CARENCE RELATIONNELLES ET FONCTION PARENTALE DÉFAILLANTE

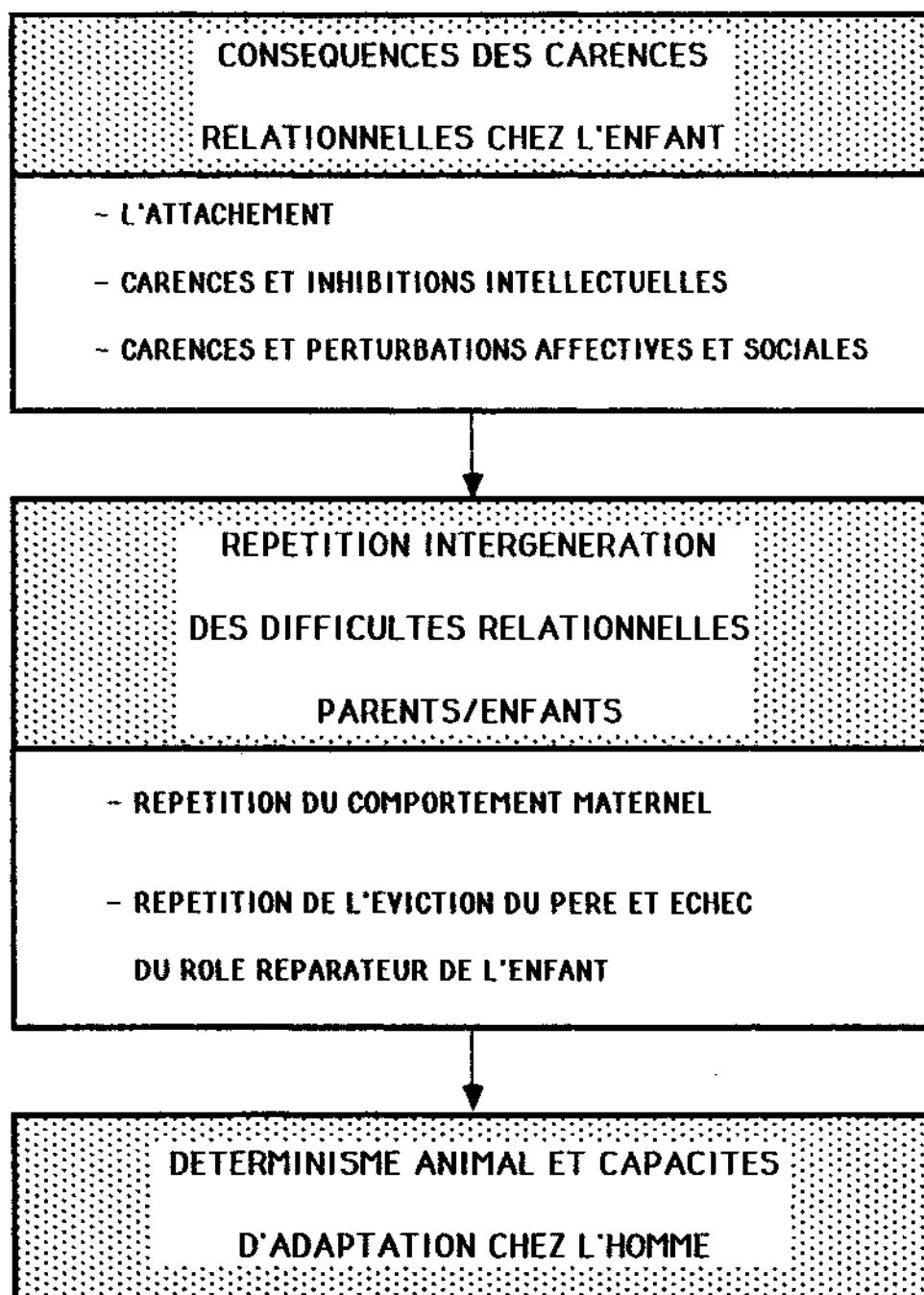


Figure n° 21

32. 4 CARENCES RELATIONNELLES ET FONCTION PARENTALE DÉFAILLANTE

La figure n° 21 présente le plan que nous avons suivi dans notre discussion sur les carences relationnelles et leurs conséquences sur l'avenir de l'enfant, et notamment ses rapports avec les défaillances de la fonction parentale.

324. 1 CONSEQUENCES DES CARENCES RELATIONNELLES CHEZ L'ENFANT

3241. 1 L'ATTACHEMENT

Le nourrisson dépend de la relation à sa mère non seulement pour son bien être physique, par l'apport de nourriture notamment, (état de dépendance biologique auquel il est resté longtemps réduit), mais également par le phénomène que René ZAZZO¹ appellera "l'attachement", c'est à dire "*un besoin primaire qui n'est le résultat ni du plaisir de manger ni des soins maternels*".

¹ René ZAZZO, l'attachement, ouvrage collectif, texte du colloque organisé par René ZAZZO, édit. Delachaux et Niestlé, coll. "Textes de base en psychologie", 1979, Paris, 250 p, p 22.

C'est la qualité de la relation entre le nourrisson et sa mère, dans les toutes premières relations qui fondera l'avenir de l'enfant. Selon Didier ANZIEU "c'est à partir de ces plaisirs premiers que l'être humain peut ensuite accéder à la vie amoureuse et sexuelle génitale adulte ; c'est aussi à partir d'eux qu'il peut accéder à la pensée" ¹. L'auteur développe les conséquences du phénomène d'attachement ainsi : "L'attachement apporte au tout-petit (à condition toutefois d'ajouter : s'il fait l'objet d'expériences agréables) le sentiment de protection, de sécurité dans son corps et dans la vie, base sur laquelle peut se manifester ce que le psychanalyste français LUQUET a appelé l'élan intégratif du moi et se faire alors les acquisitions sensori-motrices, puis cognitives et sociales" ².

3241.2 CARENCES ET INHIBITIONS INTELLECTUELLES

Les théories psychanalytiques concernant le développement de l'enfant s'accordent pour établir une concordance entre les perturbations psychologiques de l'enfant et les carences affectives précoces. Mélanie KLEIN ³ explique ainsi notamment

¹ Didier ANZIEU : La peau du plaisir à la pensée, in L'attachement, ouvrage collectif, texte du colloque organisé par René ZAZZO), édit. Delachaux et Niestlé, coll. "Textes de base en psychologie", 1979, Paris, pp 140- 154, p 147.

² Didier ANZIEU : La peau du plaisir à la pensée, in L'attachement, op cit., p 150.

³ Mélanie KLEIN : La psychanalyse des enfants, P.U.F., Bibliothèque de psychanalyse, 5ème édition, 1978, 318 p.

l'origine de bien des inhibitions intellectuelles chez l'enfant. Selivant cette perspective psychanalytique, nous pourrions attribuer aux carences relationnelles précoces, l'origine et l'explication des fréquentes déficiences intellectuelles et des mauvaises performances scolaires observées très souvent dans la population des enfants placés. Ces déficiences cognitives semblent se trouver renforcées et s'accompagner bien souvent par la répétition d'une génération à l'autre de la conduite de placement des enfants.

3241.3 CARENCES ET PERTURBATIONS AFFECTIVES ET SOCIALES

Les psychanalystes qui se sont penchés sur les conséquences des perturbations de l'affectivité et de la personnalité des enfants ayant souffert d'une relation à la mère (et aux parents) carencée, considèrent qu'il se crée une relation psycho-affective chez ces enfants susceptible de rendre leurs relations ultérieures difficiles. Ces perturbations ayant pour conséquence une désadaptation sociale et affective plus générale. Les relations qu'ils tisseront avec leurs propres enfants pourront souffrir d'une inadaptation des soins et des mauvaises images identificatoires de ces nouveaux parents.

Ainsi Michel LEMAY, qui a traité un grand nombre de "carencés relationnels", nous explique comment pour des individus ayant souffert de manques relationnels précoces, ultérieurement, "*la capacité d'établir des relations d'échange stables apparaît*

*profondément atteinte*¹. Michel LEMAY souligne que "la persistance de perturbations relationnelles profondes handicape gravement le devenir de nombreux abandonniques quant à leur fonction conjugale et parentale" ... "l'apparition d'un nouveau-né renvoie à sa condition antérieure de petit enfant délaissé."²

324. 2 REPETITION INTERGENERATIONS DES DIFFICULTÉS RELATIONNELLES PARENTS/ENFANTS

3242. 1 REPETITION DU COMPORTEMENT MATERNEL

Une attitude un peu naïve consiste à penser que les individus qui ont souffert dans leur petite enfance feront tout pour que leurs enfants reçoivent les soins et l'affection qu'ils n'ont pas eu. Or, nous pouvons constater que des jeunes mères carencées durant leur enfance ont tendance à reproduire le comportement nocif ou inadapté de leur propre mère. Ce comportement pouvant se traduire par de simples manifestations de maladresse vis-à-vis de l'enfant, du désintérêt ou de l'agressivité et dans des cas plus graves se transformer en désinvestissement total de l'enfant qui peut même être l'objet de mauvais traitements.

En fait, les anciens enfants "abandonnés" par leurs parents, qui ont souffert de manques affectifs graves, tiennent

¹ Michel LEMAY, "J'ai mal à ma mère", op cit., p 235.

² Michel LEMAY, "J'ai mal à ma mère", op cit., p 236.

/ effectivement, et sans doute sincèrement, un discours d'amour parental. Les jeunes mères AEP notamment répètent volontiers combien elles veulent éviter de faire vivre à leurs enfants la situation dramatique qu'elles ont connue. Elles affirment avec véhémence leur désir d'être de bonnes mères pour leurs enfants, en quête d'une revanche sur leur passé.

Suivant une perspective psychanalytique, nous pourrions considérer que le placement d'un enfant effectué par un parent AEP auprès des services sociaux peut représenter le don de l'enfant fait à l'institution qui l'a pris en charge lui-même. / Celle-ci peut représenter ainsi une sorte de mère-archaïque - toute-puissante remplaçant symboliquement la mère pour le parent AEP ¹.

3242. 2 REPETITION DE L'EVICTION DU PERE ET ECHEC DU ROLE REPARATEUR DE L'ENFANT

Le nourrisson est souvent si fortement investi d'un espoir de revanche, qu'il ne peut être partagé avec un père qui obligeraient au partage affectif. Mais ce désir de réparation de la mère par rapport à son propre vécu est si fort qu'il se substitue souvent à l'écoute de l'enfant réel qui lui fait face avec le cortège de

¹ Nous avions développé cette hypothèse dans notre mémoire de D.E.A., voir Marie ANAUT, mémoire pour le Diplôme d'Etudes Approfondies : "Les conduites de placement des enfants – Analyse de la répétition intergénérations", opus cité.

déceptions et de frustrations qu'il entraîne pour cette mère trop fragile. Les processus interactionnels qui tissent la relation mère/enfant ne peuvent s'établir de manière adéquate. "D'enfant mythiquement désiré, le bébé réel devient un mauvais objet qui éveille un dépit profond"¹, la blessure narcissique ne peut être assumée et les fantasmes agressifs peuvent prendre place dans la relation mère/enfant. C'est ainsi que nous pouvons expliquer l'alternance de désintérêts et d'attitudes fusionnelles envers l'enfant, si souvent observée chez les mères ayant souffert de manques affectifs durant leur enfance.

Ces comportements, nous les avons observées bien souvent au sein de la population des mères AEP des enfants placés, non seulement en face de nourrissons, mais encore en face d'enfants bien plus âgés et placés, dont les mères revendiquent la prise en charge à certains moments avec beaucoup de conviction, pour mieux les oublier à d'autres moments.

Le nourrisson, tantôt persécuteur et porteur de frustrations, tantôt bon objet qui doit combler les attentes de la mère, va être bien souvent d'autant plus désinvesti par la mère, qu'il devient autonome. La mère vit le processus d'individuation de son enfant comme une réactivation de son vécu d'abandon.

Chez certains parents AEP, l'échec de la fonction symbolique de réparation narcissique attribuée à l'enfant pourrait expliquer la conduite de placement de leurs enfants. Nous pouvons supposer

¹ Michel LEMAY, "J'ai mal à ma mère", op cit., p 240.

que c'est l'enfant-objet qui était désiré et l'enfant-sujet qui sera placé. Bien des parents dont les enfants sont placés gardent précieusement des photos ou des jouets de leurs enfants mais ne vont jamais ou rarement voir leurs enfants pourtant placés dans une famille proche géographiquement. Comme si le symbole de l'enfant était plus facile d'approche que l'enfant réel.

324. 2 DETERMINISME ANIMAL ET CAPACITES D'ADAPTATION CHEZ L'HOMME

Il serait tentant, pour expliquer les difficultés de développement de la fonction parentale, de nous appuyer, comme l'ont fait certains chercheurs, sur les expériences de privation sensorielle effectuées sur les animaux (singes Rhésus notamment¹). Ces expériences d'isolation relationnelle de singes femelles effectuées lors de leurs premiers mois de vie, ont semble-t-il entraîné chez ces futures mères l'impossibilité de prendre en charge leurs petits. Les mères singes ainsi élevées sans contact avec leurs propres mères (appelées "mères-sans-mères"), s'avéraient incapables de prendre soin de leurs bébés.

Les expériences effectuées sur les singes montrent que la notion d'instinct maternel n'est pas comme on pouvait l'affirmer une inscription génétique qui se déclenche automatiquement lors de la maternité. Il semble plutôt que le comportement maternel soit fortement tributaire de l'impact des expériences relationnelles

¹ HARLOW (H.F.): *The nature of love*, American Psychologist, 1958, 673- 685.

précoces que l'animal a eu avec ses congénères et notamment ses propres parents. Les expériences de HARLOW montrent comment "le comportement maternel peut être perturbé dans des conditions artificielles, soit par des défauts de stimulations externes spécifiques, soit par des troubles induits par des expériences d'isolation survenues lors des premiers mois de ces futures mères" ¹. Ainsi, la déprivation sociale précoce ou l'expérience sociale inadéquate peuvent bloquer l'expression du pattern maternel normal, en empêchant l'intégration des composantes du pattern maternel efficace.

La transposition de ces conclusions chez les mères humaines est tentante. Mais, s'il nous paraît en effet tout aussi inadéquat de supposer l'existence d'un "instinct maternel" chez la femme qui gouvernerait automatiquement son comportement face à la maternité, en oblitérant l'aspect psycho-social de la relation qui se met en place en interaction avec le nourrisson ², nous pensons que l'exemple des singes ne doit pas être transposé de manière rigide à l'espèce humaine.

Aussi, notre but n'est pas de puiser dans l'éthologie animale, pour prouver qu'une mère humaine qui n'a pas elle-même bénéficié de soins maternels ne peut, à son tour, materner son enfant. Nous considérons que l'apprentissage de la fonction

¹ Cf. les travaux de HARLOW et SEAY, présentés par Jacques MIERMONT : "aberrations instinctives dans les comportements maternels animaux", in "Mère mortifère, mère meurtrière, mère mortifiée", ouvrage sous la direction de Michel SOULE, pp 25-36,

² BOWLBY (J.) : The nature of the child's tie to his mother, International Journal of Psycho-Analysis, 1958, 350-373.

maternelle (ou parentale) se développe au contact des modèles de ses propres parents ou des substituts parentaux. Mais, à la différence de l'exemple des singes, qui nous paraît trop réducteur par le déterminisme trop systématique qui le sous-tend dans son extension à l'espèce humaine, nous pensons que les êtres humains peuvent pallier à l'absence d'expérience relationnelle, par leurs capacités d'apprentissage et d'adaptation et par l'apport de relations affectives ultérieures.

Ainsi, une mère AEP (ancien enfant placée) qui a connu des carences relationnelles précoces n'est pas selon nous vouée à l'impossibilité de devenir une "bonne" mère. L'apport des relations affectives qu'elle a pu nouer avec les substituts parentaux (famille d'accueil ou autre personnes) ainsi que la qualité de ses relations avec le père de son enfant peuvent notamment influencer favorablement le développement et la mise en jeu de sa fonction maternelle.

Les être humains, à la différence des animaux, disposent de ressources plus vastes pour rééquilibrer un passé carencé. Ainsi, les possibilités de réflexion, d'adaptation et d'apprentissage de l'être humain peuvent lui permettre d'effectuer un travail lui permettant de dépasser le modèle parental (ou de pallier à l'absence de modèle) par la mise en place et le développement de conduites de maternage adaptées.

Mais si dans certains cas, l'influence d'un conjoint, de relations amicales, suffisent à aider la mère à dépasser ses propres manques affectifs, dans d'autres cas c'est un travail psychique

plus profond qui peut s'avérer nécessaire avec notamment le recours à la psychothérapie individuelle ou familiale. Cette dernière approche nous paraît particulièrement intéressante du fait qu'elle se donne pour objectif "d'arriver à une compréhension suffisamment précise des dynamiques qui ont amené une famille déterminée à l'exclusion d'un enfant, ou à adopter des comportements parentaux tels qu'ils nécessitent l'éloignement d'un enfant" ¹. Stefano CIRILLO définit la thérapie familiale comme "une tentative pour rompre de l'extérieur les jeux dysfonctionnels (dans le sens où ils causent une souffrance de degré variable chez un ou plusieurs participants au jeu jusqu'à l'apparition de ce que nous appelons symptômes). Ceci permet aux relations familiales de trouver librement un nouveau cours qui ne sera pas emprisonné dans les vieilles digues" ².

Cependant, malgré les efforts déployés, un certain nombre de familles ne peuvent dépasser leurs carences et trouver un mode de comportement adapté. Il en est ainsi, par exemple, en présence de maladies mentales très invalidantes. Gardons nous de sombrer dans l'utopie d'un monde où les parents auraient tous un comportement adapté à des valeurs dominantes, en prétendant imposer à tout individu devenu parent de soigner sa dysparentialité de quelque manière que ce soit. Les parents "inadaptés" continueront sans doute à exister justifiant la prise en charge des enfants par les services d'Aide Sociale à l'Enfance.

¹ CIRILLO Stefano : *Familles en crise et placement familial, guide pour les intervenants*, opus cité, p 36.

² CIRILLO Stefano : opus cité, p 29.